

Désignation du secrétaire de séance

SECRETARIAT GENERAL

Monsieur le Président
Monsieur le Président
Monsieur le Président
François MOUSSET
François MOUSSET
François MOUSSET
François MOUSSET
Yves BLEUNVEN
Yves BLEUNVEN

1. Délégation du conseil communautaire vers le Bureau communautaire
2. Création d'une conférence des maires
3. Création et composition des commissions de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
4. Remboursement des frais liés à l'exercice du mandat communautaire
5. Remboursement des frais pour l'exercice de mandats spéciaux
6. Election des membres de la CCSPL
7. Désignation des membres de la CLECT
8. Représentation de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération au sein des organismes extérieurs
9. Représentation de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à la Régie autonome et personnalisée d'Equipeement de Musiques Actuelles l'Echonova
10. Représentation de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à la Régie autonome et personnalisée de gestion et d'exploitation des bases nautiques
11. Représentation de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération au sein de Vannes Golfe Habitat
12. Représentation de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération au sein de l'office de tourisme
13. Proposition de désignation des commissaires à la commission intercommunale des impôts directs (CIID)
14. Représentation de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération au conseil d'administration de l'Etablissement public foncier de Bretagne
15. Modification des statuts de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Yves BLEUNVEN

Yves BLEUNVEN
Yves BLEUNVEN
Yves BLEUNVEN
Yves BLEUNVEN

Monsieur le Président

MOBILITE

Denis BERTHOLOM

16. Acquisition autobus électriques : attribution du marché

FONCIER

Pierre LE RAY

17. Parc d'activités de KEROVEL - GRAND-CHAMP- Acquisition de la parcelle YW 65

ECONOMIE, EMPLOI ET FORMATION

Yves BLEUNVEN
Marylène CONAN
Patrice KERMORVANT
Patrice KERMORVANT
Yves BLEUNVEN

18. Parc d'activités du Gohélis à Elven - Cession SAS METHA'ELVEN
19. Cotisation à la Mission Locale - Pays de Vannes - année 2020
20. Université Bretagne Sud (UBS) - Subvention de fonctionnement et conventionnement année 2020
21. UCO - Bretagne Sud - Subvention d'investissement et conventionnement années 2020-2021
22. Pépinières d'entreprises Le Prisme et Créalis - DSP : Avenant n°2

MARCHES PUBLICS

- Thierry EVENO 23. Commune d'Elven - Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et de renforcement du réseau d'eau potable rue de Coedelo - avenue de l'Argoat sur la commune d'Elven : attribution du marché
- Gérard GICQUEL 24. Commune de Saint-Avé - Travaux permettant l'optimisation des process des stations d'épuration et des postes de relevage : lancement du marché
- Thierry EVENO 25. Commune de Plougoumelen - Renouvellement et réhabilitation du réseau d'eau potable et d'eaux usées rue des Chênes, de Roh Mané, Joseph Le Bris, des Chaumières et place de l'Eglise, secteur du Lérion, du Kénéah Sud et de Parc Marion : lancement du marché
- Thierry EVENO 26. Commune d'Arzon : Renouvellement complet des réseaux quai des voiliers - renouvellement du réseau d'eaux usées sur 500m et renouvellement du réseau d'eau potable, avec reprise des branchements : lancement du marché
- Gérard GICQUEL 27. Entretien des espaces verts : lancement du marché
- Denis BERTHOLOM 28. Accord-cadre à bons de commande de travaux pour l'aménagement de pistes cyclables : lancement du marché
- Yves BLEUNVEN 29. Travaux d'aménagement de la zone d'activités de Saint-Thébaud sur la commune de Saint-Avé : lancement du marché

DSP

- Thierry EVENO 30. Commune de Plaudren : Délégation de service public d'assainissement collectif - avenant n°3

EAU

- Thierry EVENO 31. Adhésion au syndicat mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Thierry EVENO 32. Eau du Morbihan : demande de retrait des communes de Pluherlin et St Gravé
- Thierry EVENO 33. Eau du Morbihan : demande de retrait de la commune de Ploërmel - secteur Monterrein

CULTURE

- Nathalie LE LUHERNE 34. Réseau des médiathèques du Golfe - Convention de partenariat, institut culturel de Bretagne
- Nathalie LE LUHERNE 35. Renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacle n° 1, 2, 3
- Nathalie LE LUHERNE 36. Tarifications conservatoire de Rhuys - Réajustements de cotisations, période du confinement

Communication

- Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets
-

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
VERS LE BUREAU DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

L'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. de l'approbation du compte administratif ;
3. des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
4. des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5. de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6. de la délégation de la gestion d'un service public ;
7. des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Il vous est proposé :

- *de décider, en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, de déléguer au Bureau les attributions suivantes :*
1. *conclure toutes conventions ayant pour objet de garantir les emprunts souscrits par un tiers,*
 2. *approuver les études d'avant-projet ou de projet d'ouvrage de bâtiment ou d'infrastructure sous réserve qu'elles respectent le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle préalablement arrêtés par le Conseil communautaire ou qu'elles correspondent à une opération dont l'enveloppe financière prévisionnelle est inférieure à 500 000 € HT,*
 3. *décider la réalisation de tout ouvrage de bâtiment ou d'infrastructure y compris les opérations de démolition dont l'enveloppe financière prévisionnelle est supérieure à 90 000 euros H.T. et inférieure ou égale à 500 000 euros H.T., en approuver le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle et le lancement de toute procédure de marché nécessaire,*

4. *Pour les marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel public à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1er avril 2019, prendre toute décision concernant la préparation, la négociation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés dont le montant est supérieur à 90 000 euros H.T. et inférieur ou égal à 221 000 euros H.T. :*
 - *marché conclus dans le cadre de la procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du Code de la commande publique y compris les marchés de maîtrise d'œuvre ;*
 - *marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable en application des articles L2122-1 et R2122-1 à 11 du Code de la commande publique.*
5. *approuver toutes modifications de marchés (avenants) quelle que soit la procédure, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre s'ils correspondent à une opération dont l'enveloppe financière prévisionnelle est inférieure à 1 000 000 euros H.T.,*
6. *prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions dont les engagements financiers qu'elles comportent pour Golfe du Morbihan - Vannes agglomération sont supérieurs à 90 000 euros H.T et inférieurs ou égaux à 200 000 euros H.T. et lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget,*
7. *réaliser toutes acquisitions et cessions immobilières pour le compte de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération lorsque leur montant est supérieur à 15 000 euros H.T. et inférieur ou égal à 200 000 euros hors frais d'acte et de procédure et hors frais d'indemnité d'éviction, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires,*
8. *conclure toutes promesses de bail ou tous baux locatifs et les avenants correspondants dont le montant annuel des loyers et des charges est supérieur à 90 000 euros H.T. et inférieur ou égal à 200 000 euros H.T., et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires,*
9. *fixer le montant des indemnités allouées en cas d'expropriation d'immeubles ou de droits réels immobiliers, dès lors que ce montant est supérieur à 90 000 euros et inférieur à 200 000 euros,*
10. *réaliser toute opération juridique ou financière nécessaire à la mise en œuvre de la mission de portage foncier pour le compte des communes, notamment les acquisitions et cessions immobilières, et la signature des conventions correspondantes. La réalisation de ces opérations s'opérera dans la limite des crédits disponibles au budget et de l'estimation des services du Domaine pour ce qui concerne les prix d'acquisition des immeubles,*
11. *approuver toute demande de subvention dont le montant est inférieur ou égal à 50 000 euros,*
12. *prendre les décisions nécessaires au classement et au déclassement de toute parcelle appartenant au domaine public,*
13. *conclure toutes conventions ayant pour objet l'établissement de servitudes,*
14. *prendre toutes mesures relatives à la préparation et aux demandes d'ouvertures d'enquêtes publiques dès lors qu'elles ne relèvent pas de la compétence du président en vertu d'un texte particulier,*

15. *rendre des avis sur les projets de Schéma de Cohérence Territoriale et de Plans Locaux de l'Urbanisme, dans le cadre des procédures d'élaboration et de révision auxquelles la Communauté d'agglomération est intéressée,*
 16. *régler les conséquences dommageables des sinistres sur les biens de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération au-delà de 15 000 euros et jusqu'à 50 000 euros.*
 17. *prendre toutes décisions relatives aux voyages d'études des conseillers communautaires réalisés dans le cadre de l'article L. 2123-15 du Code général des collectivités territoriales.*
- *De rappeler que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées, par le bureau, par délégation du conseil communautaire.*
 - *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSENIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION DE LA CONFERENCE DES MAIRES

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

La loi engagement et proximité du 29 décembre 2019 créer les conférences des maires pour les établissements publics de coopération intercommunale. Cette conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre lorsque le bureau de l'établissement public ne comprend pas l'ensemble des maires des communes membres. Elle est facultative pour les autres.

La conférence des maires est présidée par le président de l'établissement public de coopération intercommunale. Outre le président de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres.

Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Il vous est proposé :

- *de créer une conférence des maires, à titre permanent, pour la durée du mandat ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELAN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOISIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Le Conseil communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui seront soumises (article L2121-22 du CGCT). Le Président en est Président de droit ; elles seront co-présidées par les Vice-Présidents en charge des thématiques.

Le Conseil Communautaire fixe le nombre, la dénomination, la compétence et la composition des commissions formées en son sein.

Pour Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, il est proposé la création des 5 commissions suivantes :

- **Commission Ressources communautaires** (Finances, Ressources Humaines, Services techniques, Systèmes d'information et Très Haut Débit) ;
- **Commission Aménagement** (Aménagement et Urbanisme, Habitat et logement) ;
- **Commission Environnement** (Environnement, Eau et assainissement, Déchets)
- **Commission Attractivité et Développement** (Economie, Tourisme, Transports, Déplacements) ;
- **Commission Service à la population** (Solidarité, Culture, Sports et Loisirs).

La composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Au sein de chacune de ces commissions, chaque commune disposera d'un siège ; un siège supplémentaire sera attribué par fraction de tranche de 10 000 habitants. Ainsi, les commissions seraient chacune composée de 40 membres.

Les vice-Présidents sont membres de droit de la commission correspondant à leur délégation. Dans ce cas-là, ils assurent la représentation de leur commune.

La composition des commissions seraient donc la suivantes :

COMMISSION « RESSOURCES COMMUNAUTAIRES »*Services concernés : Finances - Ressources humaines - Services techniques - Systèmes d'information*

COMMUNES	TITULAIRE(S)	QUALITE
ARRADON	Jean-Philippe PERIES	Conseiller Communautaire
ARZON	Roland TABART	Conseiller Délégué
BADEN	Patrick EVENO	Conseiller Communautaire
BRANDIVY	Florence HEMON	Suppléante
COLPO	Freddy JAHIER	Conseiller Communautaire
ELVEN	Claudine LE BOURSICAUD GRANDIN	Conseillère Communautaire
GRAND-CHAMP	Dominique LE MEUR	Conseillère déléguée
ILE-AUX-MOINES	Philippe LE BERIGOT	Conseiller Délégué
ILE D'ARZ	Philippe ROUGIER	Suppléant
LARMOR-BADEN	Régine GUILLAS	Suppléant
LA TRINITE-SURZUR	Vincent ROSSI	Conseiller Communautaire
LE BONO	Yves DREVES	Conseiller Communautaire
LE HEZO	Guy DERBOIS	Conseiller Communautaire
LE TOUR DU PARC	François MOUSSET	Vice-Président
LOCMARIA GRAND-CHAMP	Martine LOHEZIC	Conseillère Communautaire
LOCQUeltas	Hélène BARON	Suppléante
MEUCON	Pierrick Messenger	Conseiller Délégué
MONTERBLANC	Alban MOQUET	Conseiller Communautaire
PLAUDREN	Hervé LE MIGNON	<i>Suppléant</i>
PLESCOP	Loïc LE TRIONNAIRE	Conseiller Communautaire
PLOEREN	Bernard RIBAUD	Conseiller Communautaire
PLOUGOUMELLEN	Raynald MASSON	Conseiller Communautaire
SAINT-ARMEL	Rémy BESNARD	Suppléant
SAINT-AVE	1. Morgane LE ROUX 2. Michaël LE BOHEC	Conseiller Communautaire Conseiller Communautaire
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS	Alain LAYEC	Conseiller délégué
SAINT-NOLFF	Nadine LE GOFF-CARNEC	Conseillère Communautaire
SARZEAU	David LAPPARTIENT	Conseiller communautaire
SENE	Sylvie SCULO	Conseillère Communautaire
SULNIAC	Marylène CONAN	Vice-Présidente
SURZUR	Noëlle CHENOT	Vice-Présidente
THEIX-NOYALO	Christian SEBILLE	Vice-Président
TREDION	Jean-Pierre RIVOAL	Conseiller communautaire
TREFFLEAN	Nadine MIGNOT	Suppléante

Affiché le 11/09/2020

Envoyé en préfecture le 11/09/2020

Reçu en préfecture le 11/09/2020

Affiché le

ID : 056-200067932-20200907-200907_DEL03-DE

VANNES	<ol style="list-style-type: none">1. Patrice KERMORVANT2. Nadine DUCLOUX3. Gérard THEPAUT4. Anne LE HENANFF5. Latifa BAKHTOUS6. Laëtitia DUMAS	Vice-Président Vice-Présidente Conseiller délégué Conseillère déléguée Conseillère communautaire Conseillère communautaire
---------------	---	---

COMMISSION « AMENAGEMENT »Services concernés : aménagement et urbanisme, habitat et logement

COMMUNES	TITULAIRE(S)	QUALITE
ARRADON	Pascal BARRET	Conseiller délégué
ARZON	Catherine LECLER	Suppléante
BADEN	Patrick EVENO	Conseiller Communautaire
BRANDIVY	Florence HEMON	Suppléante
COLPO	Freddy JAHIER	Conseiller Communautaire
ELVEN	Gérard GICQUEL	Vice-Président
GRAND-CHAMP	Yves BLEUNVEN	Vice-Président
ILE-AUX-MOINES	Philippe LE BERIGOT	Conseiller Délégué
ILE D'ARZ	Jean LOISEAU	Conseiller Communautaire
LARMOR-BADEN	Régine GUILLAS	Suppléant
LA TRINITE-SURZUR	Christine JAVERI	Suppléante
LE BONO	Valérie DEIMAT	Suppléante
LE HEZO	Guy DERBOIS	Conseiller Communautaire
LE TOUR DU PARC	François MOUSSET	Vice-Président
LOCMARIA GRAND-CHAMP	Martine LOHEZIC	Conseillère Communautaire
LOCQUeltas	Michel GUERNEVE	Conseiller Délégué
MEUCON	Pierrick Messenger	Conseiller Délégué
MONTERBLANC	Gaëlle EMERAUD JEGOUSSE	Conseillère Communautaire
PLAUDREN	Nathalie LE LUHERNE	<i>Vice-Présidente</i>
PLESCOP	Pierre LE RAY	Vice-Président
PLOEREN	Nadine FREMONT	Vice-Présidente
PLOUGOUMELLEN	Raynald MASSON	Conseiller Communautaire
SAINT-ARMEL	Christian LE MENAC'H	Conseiller Communautaire
SAINT-AVE	1. Anne GALLO 2. Morgane LE ROUX	Conseiller déléguée Conseiller Communautaire
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS	Alain LAYEC	Conseillé délégué
SAINT-NOLFF	Nadine LE GOFF-CARNEC	Conseillère Communautaire
SARZEAU	Jean-Marc DUPEYRAT	Vice-Président
SENE	Katy CHATILLON LE GALL	Conseillère Communautaire
SULNIAC	Christophe BROHAN	Conseiller Communautaire
SURZUR	Yvan LE NEVE	Conseiller communautaire
THEIX-NOYALO	Christophe HAZO	Conseiller Communautaire
TREDION	Jean-Michel CHOQUET	Suppléant
TREFFLEAN	Claude LE JALLE	Conseiller Délégué

VANNES	1. Hortense LE PAPE 2. Chrystel DELATTRE 3. Christine PENHOUE 4. Virgine TALMON 5. Armelle MANCHEC 6. Patrick LE MESTRE	Conseillère déléguée Conseillère communautaire Conseillère communautaire Conseillère communautaire Conseillère communautaire Conseiller communautaire
---------------	--	--

COMMISSION « ENVIRONNEMENT »

Services concernés : Environnement, eau, assainissement, déchets

COMMUNES	TITULAIRE(S)	QUALITE
ARRADON	Lucile BOICHOT	Suppléante
ARZON	Catherine LECLER	Suppléante
BADEN	Anita ALLAIN-LE-PORT	Conseiller Déléguée
BRANDIVY	Pascal HERISSON	Conseiller Communautaire
COLPO	Freddy JAHIER	Conseiller Communautaire
ELVEN	Gérard GICQUEL	Vice-Président
GRAND-CHAMP	Yves BLEUNVEN	Vice-Président
ILE-AUX-MOINES	Jacques BATHIAT	Suppléant
ILE D'ARZ	Jean Loiseau	Conseiller Communautaire
LARMOR-BADEN	Régine GUILLAS	Suppléant
LA TRINITE-SURZUR	Vincent ROSSI	Conseiller Communautaire
LE BONO	Yves DREVES	Conseiller Communautaire
LE HEZO	Guy DERBOIS	Conseiller Communautaire
LE TOUR DU PARC	François MOUSSET	Vice-Président
LOCMARIA GRAND-CHAMP	Lionel ULVOA	Suppléant
LOCQUeltas	Michel GUERNEVE	Conseiller Délégué
MEUCON	Pierrick Messenger	Conseiller Délégué
MONTERBLANC	Alban MOQUET	Conseiller Communautaire
PLAUDREN	Nathalie LE LUHERNE	<i>Vice-Présidente</i>
PLESCOP	Loïc LE TRIONNAIRE	Conseiller Communautaire
PLOEREN	Gilbert LORHO	Conseiller Communautaire
PLOUGOUMELLEN	Léna BERTHELOT	Conseillère Communautaire
SAINT-ARMEL	Christian LE MENAC'H	Conseiller Communautaire
SAINT-AVE	1. Thierry EVENO 2. Michaël LE BOHEC	Vice-Président Conseiller Communautaire
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS	Alain LAYEC	Conseiller Délégué
SAINT-NOLFF	Eric ANDRIEU	Conseiller communautaire
SARZEAU	Corinne JOUIN DARRAS	Conseillère Communautaire
SENE	Régis FACCHINETTI	Conseiller Communautaire

SULNIAC	Marylène CONAN	Vice-Présidente
SURZUR	Noëlle CHENOT	Vice-Présidente
THEIX-NOYALO	Christian SEBILLE	Vice-Président
TREDION	Jean-Michel CHOQUET	Suppléant
TREFFLEAN	Claude LE JALLE	Conseiller Délégué
VANNES	1. Jean-Pierre RIVERY 2. Gérard THEPAUT 3. François ARS 4. Monique JEAN 5. Armelle MANCHEC 6. Christian LE MOIGNE	Vice-Président Conseiller délégué Conseiller Communautaire Conseillère Communautaire Conseillère Communautaire Conseiller Communautaire

• COMMISSION « ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT »

Services concernés : Economie, tourisme, mobilités

COMMUNES	TITULAIRE(S)	QUALITE
ARRADON	Pascal BARRET	Conseiller Communautaire
ARZON	Roland TABART	Conseiller délégué
BADEN	Patrick EVENO	Conseiller Communautaire
BRANDIVY	Pascal HERISSON	Conseiller Communautaire
COLPO	Freddy JAHIER	Conseiller Communautaire
ELVEN	Arnaud DE GOVE	Conseiller Communautaire
GRAND-CHAMP	Yves BLEUNVEN	Vice-Président
ILE-AUX-MOINES	Jacques BATHIAT	Suppléant
ILE D'ARZ	Jean LOISEAU	Conseiller Communautaire
LARMOR-BADEN	Denis BERTHOLOM	Vice-Président
LA TRINITE-SURZUR	Vincent ROSSI	Conseiller Communautaire
LE BONO	Valérie DEIMAT	Suppléante
LE HEZO	Guy DERBOIS	Conseiller Communautaire
LE TOUR DU PARC	Marie-Thérèse TOQUER	Suppléante
LOCMARIA GRAND-CHAMP	Lionel ULVOA	Suppléant
LOCQUeltas	Michel GUERNEVE	Conseiller Délégué
MEUCON	Martine MOUSSET LE JOSSEC	Suppléante
MONTERBLANC	Gaëlle EMERAUD JEGOUSSE	Conseiller Communautaire
PLAUDREN	Hervé LE MIGNON	Suppléant
PLESCOP	Pierre LE RAY	Vice-Président
PLOEREN	Nadine FREMONT	Vice-Présidente
PLOUGOUMELLEN	Raynald MASSON	Conseiller Communautaire
SAINT-ARMEL	Rémy BESNARD	Suppléant
SAINT-AVE	1. Thierry EVENO 2. Jean-Yves PIRONNEC	Vice-Président Conseiller Communautaire

SAINT-GILDAS-DE-RHUYS	Maryse ABELA	Déléguée suppléante
SAINT-NOLFF	Eric ANDRIEU	Conseiller communautaire
SARZEAU	Dominique VANARD	Conseillère communautaire
SENE	Sylvie SCULO	Conseillère communautaire
SULNIAC	Christophe BROHAN	Conseiller communautaire
SURZUR	Yvan LE NEVE	Conseiller communautaire
THEIX-NOYALO	Danielle CATREVAUX	Conseillère communautaire
TREDION	Jean-Pierre RIVOAL	Conseiller communautaire
TREFFLEAN	Nadine MIGNOT	Suppléante
VANNES	1. Jean-Pierre RIVERY 2. Patrice KERMORVANT 3. François ARS 4. Olivier LE BRUN 5. Maxime HUGÉ 6. Simon UZENAT	Vice-Président Vice-Président Conseiller communautaire Conseiller communautaire Conseiller délégué Conseiller communautaire

• COMMISSION « SERVICE A LA POPULATION »

Services concernés : Solidarités - Culture - Sports et loisirs

COMMUNES	TITULAIRE(S)	QUALITE
ARRADON	Lucile BOICHOT	Conseillère Communautaire
ARZON	Roland TABART	Conseiller délégué
BADEN	Patrick EVENO	Conseiller Communautaire
BRANDIVY	Pascal HERISSON	Conseiller Communautaire
COLPO	Freddy JAHIER	Conseiller Communautaire
ELVEN	Claudine LE BOURSIKAUD GRANDIN	Conseillère Communautaire
GRAND-CHAMP	Dominique LE MEUR	Conseillère déléguée
ILE-AUX-MOINES	Philippe LE BERIGOT	Conseiller Délégué
ILE D'ARZ	Philippe ROUGIER	Suppléant
LARMOR-BADEN	Régine GUILLAS	Suppléant
LA TRINITE-SURZUR	Christine JAVERI	Suppléante
LE BONO	Yves DREVES	Conseiller Communautaire
LE HEZO	Laëtitia ROUAULT	Suppléante
LE TOUR DU PARC	Marie-Thérèse TOQUER	Suppléante
LOCMARIA GRAND-CHAMP	Lionel ULVOA	Suppléant
LOCQUeltas	Hélène BARON	Suppléante
MEUCON	Martine MOUSSET LE JOSSEC	Suppléante
MONTERBLANC	Alban MOQUET	Conseiller Communautaire
PLAUDREN	Nathalie LE LUHERNE	<i>Vice-Présidente</i>
PLESCOP	Françoise FOURRIER	Conseillère Communautaire

PLOEREN	Gilbert LORHO	Conseiller Communautaire
PLOUGOUMELLEN	Léna BERTHELOT	Conseillère Communautaire
SAINT-ARMEL	Rémy BESNARD	Suppléant
SAINT-AVE	1. Anne GALLO 2. Jean-Yves PIRONNEC	Conseillère Déléguée Conseiller Communautaire
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS	Maryse ABELA	Déléguée suppléante
SAINT-NOLFF	Nadine LE GOFF-CARNEC	Conseillère Communautaire
SARZEAU	Dominique VANARD	Conseillère Communautaire
SENE	Anthony MOREL	Conseiller Communautaire
SULNIAC	Marylène CONAN	Vice-Présidente
SURZUR	Noëlle CHENOT	Vice-Présidente
THEIX-NOYALO	Paulette MAILLOT	Conseillère Communautaire
TREDION	Jean-Pierre RIVOAL	Conseiller communautaire
TREFFLEAN	Nadine MIGNOT	Suppléante
VANNES	1. Michel GILLET 2. Fabien LE GUERNEVE 3. Mohamed AZGAG 4. Karine SHMID 5. Jean-Jacques PAGE 6. Marie-Noëlle KERGOSIEN	Conseiller délégué Conseiller Communautaire Conseiller Communautaire Conseillère Communautaire Conseiller Communautaire Conseillère Communautaire

Il vous est proposé :

- *D'approuver la création des 5 commissions précitées dont les attributions seront fixées par le règlement intérieur ;*
- *de valider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ou représentations au sein des commissions ;*
- *d'arrêter la composition des commissions à 40 membres, comme présenté ci-dessus ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSENIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REMBOURSEMENT DES FRAIS LIES A L'EXERCICE DU MANDAT COMMUNAUTAIRE

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Lorsque les membres du Conseil communautaire engagent des frais de déplacement à l'occasion des réunions de la communauté, ces frais peuvent être remboursés lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent, conformément à l'article L5211-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour les élus venant des communes insulaires, le remboursement des frais comprend également le remboursement des nuits d'hôtels et frais de repas engagés pour se rendre à des réunions communautaires.

Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés, sur présentation de pièces justificatives, dans la limite du montant indiqué dans le règlement d'attribution des indemnités de frais de déplacement temporaire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Cela comprend les réunions du conseil communautaire, du Bureau, des commissions intercommunales, des comités consultatifs, de la commission des services publics locaux et des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent leur établissement. La dépense est à la charge de l'organisme qui organise la réunion.

Lorsque les membres sont en situation de handicap, ils peuvent également bénéficier du remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique qu'ils ont engagés.

En outre, le conseil communautaire peut décider le remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile pour les conseillers communautaires qui en aurait le besoin pour se rendre aux réunions liés aux mandats. Ce remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance et est réalisé sur présentation des frais engagés.

Il vous est proposé :

- *de décider du remboursement des frais occasionnés par les déplacements des élus, conformément aux barèmes fixés par décret, sur présentation de pièces justificatives ;*
- *de décider du remboursement des frais de séjour occasionnés par les déplacements des élus issus des communes insulaires, sur présentation de pièces justificatives ;*
- *de décider du remboursement des frais occasionnés par les élus pour la garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, sur présentation de pièces justificatives ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
 ARZON : Roland TABART
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
 BRANDIVY : Pascal HERISSON
 ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
 LE BONO : Yves DREVES
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
 MEUCON : Pierrick MESSAGER
 MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
 PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
 SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
 SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
 SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
 SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
 SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOISIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
 COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
 ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
 PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR L'EXECUTION DE MANDATS SPECIAUX

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de Président, de Vice-Président et de conseiller communautaire donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

Un mandat spécial doit s'entendre comme toutes missions accomplies dans l'intérêt des affaires communautaires, à l'exclusion de celles qui lui incombent en vertu d'une obligation expresse. Ce mandat spécial est donné du fait des délégations confiées au Président et aux Vice-Présidents à l'issue de leur élection.

Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.

Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées selon des modalités fixées par délibération du conseil municipal.

Les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la communauté d'agglomération sur présentation d'un état de frais.

S'agissant des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, le remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance.

Il vous est proposé :

- *de rembourser, pour la durée du mandat, les frais occasionnés par l'attribution d'un mandat spécial, sur présentation de pièces justificatives, tels qu'énoncés ci-dessus ;*
- *d'autoriser le Président, à titre dérogatoire et en cas d'urgence avérée, à conférer un mandat spécial à un élu, sous réserve d'une approbation du Conseil communautaire à la plus prochaine séance ;*
- *d'imputer la dépense en résultant au budget ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELAN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

En application de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une Commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le Président ou son représentant, comprend des membres du Conseil de la Communauté d'agglomération, désignés dans le respect de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Il est proposé de composer cette commission consultative de la façon suivante :

1. représentants des élus :
 - les membres du Bureau de façon à ce que l'ensemble des compétences de la Communauté d'agglomération soient prises en compte,
2. représentants des associations :
 - Confédération syndicale des familles,
 - Familles Rurales,
 - Union Fédérale des Consommateurs (UFC Que Choisir ?),
 - Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Il vous est proposé :

- *de valider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations énoncées ci-dessus ;*
- *de procéder à la désignation des représentants au sein de la CCSPL comme énoncée ci-dessus ;*
- *de délégué à Monsieur le Président le pouvoir de saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

En application de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération doit mettre en place une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges dans le cadre des compétences qu'elle est amenée à exercer.

La commission a pour fonction d'évaluer le montant des charges des compétences transférées par les communes à l'EPCI, afin de permettre le calcul de l'attribution de compensation pour chaque commune.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLECT de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération pourrait être composée de la manière suivante :

Commune	Nom du représentant
ARRADON	Philippe GUYOT
ARZON	Roland TABART
BADEN	Jean-René JAOUEN
BRANDIVY	Pierre-Yves DERIAN
COLPO	Freddy JAHIER
ELVEN	Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	Yves BLEUNVEN
L'ILE AUX MOINES	Philippe LE BERIGOT
L'ILE D'ARZ	Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	Régine GUILLAS
LE BONO	Yves DREVES
LE HEZO	Jean-François NEDELEC
LE TOUR DU PARC	François MOUSSET
LA TRINITE-SURZUR	Vincent ROSSI
LOCMARIA-GRAND-CHAMP	Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	Michel GUERNEVE
MEUCON	Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	Alban MOQUET
PLAUDREN	Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELAN	Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	Christian LE MENAC'H
SAINT-AVE	Anne GALLO
SAINT-GILDAS DE RHUYS	Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	David LAPPARTIENT

Envoyé en préfecture le 11/09/2020

Reçu en préfecture le 11/09/2020

Affiché le

ID : 056-200067932-20200907-200907_DEL07-DE

SENE	Sylvie SCULO
SULNIAC	Marylène CONAN
SURZUR	Patrick CAILLEU
THEIX-NOYALO	Christian SEBILLE
TREDION	Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	Claude LE JALLE
VANNES	David ROBO

Il vous est proposé :

- *de valider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations énoncées ci-dessus ;*
- *de valider la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées telle que présentée ci-dessus ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOISIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**REPRESENTATION DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION
AU SEIN DE DIFFERENTES INSTANCES**

Monsieur Yves BLEUNVEN présente le rapport suivant :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est appelée à être représentée au sein de différentes associations, comités, assemblées générales ou conseils d'administration.

Le tableau des représentants vous est présenté en annexe.

Il vous est proposé :

- *de valider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations énoncées ci-dessus ;*
- *de procéder à la désignation des représentants de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération au sein des différentes instances ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

POUR : 83 VOIX CONTRE : 1 VOIX ABSTENTION : 1 VOIX

Affiché le 15/09/2020

Envoyé en préfecture le 15/09/2020

Reçu en préfecture le 15/09/2020

Affiché le

ID : 056-200067932-20200907-200907_DEL08-DE

Représentation de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

<i>Instance représentative</i>	<i>Siège</i>	<i>Représentant(s) titulaire(s)</i>	<i>Représentant(s) suppléant(s)</i>
Développement économique et emploi			
Association de Vannes Innovation Promotion Expansion (VIPE)	Conseil d'administration	1. M. Le Président 2. Jean-Yves PIRONNEC 3. Jean-Pierre RIVERY 4. Vincent ROSSI 5. Yves BLEUNVEN 6. Gérard GICQUEL 7. François MOUSSET 8. Loïc LE TRIONNAIRE 9. Yvan LE NEVE 10. Nathalie LE LUHERNE 11. Christian SEBILLE 12. Simon UZENAT	
CCRD (Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique)		Patrice KERMORVANT	
Enseignement secondaire et supérieur, formation et insertion			
Mission locale du Pays de Vannes	Conseil d'administration	1. Nadine FREMONT 2. Corinne JOUIN DARRAS 3. Paulette MAILLOT 4. Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN 5. Karine SCHMID 6. Françoise FOURRIER	1. Yvan LE NEVE 2. Léna BERTHELOT 3. Anthony MOREL 4. Christophe BROHAN 5. Lionel ULVOA 6. Pierrick MESSEGER
Université Catholique de l'Ouest (UCO) (Arradon)	Conseil d'administration	Patrice KERMORVANT	
Université de Bretagne Sud	Conseil d'Administration	M. Le Président	Jean-Pierre RIVERY
	Conseil de Faculté Droit, Sciences Économiques (DSEG)	Noëlle CHENOT	Léna BERTHELOT
Tourisme			
SPL « Rochefort-en-Terre Tourisme »	Conseil d'administration	Nadine DUCLOUX	
Environnement, aménagement et patrimoine			
Eau du Morbihan		David ROBO Thierry EVENO Denis BERTHOLOM Freddy JAHIER	

EPTB Vilaine		Thierry EVENO	Michel GUERNEVE
Syndicat mixte du Loc'h et du Sal		<ol style="list-style-type: none"> 1. Thierry EVENO 2. Michel GUERNEVE 3. Loïc LE TRIONNAIRE 4. Nathalie LE LUHERNE 5. Pascal HERRISSON 6. Noëlle CHENOT 7. Yves DREVES 8. Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE <p><i>8 titulaires pour les statuts actuels 7 titulaires pour les statuts à venir</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nadine LE GOFF-CARNEC 2. Martine LOHEZIC 3. Pierre LE RAY 4. Freddy JAHIER 5. Anita ALLAIN-LE PORT 6. Guy DERBOIS 7. Gérard THEPAUT 8. Armelle MANCHEC <p><i>8 suppléants pour les statuts actuels 7 suppléants pour les statuts à venir</i></p>
Morbihan énergies	Commission consultative sur l'énergie	Thierry EVENO	Patrice KERMORVANT
EADM	Conseil d'Administration	M. Le Président	
Syndicat Mixte du Sud Est du Morbihan (SYSEM)	Comité syndical	<ol style="list-style-type: none"> 1. Thierry EVENO 2. Christian SEBILLE 3. Gérard THEPAUT 4. François ARS 5. Armelle MANCHEC 6. Loïc LE TRIONNAIRE 7. Michel GUERNEVE 8. Alain LAYEC 9. Jean-Pierre RIVOAL 10. Laëtitia DUMAS 11. Pascal BARRET 12. Régis FACHINETTI 13. Alban MOQUET 14. Claude LE JALLE 15. Roland TABART 16. Christophe BROHAN 17. François MOUSSET 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Noëlle CHENOT 2. Danielle CATREVAUX 3. Jean-Jacques PAGE 4. Maxime HUGUE 5. Olivier LE BRUN 6. Pierre LE RAY 7. Hélène BARON 8. Maryse ABELA 9. Jean-Michel CHOQUET 10. Christian LE MOIGNE 11. Lucile BOICHOT 12. Katy CHATILLON-LE-GALL 13. Dominique LE MEUR 14. Nadine MIGNOT 15. Catherine LECLERC 16. Marylène CONAN 17. Marie-Thérèse TOQUER
SPL Ports du Morbihan	Conseil d'administration	Nadine DUCLOUX	
Etablissement public foncier Régional de Bretagne	Conseil d'administration	Pierre LE RAY	Gilbert LORHO

Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan - syndicat mixte	Collège des EPCI	Thierry David LAPPARTIENT Claude LE JALLE Jean-Philippe PERIES	Christian LE Dominique LE MEUR Jean-Marc DUPEYRAT Maxime HUGÉ
SDIS		Guy DERBOIS	
Habitat et logement			
Commission consultative relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage		Jean-Marc DUPEYRAT Léna BERTHELOT	
Commission départementale de médiation (Droit au logement opposable)		Jean-Marc DUPEYRAT	
Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH)	Assemblée plénière	Monsieur le Président	Jean-Marc DUPEYRAT Hortense LE PAPE
Très haut débit			
MEGALIS	Comité syndical	Patrice KERMORVANT Anne LE HENANFF	Guy DERBOIS Vincent ROSSI
Solidarité			
Banque alimentaire du Morbihan	Conseil d'administration	Marylène CONAN	
Centre hospitalier Bretagne Atlantique	Conseil de surveillance	M. Le Président	
EPSM de Saint-Avé	Conseil de surveillance	Marylène CONAN Pierre LE RAY	
Mobilité			
GART (groupement des autorités responsables des transports)		Denis BERTHOLOM	Maxime HUGÉ
Commission départementale de sécurité et d'accessibilités		Denis BERTHOLOM	Chrystel DELATTRE
Fiscalité			
Comité des finances locales		François MOUSSET Patrick EVENO	
Gestion du personnel			
Centre de Gestion 56		François MOUSSET	

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REPRESENTATION DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

**A LA REGIE AUTONOME ET PERSONNALISEE
D'EQUIPEMENT DE MUSIQUES ACTUELLES L'ECHONOVA**

Monsieur Yves BLEUNVEN présente le rapport suivant :

La Régie de l'Équipement Musiques Actuelles, créée par Vannes agglo en 2008, et administrée conformément aux dispositions des articles L 2221-1 à 10 et R 2221-1 à R 2221-52 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les élus représentant la collectivité de rattachement détiennent la majorité des sièges au sein du Conseil d'Administration de cet organisme qui comprend par ailleurs des personnalités qualifiées, dont le comité des utilisateurs.

Conformément aux statuts de l'Echonova, il vous est proposé de désigner le Conseil d'Administration de la régie :

- les 7 membres élus parmi lesquels sera choisi le Président du Conseil d'Administration :

- Nathalie LE LUHERNE
- Fabien LE GUERNEVE
- Christian LE MOIGNE
- Corinne JOUIN DARRAS
- Pascal HERISSON
- Sylvie SCULO
- Nadine LE GOFF-CARNEC

- les 4 personnalités qualifiées :

- un représentant du Comité des utilisateurs de l'équipement,
- un représentant du Conseil départemental du Morbihan,
- un représentant du milieu artistique,
- la direction de Scènes du Golfe ou son représentant.

Un siège de droit est attribué à la commune de Saint Avé, commune d'implantation de l'Echonova.

Un agent de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération sera autorisé à participer au Conseil d'Administration, à titre consultatif.

Il vous est proposé :

- *de valider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations énoncées ci-dessus ;*
- *de désigner les membres du Conseil d'Administration conformément à la liste figurant ci-dessus ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**REPRESENTATION DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION
A LA REGIE AUTONOME ET PERSONNALISEE
DE GESTION ET EXPLOITATION DES BASES NAUTIQUES**

Monsieur Yves BLEUNVEN présente le rapport suivant :

La régie personnalisée avec autonomie financière pour la gestion de la base nautique multisite a été créée en 2014.

Les élus représentant la collectivité de rattachement détiennent la majorité des sièges au sein du Conseil d'Administration de cet organisme qui comprend par ailleurs des représentants d'associations.

Ainsi, il vous est proposé la composition du Conseil d'Administration de la régie comme suit :

- 7 membres élus parmi lesquels sera choisi le Président du Conseil d'Administration ;
 - Anne GALLO
 - Noëlle CHENOT
 - Michel GILLET
 - Lucile BOICHOT
 - Régis FACHINETTI
 - Patrick EVENO
 - Dominique VANARD

Un agent de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération sera autorisé à participer au Conseil d'Administration, à titre consultatif.

Il vous est proposé :

- *de valider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations énoncées ci-dessus ;*
- *de désigner les membres du Conseil d'Administration conformément à la liste figurant ci-dessus ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

POUR : 84 VOIX CONTRE : 0 VOIX ABSTENTION : 1 VOIX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
 ARZON : Roland TABART
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
 BRANDIVY : Pascal HERISSON
 ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
 LE BONO : Yves DREVES
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
 MEUCON : Pierrick MESSAGER
 MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
 PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
 SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
 SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
 SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
 SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
 SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSENIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
 COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
 ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
 PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**REPRESENTATION DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION
A L'OFFICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE VANNES GOLFE HABITAT**

Monsieur Yves BLEUNVEN présente le rapport suivant :

Suite au rattachement de l'office public de l'Habitat Vannes Golfe Habitat, à la communauté d'agglomération, 13 membres du conseil d'administration sont désignés par l'organe délibérant de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération :

- 6 représentants parmi les élus du Conseil communautaire,
- 7 personnalités qualifiées au regard des interventions des Offices dans le domaine des politiques de l'habitat (dont 2 élus locaux non membres du Conseil Communautaire).

Sont également désignés :

- 4 représentants les locataires,
- 1 représentant d'une association œuvrant pour l'insertion ou le logement des personnes défavorisées,
- 1 membre désigné par la CAF,
- 1 membre désigné par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
- 1 membre désigné par les associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction (1%),
- 2 membres désignés par les organisations syndicales de salariés les plus représentatives du département.

Le Président de l'office est élu parmi les membres désignés par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

La liste des candidats à l'Office Public Communautaire Vannes Golfe Habitat est soumise au scrutin.

6 représentants de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le Président • Hortense LE PAPE • Alain LAYEC • Christian SEBILLE • Morgane LE ROUX • Martine LOHEZIC
7 personnalités qualifiées	<p>Christine GUERRY, ancienne administratrice de 1989 à 2014</p> <p>Marcel BOCHE, ancien administrateur de 2001 à 2014</p> <p>Claudine LE GALLIC, adjointe aux affaires sociales de Plescop de 1995 à 2011</p> <p>Yvonne BLAISE, ancienne administratrice de 1992 à 2014</p> <p>Geneviève RICHARD, ancienne administratrice de 2001 à 2008</p> <p><i>Dont 2 élus non membres du Conseil communautaire</i></p> <p>Michèle GUITTARD (Baden) Serge LE NEILLON (Plescop)</p>

4 représentants les locataires	Mme Nelly NAEL BURBAN Mme DENIS LAUSEIG Annie CAUDAL Marie-José VALMALLE
1 représentant d'une association œuvrant pour l'insertion ou le logement des personnes défavorisées	Frédéric LE POUL, Directeur du pôle insertion de l'AMISEP

Il vous est proposé :

- *de valider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations énoncées ci-dessus ;*
- *de procéder à la désignation des représentants de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à l'office public communautaire Vannes Golfe Habitat ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DESIGNATION DES COMMISSAIRES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Monsieur Yves BLEUNVEN présente le rapport suivant :

La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Cette commission intercommunale participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés, et donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Conformément à l'article 1650 A du Code Général des Impôts, elle est composée de onze membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué
- dix commissaires.

Les conditions pour être nommé commissaires sont les suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres ,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Après consultation des communes membres, le conseil communautaire propose la liste suivante :

1 - Proposition de commissaires titulaires

Nom	Commune
1. Philippe GUYOT	ARRADON
2. Catherine LECLER	ARZON
3. Pierre-Yves DERIAN	BRANDIVY
4. Christophe TATTEVIN	ILE AUX MOINES
5. Régine GUILLAS	LARMOR BADEN
6. Michel BAYON	LA TRINITE SURZUR
7. Jean-François NEDELEC	LE HEZO
8. François MOUSSET	LE TOUR DU PARC
9. Jocelyne TEURNIER-LECLER	SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
10. Dominique VANARD	SARZEAU
11. Luc FOUCAULT	SENE
12. Eric MAHE	SURZUR

13. Freddy JAHIER
 14. Sylvie JAFFRE
 15. Jean-René JAOUEN
 16. Gilbert CHEVALIER
 17. Pierrick MESSAGER
 18. Raynald MASSON
 19. Daniel LORCEY
 20. André BELLEGUIC

COLPO
 PLESCOP
 BADEN
 MONTERBLANC
 MEUCON
 PLOUGOUMELLEN
 ILE D'ARZ
 SANINT AVE

2 - Proposition de commissaires suppléants

Nom	Commune
1. Marie-Françoise LE MENTEC	ARRADON
2. Roland TABART	ARZON
3. Pascal HERISSON	BRANDIVY
4. Catherine LE ROUX	ILES AUX MOINES
5. Yannick FAVE	LARMOR BADEN
6. Claude MAMOU	LE HEZO
7. Marie-Thérèse TOQUER	LE TOUR DU PARC
8. Alain LAYEC	SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
9. Gil BREGEON	SENE
10. Céline BERCETCHE	SURZUR
11. Marie-Bernard BROUDIC	COLPO
12. Frédéric GRANDCHAMP	PLESCOP
13. Joël BIGNON	BADEN
14. Gervais CADIC	MONTERBLANC
15. Maxime PERRIN	MEUCON
16. Léna BERTHELOT	PLOUGOUMELLEN
17. Nadège LE ROUX	ILE D'ARZ
18. Geneviève RICHARD	SAINT AVE
19. Martine LOHEZIC	LOCMARIA GRAND-CHAMP

Il vous est proposé :

- de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs, pour la durée du mandat ;
- de valider la proposition de liste des membres potentiels de la Commission ;
- D'autoriser Monsieur le Président à transmettre cette liste au directeur départemental des finances publiques ;
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**REPRESENTATION DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE
BRETAGNE**

Monsieur Yves BLEUNVEN présente le rapport suivant :

Le 15 septembre 2020 l'Etablissement public foncier de Bretagne organise une assemblée spéciale chargée de désigner les membres pour le Conseil d'administration.

Selon l'article 2 du règlement intérieur de cette assemblée spéciale, sont électeur pour désigner les représentants des communautés d'agglomérations et des communautés de communes : « les présidents d'agglomération ou membres de l'organe délibérant [...] durement désigné par cet organe délibérant »

Par délibération du 7 septembre 2020, le conseil communautaire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a désigné deux candidats (un titulaire et un suppléant) pour siéger au sein du conseil d'administration de l'EPF.

Le président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est donc membre de ce collège d'électeur. Dans le cas où le président ne pourrait se rendre à cette réunion du 15 septembre 2020, le conseil communautaire doit désigner en son sein, un représentant de l'agglomération.

Il vous est proposé :

- *de valider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination énoncée ci-dessus ;*
- *de procéder à la désignation de Monsieur Pierre LE RAY pour représenter Monsieur le Président au Conseil d'administration de l'Etablissement public foncier de Bretagne du 15 septembre 2020 ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**MODIFICATION DES STATUTS DE GOLFE DU MORBIHAN -
VANNES AGGLOMERATION**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Par délibération du 27 septembre 2018, le conseil communautaire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a adopté les statuts de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

La loi engagement et proximité du 29 décembre 2019 supprime le bloc des compétences optionnelles, devenant ainsi des compétences facultatives.

En outre, la modification statutaire permet d'inscrire au bloc des compétences obligatoires les compétences eau et assainissement, que la communauté d'agglomération exerce depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le projet de statuts présenté en annexe présente ainsi les compétences que la communauté d'agglomération exerce à titre obligatoire et celle exerce à titre facultative, sans modification des compétences exercées.

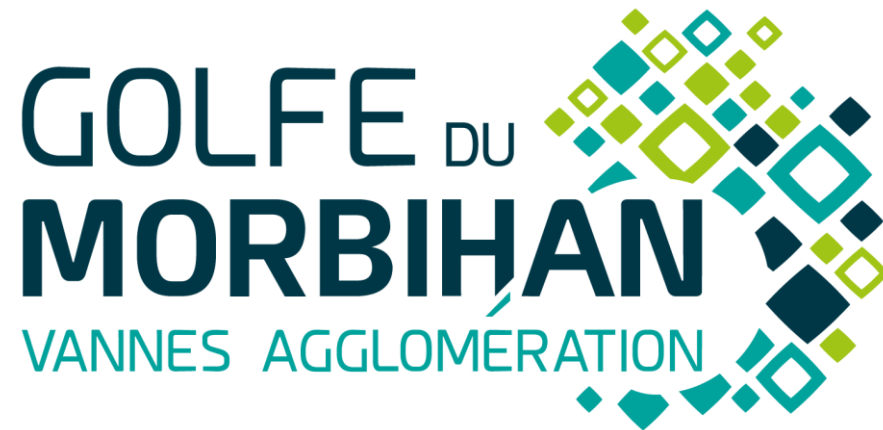
Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-5 du Code général des collectivités territoriales, les statuts seront proposés pour approbation par délibération au sein des conseils municipaux qui disposeront d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Il vous est proposé :

- *D'approuver les statuts tels que proposés en annexe ;*
- *De soumettre les statuts aux conseils municipaux des communes membres ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Affiché le 11/09/2020



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

« Golfe du Morbihan - Vannes agglomération »

STATUTS

HISTORIQUE DES STATUTS

1. Création d'une nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion de Vannes Agglo, de Loc'h Communauté et de la Communauté de Communes de La Presqu'île de Rhuys	26 aout 2016
2. La communauté d'agglomération prend la dénomination « Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ». Détermination du siège social.	16 novembre 2016
3. Composition de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération issue de la fusion	16 décembre 2016
4. Adoption des statuts de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération	27 septembre 2018

ARTICLE 1^{ER} - DENOMINATION

Entre les communes de : ARRADON - ARZON - BADEN - BRANDIVY - COLPO - ELVEN - GRAND-CHAMP - L'ILE-AUX-MOINES - L'ILE D'ARZ - LARMOR-BADEN - LA TRINITE-SURZUR - LE BONO - LE HEZO - LE-TOUR-DU-PARC - LOCMARIA-GRAND-CHAMP - LOCQUeltas - MEUCON - MONTERBLANC - PLAUDREN - PLESCOP - PLOEREN - PLOUGOUMELLEN - SANT-ARMEL - SAINT-AVE - SAINT-GILDAS-DE-RHUYS - SAINT-NOLFF - SARZEAU - SENE - SULNIAC - SURZUR - THEIX-NOYALO - TREDION - TREFFLEAN ET VANNES, il est constitué une Communauté d'agglomération dénommée « *Golfe du Morbihan - Vannes agglomération* ».

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment pour tout ce qui n'est pas prévu de façon expresse dans les présents statuts.

ARTICLE 2 - SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Communauté d'agglomération est fixé à VANNES - 30, allée Alfred Kastler.
Le Conseil de la Communauté d'agglomération pourra se réunir au siège administratif.

ARTICLE 3 - CONTINUITE LIEE A LA FUSION

Conformément à l'article L5211-41 du CGCT, l'ensemble des biens, droits et obligations de la communauté d'agglomération de Vannes et des communautés de communes de la Presqu'île de Rhuy et du Loc'h est transféré à la communauté d'agglomération Golfe du Morbihan - Vannes agglomération qui est substituée de plein droit aux anciens établissements dans toutes les délibérations et tous les actes de ces derniers, à la date de l'acte duquel la fusion est issue.

ARTICLE 4 - OBJET

La Communauté d'agglomération exerce de plein droit et au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

A. Compétences obligatoires :

- 1- **En matière de développement économique** : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- 2- **En matière d'aménagement de l'espace communautaire** : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;
- 3- **En matière d'équilibre social de l'habitat** : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
- 4- **En matière de politique de la ville** : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.
- 5- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- 6- **En matière d'accueil des gens du voyage** : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- 7- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** ;

Affiché le 11/09/2020

Envoyé en préfecture le 11/09/2020
Reçu en préfecture le 11/09/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200907-200907_DEL15A-DE

- 8- Eau ;**
- 9- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 ;**
- 10- Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1.**

B. Compétences facultatives

En matière de formation :

- Soutien au développement universitaire et aux établissements du territoire dispensant des formations post-bac qualifiantes qui renforcent l'écosystème local
- Soutien aux projets à dimension intercommunale portés par des établissements dispensant des enseignements à partir du second degré
- Accompagnement des structures portant ou valorisant des dispositifs favorisant une première expérience professionnelle sur le territoire national ou à l'étranger ou un programme d'échange international universitaire.

En matière d'emploi :

- Actions en faveur de l'emploi au travers d'outils tels que des Points d'Accueil Emploi communautaires à destination des demandeurs d'emploi ou des entreprises.
- Coordination et observation des dynamiques de l'emploi du territoire en lien avec les partenaires
- Sensibilisation et formation aux nouveaux usages numériques par la gestion et l'animation d'ateliers informatiques à destination du grand public, des entreprises et des demandeurs d'emplois notamment au sein des maisons de service au public
- Soutien aux manifestations, événements en faveur de l'emploi à portée intercommunale.

En matière d'insertion :

- Gestion et animation de chantiers d'insertion
- Actions en faveur de l'accompagnement des publics en insertion dans une optique de montée, transférabilité des compétences et d'adaptation à l'emploi

En matière de déplacement :

- Pôle d'échange multimodal
- Création, aménagement, signalétique et entretien des itinéraires cyclables présentant un intérêt majeur sur le territoire communautaire

En matière de transport :

- Gestion et entretien des abris de voyageurs
- Le transport des scolaires pour les activités suivantes :
 - La natation
 - Le nautisme
 - Les actions culturelles et environnementales menées par l'agglomération.
- Transport des scolaires vers la piste de sécurité routière de Ménimur

Au titre du numérique :

- Système d'information géographique
- Aménagement numérique du territoire

Au titre de l'action sociale :

- Participation à l'Espace Autonomie
- Actions de prévention de dimension communautaire sur le thème du vieillissement, du handicap, de l'isolement et de la précarité
- Subventions aux associations dont les objectifs d'intérêt général dépassent le cadre communal, en cohérence avec le projet de territoire et répondant à des besoins identifiés dans les domaines de l'entraide alimentaire, de l'accès aux droits spécifiques, du retour à une vie sociale pour les personnes en situation d'exclusion ou de précarité et de la solidarité internationale.

Au titre de l'eau :

- Suivi du ou des SAGEs et participations aux missions d'un EPTB
- Gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique
- La gestion des eaux de baignades, dont l'élaboration, le suivi et la révision du profil de vulnérabilité des plages, à l'exclusion du pouvoir de police du maire, sur l'ensemble des sites de baignade déclarés
- Protection des eaux : actions d'intérêt supra-communal relevant de l'article L211-7 article 1 du code de l'environnement, en se limitant aux items suivants:
 - 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
 - 6° - La lutte contre la pollution ;
 - 11° - La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
 - 12° - L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Au titre de la lecture publique:

- coordination du réseau des médiathèques du Golfe
- gestion des outils mutualisés
- conception et mise en œuvre de dispositifs d'actions culturelles de lecture publique
- accompagnement de l'ensemble des équipements de lecture publique du territoire

Au titre de l'éducation artistique:

- organisation de l'enseignement artistique en matière de musique danse, théâtre et arts visuels, dans le cadre d'un conservatoire communautaire
- mise en œuvre des actions culturelles et artistiques portées et accompagnées par le conservatoire communautaire
- coordination et animation du réseau des écoles de musique du territoire
- mise en œuvre d'actions de sensibilisation aux pratiques artistiques à destination des scolaires et du tout public

Au titre du spectacle vivant:

- diffusion de spectacles professionnels et d'expositions, à destination des scolaires et du tout public
- soutien à la création artistique
- mise en œuvre d'actions artistiques et culturelles
- conception et coordination d'événements culturels de dimension communautaire favorisant l'attractivité du territoire

Au titre de l'action culturelle :

- soutien aux initiatives culturelles de dimension communautaire favorisant l'attractivité du territoire.

Au titre du sport :

- La natation scolaire
- La voile et la pratique nautique scolaires
- La coordination des activités des bases nautiques d'Arradon, Séné, Baden et Larmor Baden menées par 47° Nautik
- Le soutien aux manifestations de Sports et de Loisirs de dimension communautaire
- Le soutien au développement du nautisme associatif
- Le soutien au sport de haut niveau :
 - les centres de formation agréés par le Ministère des sports
 - les sportifs individuels inscrits sur liste de haut niveau
 - les clubs de sport collectif dont l'équipe fanion évolue dans les trois premiers niveaux nationaux
- La conception d'actions sportives de dimension intercommunale favorisant l'attractivité du territoire

Au titre du tourisme :

- Signalétique et balisage des itinéraires de randonnée
- Création et aménagement d'équipements dédiés à l'organisation d'événements et d'équipements touristiques, de portée communautaire, qui renforcent l'attractivité du territoire

- Création, organisation, soutien financier à des actions ou évènements touristiques, de portée communautaire, de l'attractivité du territoire
- Réalisation d'un Schéma communautaire de développement touristique et d'un plan d'actions pluriannuel
- Développement du tourisme d'affaires, notamment par la création d'un Bureau des évènements et des congrès
- Etude et mise en place d'un Pays d'Art et d'Histoire
- Mise en place de liaisons maritimes saisonnières reliant deux communes de l'agglomération

En matière d'aménagement :

- Actions foncières : portage foncier pour le compte des communes

En matière d'environnement :

- Participation aux équipements de production d'énergies renouvelables présents sur le territoire de l'agglomération et présentant un intérêt majeur sur le territoire communautaire
- Espace info énergie pour les communes membres avec possibilité de conventionnement avec d'autres EPCI pour le compte de leurs communes
- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

En matière d'infrastructure :

- L'aéroport de Vannes-Golfe du Morbihan
- Crématorium
- Service de secours et de lutte contre l'incendie pour les casernes suivantes
 - Centre de Secours Principal de Vannes
 - Centre de Secours d'Elven ,
 - Centre de Secours de Ploeren,
 - Centre de Secours de Plescop,
 - Centre de Secours de Surzur,
 - Centre de Secours de l'Île d'Arz,
 - Centre de Secours de l'Île aux Moines
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

En matière de voirie :

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

Lorsque la communauté d'agglomération exerce la compétence " création ou aménagement et entretien de voirie communautaire " et que son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transport collectif ;

C. Intérêt communautaire des compétences obligatoires

Lorsque l'exercice de compétences obligatoires est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé à la majorité des deux tiers du conseil communautaire de la communauté d'agglomération. Une délibération liste, par compétences, les équipements ou actions reconnus d'intérêt communautaire.

D. Rayon de mise en œuvre des compétences communautaires

La Communauté d'agglomération peut, sous réserve d'un lien avec les compétences qui lui ont été transférées, exercer son activité en dehors du périmètre communautaire dans le cadre de conventions intervenues avec d'autres communes, établissements publics de coopération intercommunale, personnes publiques distinctes ou personnes morales privées.

ARTICLE 5 - SERVICES COMMUNS

- Instruction des autorisations d'urbanisme - application du droit des sols pour les communes membres et par convention pour les communes membres d'autres établissements publics de coopération intercommunale
- En matière d'urbanisme, conseil en aménagement et en planification pour les communes membres
- Fourrière animale
- Conseil en énergie partagé pour le compte des communes membres

ARTICLE 6 - ADMINISTRATION

La Communauté d'agglomération est administrée par une assemblée délibérante : le Conseil de la Communauté d'agglomération.

La désignation de ses membres et la durée de leur mandat sont régies par les textes en vigueur.

En application de l'article L5211-6 du CGCT , Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est administrée par un organe délibérant composé de délégués des communes membres élus dans le cadre de l'élection municipale au suffrage universel direct pour toutes les communes dont le conseil municipal est élu au scrutin de liste, dans les conditions fixées par la loi.

Lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller communautaire, le conseiller municipal appelé à le remplacer en application des articles L. 273-10 ou L. 273-12 est le conseiller communautaire suppléant qui peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le président de l'établissement public. Le conseiller suppléant est destinataire des convocations aux réunions de l'organe délibérant, ainsi que des documents annexés à celles-ci. L'article L. 273-5 du code électoral est applicable au conseiller communautaire suppléant.

La répartition du nombre de sièges par commune des sièges de conseiller communautaire a lieu de la façon suivante :

Arradon	3
Arzon	1
Baden	2
Brandivy	1
Colpo	1
Elven	3
Grand-Champ	3
L'Ile-Aux-Moines	1
L'Ile D'arz	1
Larmor-Baden	1
La Trinité-Surzur	1
Le Bono	1
Le Hezo	1
Le-Tour-Du-Parc	1
Locmaria-Grand-Champ	1
Locqueltas	1
Meucon	1
Monterblanc	2
Plaudren	1
Plescop	3
Ploeren	3

Plougoumelen	2
Sant-Armel	1
Saint-Avé	5
Saint-Gildas-De-Rhuys	1
Saint-Nolff	2
Sarzeau	4
Séné	4
Sulniac	2
Surzur	2
Theix-Noyal	4
Trédion	1
Trefflean	1
Vannes	26

Ce total de 88 sièges correspond à une répartition issue d'un accord local selon la règle prévue à L5211-6-1 du CGCT.

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté d'agglomération. Il est assisté d'un Bureau dont les membres sont élus par le Conseil de la Communauté d'agglomération.

Le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par le Conseil de la Communauté d'agglomération, sans que ce nombre puisse excéder celui prévu par la loi.

Le Conseil de la Communauté d'agglomération règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de cette dernière. Il peut former en son sein des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le Président prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant. Il est le chef des services de la Communauté d'agglomération.

Le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil de la Communauté d'agglomération.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Président est seul chargé de l'administration mais il peut déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du Bureau.

D'une manière générale, il exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Un règlement intérieur approuvé par le Conseil de la Communauté d'agglomération fixe les conditions générales de fonctionnement de l'organe délibérant.

ARTICLE 7 - RESSOURCES

Les recettes du budget de la Communauté d'agglomération comprennent les ressources fiscales, revenus, sommes, subventions, dotations et produits légalement prévus.

Les fonctions de comptable public de la Communauté d'agglomération sont assurées par le Trésorier Principal de Vannes-Municipale.

ARTICLE 8 - INDEMNITES

Une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions peut être attribuée au Président, aux autres membres du Bureau ou encore à ceux du Conseil de la Communauté d'agglomération.

Les conditions d'attribution sont déterminées conformément aux textes en vigueur.

Affiché le 11/09/2020

ARTICLE 9 - DUREE

La Communauté d'agglomération est créée sans limitation de durée.

Elle est dissoute dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 10 - DISPOSITIONS GENERALES

Des communes autres que celles primitivement groupées peuvent être admises à faire partie de la Communauté d'agglomération avec l'accord du Conseil de la Communauté d'agglomération et en l'absence d'opposition des communes membres dans les conditions définies par les textes applicables. L'extension du périmètre est prononcée par l'autorité qualifiée.

Sous réserve des exceptions légalement prévues, le Conseil de la Communauté d'agglomération délibère sur les modifications statutaires. La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres dans les conditions définies par les textes en vigueur.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELAN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



-16-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

MOBILITE

ACQUISITION AUTOBUS ELECTRIQUES

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur Denis BERTHOLOM présente le rapport suivant :

Pour maintenir un parc de qualité, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVa) se porte chaque année acquéreur d'autobus et, dans le cadre de la transition énergétique, la collectivité a souhaité s'engager dans l'acquisition d'autobus électriques lors du renouvellement de sa flotte. Ces véhicules sont mis à disposition du Délégué en charge du réseau de transports urbains (CTGMVa jusqu'en 2023).

GMVa a adhéré à la Centrale d'Achat des Transports Publics (CATP) qui dispose notamment d'un accord-cadre relatif à l'acquisition de véhicules dont un des lots consiste en l'acquisition d'autobus 12 mètres électriques neufs en charge lente.

La CATP est soumise aux procédures de publicité et de mise en concurrence de la commande publique, conformément à l'article 26 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Dès lors, GMVA est considérée comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence.

Pour l'acquisition d'autobus électriques pour le compte de GMVa, la CATP a mené une procédure de passation du marché subséquent qui est une procédure négociée avec remise en concurrence des Titulaires de l'accord-cadre. A l'issue de la procédure, le marché subséquent est attribué à un unique Titulaire.

Le marché subséquent prend effet à compter de sa notification pour une durée ferme de 2 ans. Il peut être reconduit chaque année dans la limite de validité de l'accord-cadre (soit pour toute commande passée jusqu'au 30 juin 2023).

Dans le cadre de la procédure conduite pour le compte de GMVA, le marché subséquent relatif à l'acquisition d'autobus électrique avec bornes de charges incluses est attribué à la société VOLVO (modèle 7900 électrique).

Le montant de la première commande ferme correspondant à l'acquisition de 2 bus électriques avec 2 bornes de charge, système global de supervision de la charge et valise électronique de diagnostic s'établit à 1 106 850 € HT.

Vu l'avis favorable du Bureau, il vous est proposé :

- conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, d'autoriser Monsieur le Président à contracter ce marché par l'intermédiaire de la CATP ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;

Affiché le 10/09/2020

Envoyé en préfecture le 10/09/2020

Reçu en préfecture le 10/09/2020

Affiché le

ID : 056-200067932-20200907-200907_DEL16-DE

- *de solliciter toutes subventions pour l'acquisition et l'installation de ces équipements ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



-17-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

AFFAIRES FONCIERES

**PARC D'ACTIVITES DE KEROVEL - GRAND-CHAMP
ACQUISITION DE LA PARCELLE YW 65**

Monsieur Pierre LE RAY présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération favorise l'implantation d'entreprises sur les Parcs d'Activités de son territoire au bénéfice du développement de l'activité et de la création d'emplois.

En ce sens, le Parc d'Activités de Kerovel à Grand-Champ présente des opportunités foncières pour lesquelles la collectivité envisage une valorisation et l'implantation d'une entreprise dans un domaine complémentaire aux entités économiques existantes et aux projets à venir.

Ce projet s'inscrit dans une optique générale d'optimisation de l'usage du foncier à vocation économique.

Dans ce cadre et conformément à l'évaluation de France Domaine, un accord a été trouvé sur un prix net vendeur de cinq euros par m² soit deux cent onze mille euros (211 000 euros) pour l'acquisition de la parcelle :

- située KEROVEL à GRAND-CHAMP (56 390),
- classée en zones 1AU_i et U_i au document d'urbanisme,
- cadastrée en section YW numéro 65, pour une superficie d'environ 42 200 m², et dont les consorts BRIENTIN et LATINIER sont propriétaires.

Vu l'avis favorable du Bureau du 31 août 2020, il vous est proposé de :

- *décider que Golfe du Morbihan - Vannes agglomération acquière auprès des consorts BRIENTIN et LATINIER, propriétaires, la parcelle libre de toute occupation située à KEROVEL à GRAND-CHAMP, classée en zones 1AU_i et U_i au document d'urbanisme, cadastrée en section YW numéro 65, d'une superficie totale d'environ 42 200 m², au prix net vendeur de 211 000 euros, conforme à l'avis de France Domaine ;*
- *décider que l'ensemble des frais afférents à la régularisation de ce projet sera à la charge de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;*
- *donner tous pouvoirs au Président pour signer tous actes et documents et accomplir toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU MORBIHAN

Pôle Gestion Fiscale

Service du DOMAINE

Adresse : 35 BOULEVARD DE LA PAIX

56019 VANNES CEDEX

Le 07/07/2020

La directrice départementale des finances publiques
du Morbihan par intérim

POUR NOUS JOINDRE :

À Monsieur le Président

Affaire suivie par : Mme Guénaëlle LAURENT

Téléphone : 02 97 01 51 54

Courriel : guenaelle.laurent1@dgfp.finances.gouv.fr

Réf. LIDO : 2020-067 V 0345

GOLFE DU MORBIHAN VANNES
AGGLOMERATION

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : NON BATI

ADRESSE DU BIEN : ZONE D'ACTIVITES DE KEROVEL – 56390 GRAND-CHAMP

VALEUR VÉNALE : 211 000 € HT

1 – SERVICE CONSULTANT : GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

AFFAIRE SUIVIE PAR : MME ARRADON

2 – Date de consultation	: 22/06/2020
Date de réception	: 23/06/2020
Date de visite	: -
Date de constitution du dossier « en état »	: 23/06/2020

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Acquisition d'une parcelle à aménager en vue de l'extension de la zone d'activités de Kerovel

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : YW 65 de 42 200 m²

Description du bien : parcelle à aménager – toutefois en zone Ui : emprise d'une superficie de 3 331 m² de forme triangulaire avec accès et enclavement nécessitant des aménagements comme le surplus en zone AU

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Indivision LATINIER
- situation d'occupation : libre à la vente

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

En zones Ui/AUi au PLU en vigueur

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à 211 000 € HT soit 5,00 € le m²

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

1 AN

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques par intérim et par délégation,

l'inspectrice du Domaine,



Guénaëlle LAURENT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2020

ECONOMIE EMPLOI FORMATION

**ELVEN/Parc d'activités du GOHELIS
CESSION SAS METHA'ELVEN**

Monsieur Yves BLEUNVEN présente le rapport suivant :

En 2016, Vannes agglo a mené une étude de faisabilité pour une unité de méthanisation territoriale à Elven. Les conditions étant réunies pour réaliser ce projet, GMVA a confié la poursuite du projet à la société d'économie mixte 56 Energies par délibération en date du 30 mars 2017.

Une phase de consultation a été menée par la SEM en 2018, en vue de la passation d'un contrat global de performance, portant sur la conception, la réalisation et l'exploitation d'une unité de méthanisation.

Le projet retenu est celui de la société DALKIA BIOGAZ.

Le portage financier de l'opération se fait par l'intermédiaire d'une Société à Actions Simplifiées, la SAS Métha Elven, dont le capital global est d'environ 1,5 million d'euros auquel Golfe du Morbihan-Vannes agglomération participe à hauteur de 19 %.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, la SAS Métha Elven, représentée par son Président M. Fabrice DANO, sollicite l'acquisition d'une partie de la parcelle AN0068 sur le parc d'activités du Gohélis à ELVEN au prix de 22 € le m² hors TVA sur la marge.

Ce terrain, d'une surface totale de l'ordre de 20 000 m², permettrait ainsi l'édification d'un bâtiment d'environ 700 m².

Cette mutation pourrait intervenir au prix de 22 € hors TVA sur la marge le m² majoré d'une TVA sur la marge de 4,10 €/m².

L'avis du Domaine a été reçu le 04/06/2020 et est joint à la présente délibération.



Extrait de l'AVP de PC

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 31 août 2020,

Il vous est proposé :

- *de céder à la SAS Métha Elven, ou toute personne physique ou morale qui lui serait substituée dans la réalisation de ce projet, une surface de l'ordre de 20 000 m² à prélever sur la parcelle cadastrée AN0068 sur le parc d'activités du Gohélis à Elven ;*
- *décider que la cession de cette parcelle interviendra moyennant un prix de 22 € hors TVA sur la marge le m² majoré d'une TVA sur la marge de 4,10 €/m² ;*
- *confier la rédaction de l'acte devant authentifier cette mutation au notaire désigné par le vendeur ;*
- *décider que l'ensemble des frais afférents à la régularisation de ce projet sera à la charge de l'acquéreur ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

POUR : 86 VOIX	CONTRE : 0 VOIX	ABSTENTION : 1 VOIX
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0 VOIX		

Envoyé en préfecture le 10/09/2020

Reçu en préfecture le 10/09/2020

Affiché le

ID : 056-200067932-20200907-200907_DEL18-DE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU MORBIHAN

Pôle Gestion Fiscale

Service du DOMAINE

Adresse : 35 BOULEVARD DE LA PAIX

56019 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 68 54 06

Le 04/06/2020

La directrice départementale des finances publiques
du Morbihan par intérim

POUR NOUS JOINDRE :

À Monsieur le Président

Affaire suivie par : Mme Guénaëlle LAURENT

Téléphone : 02 97 01 51 54

Courriel : guenaelle.laurent1@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. LIDO : 2020-053 V 0225

GOLFE DU MORBIHAN VANNES
AGGLOMERATION

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : NON BATI

ADRESSE DU BIEN : ZONE ARTISANALE DU GOHELIS – 56250 ELVEN

VALEUR VÉNALE : 440 000 € HT

1 – SERVICE CONSULTANT : GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

AFFAIRE SUIVIE PAR : M GUYOT

2 – Date de consultation : 05/05/2020

Date de réception : 05/05/2020

Date de visite sur place : -

Date de constitution du dossier « en état » : 05/05/2020

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession à la SAS METHA'ELVEN

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : AN 68 de 37 027 m² - emprise pour environ 20 000 m²

Description du bien : parcelle en nature de terrain à bâtir - lots 23-24-25

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

- situation d'occupation : libre

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

En zone Ui au PLU en vigueur

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à 440 000 € HT soit 22 € le m²

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

1 AN

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques par intérim et par délégation,

l'inspectrice principale, responsable du Domaine,



Fabienne AUFFRET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SETEMBRE 2020

ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION

COTISATION POUR LA MISSION LOCALE - PAYS DE VANNES ANNEE 2020

Madame Marylène CONAN présente le rapport suivant :

La mission locale du pays de Vannes a pour vocation d'accueillir et d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans, dans la construction de leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale. Le niveau d'accompagnement proposé varie en fonction de la situation du jeune et s'effectue au travers d'actions collectives ou de réponses personnalisées. Au cours de l'année 2020, l'équipe de la mission locale poursuivra son travail d'accompagnement auprès des jeunes pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle et pour pourvoir aux besoins en ressources humaines des employeurs du territoire.

Les sources de financement de l'association sont essentiellement :

- des subventions de l'Etat, la Région et du Département ;
- des participations des communes ou EPCI adhérents.

Depuis 2002, l'agglomération verse une cotisation à la mission locale.

Pour l'exercice 2020, le conseil d'administration de la mission locale du pays de Vannes sollicite l'agglomération à hauteur de 270 392.55 €, soit une augmentation de 0.95% par rapport à 2019 (cotisation de 267 831.82€). La cotisation par habitant est maintenue à 1.63€. L'évolution du montant de la cotisation correspond aux évolutions de la population des communes servant de base de référence.

A titre exceptionnel, dans le cadre de la situation sanitaire liée au COVID-19, une partie de la cotisation sollicitée au titre de l'année 2020 a été accordée par anticipation, par arrêté du Président en date du 26 mars 2020 à la Mission Locale pour un montant de 140 000€. La convention pour l'année 2020 est jointe en annexe.

Vu l'avis favorable du groupe de travail soutien aux projets Economie, Enseignement supérieur, Emploi et Tourisme du 18 juin 2020 et du Bureau Communautaire du 31 août 2020, il vous est proposé :

Il vous est proposé :

- *D'attribuer une cotisation annuelle de 270 392.55 € au titre de l'année 2020 ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Convention financière

Entre les soussignées

Golfe du Morbihan Vannes agglomération, représentée par son Président en exercice, Monsieur Pierre LE BODO, dument habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 25 janvier 2017, et domicilié à cet effet Parc d'Innovation de Bretagne Sud, 30 rue Alfred Kastler, BP 70206, 56006 Vannes cedex,

Ci-après dénommée « GMVA » ;

d'une part,

Et

L'Association **Mission Locale**, domiciliée 1 allée de Kérivaho - Zone du part - BP 257 - 56007 VANNES CEDEX, représentée par sa Présidente, Madame Nadine FREMONT, fonction à laquelle elle a été élue par le Conseil d'administration de l'association le

Ci-après dénommée « L'Association Mission locale » ;

d'autre part.

Préambule

L'Association Mission Locale, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour but de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du bassin d'emploi de Vannes.

La présente Association propose :

- L'accueil et l'orientation approfondie et le suivi des jeunes afin de les aider à bâtir un projet d'insertion sociale et professionnelle en coordination avec les services publics intéressés,
- La contribution à la mise en place des dispositifs de qualification sociale et professionnelle adaptés aux profils de jeunes et aux perspectives de développement local et régional,
- La recherche auprès des entreprises des possibilités d'accueil des jeunes,
- La recherche de réponses innovantes à l'ensemble des problèmes qui se présentent aux jeunes du Pays de Vannes,
- La concertation entre les différents services administratifs et associations intervenant près du public concerné, notamment dans les domaines de l'information, du cadre de vie, du logement, des loisirs et des pratiques culturelles et sportives.

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, Emploi et Formation, et en lien avec sa Stratégie communautaire de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération accompagne les structures mettant en place des actions visant à rapprocher l'offre et la demande d'emploi et de compétences.

La Mission locale contribue par ses actions, tant en faveur des entreprises que des jeunes, à favoriser le développement de l'emploi et des compétences sur le territoire de ce public spécifique.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet l'attribution, par anticipation, de la cotisation à la Mission Locale au titre de l'année 2020. A cet effet, elle fixe l'objectif poursuivi par l'Association et détermine les conditions d'attribution de la cotisation qui lui sera allouée par la collectivité.

Article 2 : Objectifs poursuivis par la Mission Locale

Le niveau d'accompagnement proposé varie en fonction de la situation du jeune et s'effectue au travers d'actions collectives ou de réponses personnalisées. Au cours de l'année 2020, l'équipe de la mission locale poursuivra son travail d'accompagnement auprès des jeunes pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle et pour pourvoir aux besoins en ressources humaines des employeurs du territoire.

Article 3 : Montant de la cotisation

Pour le fonctionnement de l'année 2020, le Conseil d'Administration de la Mission Locale sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à hauteur de 270 392.55€ (soit une cotisation par habitant à 1,63€ X 165 885 habitants).

Article 4 : Modalités de versement :

Compte tenu de la situation sanitaire liée au COVID-19, GMVA s'engage à verser à certaines structures partenaires, acteurs de l'emploi et de la formation, par arrêté de son Président, en date du 26 mars 2020, par anticipation, une partie de la cotisation sollicitée par l'Association Mission locale du Pays de Vannes, au titre de l'année 2020, par imputation sur les crédits inscrits au 6281/901, soit un montant de 140 000€ sur le compte suivant :

Code banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
14445	20200	08002674802	37

IBAN (International Bank Account Number)

BIC (Bank Identifier Code): CEPAFRPP444

FR76	1444	5202	0008	0026	7480	237
------	------	------	------	------	------	-----

Le solde de la cotisation sera versé, en une seule fois, après approbation communautaire dûment habilité à valider son versement sur le même compte.

Article 5 : Obligations de l'Association Mission locale en matière de production des comptes.

L'Association Mission Locale s'engage dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice, à adresser une copie de son compte financier constituant le bilan de l'année écoulée pour laquelle la cotisation a été attribuée. Il retracera les comptes des dépenses réalisées au titre des programmes financés et devra préciser les autres financements accordés à l'Association par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics, au titre de l'action poursuivie.

Sur simple demande de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, l'Association devra lui communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs à la période couverte par la présente convention.

Article 6 : Contrôle des activités de l'association

L'Association s'engage à fournir un compte rendu de la réalisation des actions ou projets considérés.

Elle devra informer Golfe du Morbihan - Vannes agglomération de toutes modifications intervenues dans ses statuts et communiquer copie des déclarations mentionnées à l'article 3 du décret du 16 août 1901.

Article 7 : Communication

L'Association Mission Locale mentionnera dans sa communication la participation de GMVA, notamment lors des relations avec les médias et à ce titre utilisera systématiquement le logo de GMVA selon sa charte graphique. Ces éléments sont disponibles auprès de la Direction de la Communication de GMVA (communication@gmvagglo.bzh ou au 02.97.68.14.24).

Article 8 : Responsabilité - Assurances

Les activités exercées par l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. A ce titre, elle devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à couvrir sa propre responsabilité et de telle sorte que celle de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ne puisse être recherchée, ni même inquiétée.

Article 9 : Obligations diverses - Impôts, taxes et cotisations

L'Association se conformera aux prescriptions légales ou réglementaires relatives à l'exercice de son activité. Elle fera son affaire personnelle de toutes les taxes, redevances, cotisations ou charges présentes ou futures constituant ses obligations fiscales ou

Affiché le 03/06/2020

Envoyé en préfecture le 10/09/2020

Reçu en préfecture le 10/09/2020

Affiché le

ID : 056-200067932-20200907-200907_DEL19-DECC

parafiscales, ainsi que des dettes contractées auprès des tiers, de la
Morbihan - Vannes agglomération ne puisse être recherchée ou inquiétée.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2020. GMVA se réserve le droit de résilier la convention pour motif d'intérêt général, moyennant le respect d'un préavis de deux mois à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 11 : Utilisation des fonds publics

L'utilisation du financement public à d'autres fins que celles définies par les présentes donnera lieu au remboursement intégral de la cotisation allouée.

Article 12 : Tribunal compétent

Il est expressément stipulé que le Tribunal Administratif de Rennes sera seul compétent pour tous les différends que pourraient soulever l'interprétation et l'exécution de la présente convention, les parties devant chercher préalablement tous moyens de mettre fin aux différends.

Fait à Vannes en deux exemplaires, le 29 avril 2020

Pour Golfe du Morbihan-Vannes agglomération

Le Président

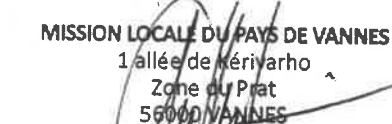


The image shows a handwritten signature in black ink over a rectangular official stamp. The stamp contains the text 'GOLFE DU MORBIHAN' in large letters, with 'VANNES AGGLOMERATION' below it. There are also some smaller, less legible markings and a circular emblem on the right side of the stamp.

Pierre Le Bodo

Pour l'Association Mission locale

La Présidente



The image shows a handwritten signature in black ink over a rectangular official stamp. The stamp contains the text 'MISSION LOCALE DU PAYS DE VANNES' in large letters, with '1 allée de Méryarho' and 'Zone du Prat' below it, and '56000 VANNES' at the bottom.

Nadine Frémont

Guillaume SIMEON,
Directeur.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'UNIVERSITE BRETAGNE SUD (UBS)

Monsieur Patrice KERMORVANT présente le rapport suivant :

Comme les années précédentes, l'UBS sollicite l'agglomération pour participer au financement des dépenses de fonctionnement de l'UBS à hauteur de 190 000€.

Au titre de l'année 2018, une convention d'objectifs avait été mise en place.

Cette convention conditionnait le versement de la subvention de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à la réalisation d'objectifs définis par le contrat d'établissement 2017-2021 entre l'Etat et l'Université Bretagne Sud :

- Contribuer au rayonnement de l'Université ;
- Développer une politique scientifique, d'innovation et de recherche à la mesure du potentiel de l'établissement ;
- Soutenir le développement des formations, dont l'implantation de la spécialité d'ingénieur en cyberdéfense de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bretagne-Sud sur le Campus de Tohannic ;
- Développer la vie étudiante.

A titre exceptionnel, dans le cadre de la situation sanitaire liée au COVID-19, une partie de la subvention sollicitée au titre de l'année 2020 a été accordée par anticipation, par arrêté du Président en date du 26 mars 2020 à l'UBS pour un montant de 80 000€. La convention pour l'année 2020 est jointe en annexe.

Vu l'avis favorable du groupe de travail soutien aux projets Economie, Enseignement supérieur, Emploi et Tourisme du 18 juin 2020 et du Bureau Communautaire du 31 août 2020, il vous est proposé :

- *d'attribuer une subvention de 190 000 € à l'Université de Bretagne Sud au titre de l'année 2020 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Convention financière 2020

Entre les soussignées

Golfe du Morbihan Vannes agglomération, représentée par son Président en exercice, Monsieur Pierre LE BODO, dument habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 25 janvier 2017, et domicilié à cet effet Parc d'Innovation de Bretagne Sud, 30 rue Alfred Kastler, BP 70206, 56006 Vannes cedex,

Ci-après dénommée « GMVA » ;

d'une part,

Et

L'Université Bretagne Sud, représentée par son Président, Monsieur Jean PEETERS, fonction à laquelle il a été élu par le Conseil d'administration de l'Université le 23 mars 2016,

Ci-après dénommée « l'Université Bretagne-Sud » ;

d'autre part.

Préambule

GMVA a pour compétence le développement universitaire et de ce fait participe aux dépenses de fonctionnement de l'Université Bretagne Sud (UBS).

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie communautaire de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, GMVA, au travers de sa démarche Innov'Campus, participe au rapprochement entre établissements-organismes de formation et acteurs économiques du territoire afin de favoriser l'innovation et répondre par la formation aux besoins du territoire.

A taille humaine, l'Université Bretagne Sud compte 3 campus : Lorient, Vannes et Pontivy et s'appuie sur la compétence de ses 900 personnels dont 500 enseignants et enseignants-chercheurs pour former chaque année près de 9 700 étudiants dont environ 5 000 sur le site de Vannes (52%).

Elle compte 3 Facultés à Vannes : la Faculté Droit, Sciences Économiques & Gestion et la Faculté Sciences et sciences de l'ingénieur. Elle dispose également d'un Institut Universitaire de Technologie (IUT) qui forme aux métiers de l'informatique, de la statistique, du commerce, de la gestion et de la comptabilité des entreprises, et d'une École d'Ingénieurs ENSIBS, qui forme près de 300 élèves-ingénieurs autour de 4 spécialités dont l'informatique et la cyberdéfense à Vannes.

L'Université Bretagne Sud doit sa croissance et son rayonnement à et de proximité avec ses partenaires qui ne cesse d'animer son action.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet l'attribution, par anticipation, d'une subvention de fonctionnement sollicitée par l'Université Bretagne Sud au titre de l'année 2020.

Considérant les objectifs poursuivis par l'Université Bretagne Sud, notamment pour l'accès des étudiants du Morbihan aux études supérieures et pour le développement économique du territoire, elle détermine les conditions d'attribution de la subvention de fonctionnement qui sera allouée par GMVA.

Article 2 : Objectifs poursuivis par l'Université Bretagne Sud

Les termes du contrat d'établissement 2017-2021, signé avec l'Etat, s'articule pour l'Université Bretagne Sud autour de quatre thématiques :

- Mer et littoral,
- Matériaux,
- Cybersécurité,
- Data sciences.

Ces orientations stratégiques se retrouvent notamment dans l'offre de formation 2017-2021 à travers :

- Les co-accréditations des masters portés avec l'UBO sur le domaine « sciences de la mer et littoral »,
- La co-accréditation avec l'Institut Mines Télécom, sur les data sciences,
- Le parcours cybersécurité du master informatique mis en place par l'école d'ingénieurs et la faculté des sciences de l'UBS.

L'UBS travaille en étroite relation avec les entreprises de son territoire et met en place différentes formes de rapprochement entre le monde universitaire et le monde économique (Fondation UBS, parrainage d'entreprises...). Cette proximité est également prégnante avec Golfe du Morbihan-Vannes agglomération sur les volets de développement économique et formation.

Avec l'appui de ces réseaux, les initiatives ou projet entrepreneuriaux des étudiants sont soutenus par les équipes pédagogiques (Espaces de coworking, ateliers dédiés à la création d'entreprise, statut d'étudiant-entrepreneur, programme Start'UBS...). L'Université se veut comme un incubateur de nouveaux projets.

Dans ce cadre, l'Université Bretagne Sud sollicite auprès de GMVA une subvention de fonctionnement de 190 000€ au titre de l'année 2020 au titre des actions d'innovation, de recherche, de formation et de développement de la vie étudiante.

Article 3 : Définition des actions soutenues par GMVA

Au regard du projet d'établissement de l'UBS, GMVA définit comme suit les objectifs 2020 assignés à l'Université Bretagne Sud au titre de la présente convention :

- Contribuer, en lien avec la stratégie communautaire de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de GMVA, au rayonnement de l'Université,
- Accompagner le développement d'une politique scientifique, d'innovation et de recherche à la mesure du potentiel de l'établissement sur la base des priorités thématiques du contrat d'établissement,
- Soutenir le développement des formations, dont le développement de la spécialité d'Ingénieur en Cyberdéfense de l'ENSIB sur le campus de Tohannic,
- Accompagner le développement de la vie étudiante.

Article 4 : Montant de la subvention

L'Université Bretagne Sud pour cette année 202, sollicite GMVA pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 190 000€ pour la réalisation des objectifs tels que stipulés à l'article 2 de la présente convention.

Article 5 : Modalités de versement :

Compte tenu de la situation sanitaire liée au COVID-19, GMVA s'engage à verser à certaines de ses structures partenaires, acteurs de l'emploi et de la formation, par arrêté de son Président, en date du 26 mars 2020, par anticipation, une partie de la subvention sollicitée au titre de l'année 2020, par imputation sur les crédits inscrits au 65738/23, soit un montant de 80 000€ sur le compte suivant :

Code banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
10071	56000	00001001833	27

IBAN (International Bank Account Number)

BIC (Bank Identifier Code): TRPUFRP1

FR76	1007	1560	0000	0010	0183	327
------	------	------	------	------	------	-----

Le solde de la cotisation sera versé, en une seule fois, après délibération des instances communautaires dûment habilitées à valider son versement sur le même compte.

Article 6 : Obligations de l'Université en matière de production des comptes.

L'Université Bretagne Sud s'engage à adresser une copie de son compte financier constituant le bilan de l'année écoulée pour laquelle la subvention de fonctionnement a été attribuée. Il retracera les comptes des dépenses réalisées au titre des programmes financés.

Article 7 : Communication

L'Université Bretagne Sud mentionnera dans sa communication la participation de GMVA, notamment lors des relations avec les médias et à ce titre utilisera systématiquement le logo de GMVA selon sa charte graphique. Ces éléments sont disponibles auprès de la Direction de la Communication de GMVA (communication@gmvagglo.bzh ou au 02.97.68.14.24).

Article 8 : Mise à disposition de salles

L'Université Bretagne Sud met gracieusement à disposition de GMVA ses locaux sous réserve de disponibilité. Les éventuels frais techniques et de gardiennage demeurent à la charge de GMVA.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2020. GMVA se réserve le droit de résilier la convention pour motif d'intérêt général, moyennant le respect d'un préavis de deux mois à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 : Utilisation des fonds publics

L'utilisation du financement public à d'autres fins que celles définies par les présentes donnera lieu au remboursement intégral de la subvention allouée.

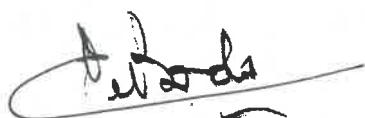
Article 9 : Tribunal compétent

Il est expressément stipulé que le Tribunal Administratif de Rennes sera seul compétent pour tous les différends que pourraient soulever l'interprétation et l'exécution de la présente convention, les parties devant chercher préalablement tous moyens de mettre fins aux différends.

Fait à Vannes en deux exemplaires, le 18/05/2020

Pour Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Le Président



Pierre Le Bodo

Pour l'Université Bretagne Sud

Le Président



Jean PEETERS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOISIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



-21-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Subvention d'investissement à l'UCO - Bretagne Sud

Monsieur Patrice KERMORVANT présente le rapport suivant :

L'Université catholique de l'Ouest (UCO - Bretagne Sud) basée à Arradon sur le Campus du Vincin, dispose depuis 3 ans d'une nouvelle formation STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives). Cette formation nécessite une infrastructure opérationnelle et adaptée à cet enseignement mais la salle de sports actuelle du campus n'offre pas les conditions minimales d'exploitation et de sécurité requises : altération du bardage métallique, mauvaise étanchéité de la structure, infiltration d'eau, isolation non conforme, vestiaires sous dimensionnés et vétustes, espaces dédiés aux douches non aux normes.

L'UCO - Bretagne Sud a sollicité Golfe du Morbihan - Vannes agglomération en 2019 à hauteur de 283 000€ afin de remplacer et moderniser les équipements sportifs de la grande salle de sport (rénovation, extension des vestiaires, salles multi-activités) et de mettre en place un mur d'escalade.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à 1 415 000€ TTC (1 179 170€ HT).

Plan de financement Investissement UCO BS - 2020-2021
Rénovation et modernisation salle de sports

Institutions	Montants	Pourcentage
Région Bretagne	283 000,00 €	20%
Conseil Départemental du Morbihan	283 000,00 €	20%
GMVA	283 000,00 €	20%
Commune d'Arradon	28 300,00 €	2%
Auto financement UCO BS	537 700,00 €	38%
TOTAL	1 415 000,00 €	100%

Après étude de ce dossier, il est proposé, au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention d'investissement de 250 000€ sur deux ans (125 000€/an) à compter de 2020 à L'UCO Bretagne Sud sous réserve que cet équipement puisse être utilisé par les collectivités locales par contrat de mutualisation. Cette subvention d'investissement fait l'objet d'une convention d'investissement présentée en annexe.

Vu l'avis favorable du Groupe de travail « Subventions Economie, Enseignement supérieur, Emploi et Tourisme » du 18 juin 2020 et du Bureau Communautaire en date du 31 août 2020,

Il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention d'investissement à l'UCO Bretagne Sud d'un montant maximal de 250 000 € sur 2 ans - 125 000€ en 2020 et 125 000€ en 2021 - pour le projet de rénovation et de modernisation de sa salle de sports ;
- d'autoriser le Président à signer la convention en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Convention d'investissement 2020 - 2021

Programme d'investissement lié à la rénovation et la modernisation de la salle de sports

Entre les soussignées

Golfe du Morbihan Vannes agglomération, représentée par son Président en exercice, Monsieur David ROBO, dument habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, et domicilié à cet effet Parc d'Innovation de Bretagne Sud, 30 rue Alfred Kastler, BP 70206, 56006 Vannes cedex,

Ci-après dénommée « GMVA » ;

d'une part,

Et

L'Université Catholique de l'Ouest Bretagne Sud, représentée par son Président, Monsieur Hubert Guillotin, fonction à laquelle il a été élu par le Conseil d'administration de l'Université le 11 octobre 2016,

Ci-après dénommée « l'Université Catholique de l'Ouest » ;

d'autre part.

Préambule

GMVA a pour compétence le développement universitaire et de ce fait a été sollicitée par l'Université Catholique de l'Ouest Bretagne Sud pour participer aux dépenses d'investissement liées à la rénovation et la modernisation de la salle de sports.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention définit les engagements réciproques pour la participation de GMVA à l'action menée par l'Université de Catholique de l'Ouest Bretagne Sud.

Considérant les objectifs poursuivis par l'Université Catholique de l'Ouest Bretagne Sud, notamment en matière de formations professionnelles, elle détermine les conditions d'attribution de la subvention d'investissement qui sera allouée par GMVA.

L'UCO a ouvert ses portes en septembre 2016 à une nouvelle filière, la filière STAPS. L'objectif est de former les étudiants aux métiers du sport. Cette filière a augmenté les effectifs globaux de 150 étudiants.

Cette formation nécessite une infrastructure opérationnelle et adaptée à cet enseignement mais la salle de sports actuelle du campus n'offre pas les conditions minimales d'exploitation et de sécurité requises.

L'UCO sollicite GMVA pour participer au financement de la rénovation et de la modernisation de la salle de sports du campus.

Article 2 : Objectifs poursuivis par l'Université Catholique de l'Ouest Bretagne Sud

L'UCO a pour objectif d'offrir des formations de qualité aux étudiants accueillis. Afin de favoriser la réussite de ses élèves, l'UCO offre un encadrement important et un soutien de chaque étudiant dans son cursus universitaire.

L'UCO veille également à développer des partenariats avec les entreprises en les associant en particulier aux différentes actions développées sur le campus, destinées à valoriser ses futurs diplômés : réalisation de stages, alternance, production de projets tuteurés répondant à une demande d'entreprise.

L'UCO veillera en particulier à ce que cet équipement soit accessible à l'ensemble des étudiants de l'UCO BS ainsi qu'aux autres composantes présentes sur le campus mais également aux collectivités voisines du site du Vincin dans le cadre de contrats de mutualisation.

Article 3 : Montant de la subvention :

Le conseil communautaire **du 7 septembre 2020** a décidé du versement d'une subvention de 250 000 euros en investissement à verser sur deux ans (125 000 euros en 2020 et 125 000 euros en 2021).

L'annexe de la convention précise les dépenses subventionnées et le plan de financement de l'opération.

Article 4 : Modalités de versement :

A réception de la présente convention, dûment signée et paraphée par l'Université Catholique de l'Ouest Bretagne Sud, GMVA s'engage à verser à l'Université Catholique de l'Ouest Bretagne Sud, en deux fois (2020-2021), la subvention d'investissement visée à l'article 3 sur le compte suivant : UCOBS ASSOCIATION GESTIONNAIRE LE VINCIN BP 17 56610 ARRADON

Code banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	01163	00037262686	41

IBAN (International Bank Account Number)

BIC (Bank Identifier Code): SOGEFRPP

FR76	3000	3011	6300	0372	6268	641
------	------	------	------	------	------	-----

Article 5 : Obligations de l'Université en matière de production des comptes.

L'Université Catholique de l'Ouest Bretagne Sud s'engage à adresser une copie de son compte financier constituant le bilan de l'année écoulée pour laquelle la subvention d'investissement a été attribuée. Il retracera les comptes des dépenses réalisées au titre des programmes financés.

Article 6 : Communication

L'Université Catholique de l'Ouest Bretagne Sud mentionnera dans sa communication la participation de GMVA, notamment lors des relations avec les médias et à ce titre utilisera le logo de GMVA selon sa charte graphique.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour les années 2020 et 2021. GMVA se réserve le droit de résilier la convention pour motif d'intérêt général, moyennant le respect d'un préavis de deux mois à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 : Utilisation des fonds publics

L'utilisation du financement public à d'autres fins que celles définies par les présentes donnera lieu au remboursement intégral de la subvention allouée.

Article 9 : Tribunal compétent

Il est expressément stipulé que le Tribunal Administratif de Rennes sera seul compétent pour tous les différends que pourraient soulever l'interprétation et l'exécution de la présente convention, les parties devant chercher préalablement tous moyens de mettre fins aux différends.

Fait à Vannes en deux exemplaires, le

Pour Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Pour l'Université de Catholique de l'Ouest
Bretagne Sud

Le Président

Le Président

David ROBO

Hubert GUILLOTIN

PROJET

ANNEXE A LA CONVENTION

Devis estimatif détaillé de la rénovation et extension de la salle de sports

Lots	Total HT	Total TVA	Total TTC
Gros oeuvre	212 000	42 400	254 400
Charpente Bois	82 000	16 400	98 400
Couverture, bardages métalliques, étanchéité	289 500	57 900	347 400
Menuiseries extérieures	82 500	16 500	99 000
Menuiseries intérieures	83 500	16 700	100 200
Cloisons sèches - isolation	55 500	11 100	66 600
Revêtements de sols – Faïence	51 000	10 200	61 200
Peinture - Nettoyage	37 500	7 500	45 000
Plafonds suspendus	11 500	2 300	13 800
Chauffage – Plomberie – Sanitaires - Ventilation	112 000	22 400	134 400
Electricité	63 000	12 600	75 600
Equipements (mur d'escalade, salles connectées)	99 170	19 830	119 000
TOTAL	1 179 170	235 830	1 415 000

I Coût prévisionnel des travaux

Les équipements sportifs de la grande salle existante seront remplacés et modernisés. Un mur d'escalade sera mis en place.

	Montant TTC
Rénovation de la salle de sport	420 000.00 €
Extension vestiaires (hall, vestiaires, sanitaires)	324 000.00 €
Extension salles multi-activités (2 salles, rangement, local VMC, WC)	522 000.00 €
Voirie – réseaux divers	24 000.00 €
Mur d'escalade	125 000.00 €
Total	1 415 000.00 €

II Plan de financement

Ce projet dont le coût total de l'opération s'élève à 1 415 000 € se décompose ainsi :

- Conseil Régional de Bretagne	→	20 %	283 000 €
- Conseil Départemental du Morbihan	→	20 %	283 000 €
- Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	→	20 %	283 000 €
- Commune d'Arradon	→	2 %	28 300 €
Auto financement de l'UCO Bretagne-Sud	→	38 %	537 700 €

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOISIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



-22-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2020

ECONOMIE

AVENANT N° 2 DSP PEPINIÈRES D'ENTREPRISES

Monsieur Yves BLEUNVEN présente le rapport suivant :

A compter du 1^{er} mars 2019, et ce pour une durée de 3 ans, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération a délégué à VIPE Services la gestion et l'exploitation des pépinières d'entreprises, propriétés de l'agglomération situées à Vannes, à savoir : « Créalis » à Pentaparc et « Le Prisme » au PIBS.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'annexe 6 « Grilles tarifaires prévues » de la DSP de gestion et d'exploitation des pépinières d'entreprises communautaires.

Il permet de ce fait la possibilité, pour le délégataire, de louer, dans la limite de 5 bureaux au 2^{ème} étage de la pépinière Le Prisme (bureaux 2.6, 2.7, 2.8, 2.11 et 2.12) un bureau à des entreprises ou porteurs de projets accompagnés sous la forme d'un ou des deux volets suivants :

- Dispositif « Pass Création » piloté par la Région Bretagne ;
- Accompagnement sous convention par une des structures présentes au Prisme (ADIE, BGE, BRETAGNE ACTIVE, CPME, FILEO GROUPE, INITIATIVE VANNES, VIPE VANNES).

Cette offre évolutive comprend le loyer, internet, la taxe foncière et les services déjà proposés par le délégataire aux usagers des pépinières. Cette offre vient s'ajouter à celle déjà existante et donc aux grilles tarifaires actuellement en place.

Nouvelle offre « tout compris » (bureaux 2.6, 2.7, 2.8, 2.11 et 2.12)

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Tarifs HT (12m²)	99 €	169 €	298 €
% du tarif normal	33%	57%	100%
Economie Locataire:	- 199 €	- 129 €	-

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 31 août 2020,

Il vous est proposé :

- *De valider l'avenant joint en annexe ;*
- *De donner pouvoir à Monsieur le Président pour la signature de l'avenant précité ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Agence de Développement
& Technopole



DSP pour la gestion et l'exploitation des pépinières d'entreprises « Créalis » et « Le Prisme » à Vannes

Avenant n° 2

Entre les soussignés :

La communauté d'agglomération **Golfe du Morbihan - Vannes agglomération**, dont le siège social est situé à VANNES Cedex (56006), PIBS II - 30 rue Alfred Kastler - CS 7020, identifiée au SIREN sous le numéro 200 067 932,
Représentée par son Président en exercice, Monsieur David ROBO, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020,

ci-après dénommée « l'agglomération »

Et

L'association **VIPE Services**, représentée par Madame Maryvonne LE ROCH-NOCERA en sa qualité de Présidente,

ci-après dénommé « l'association » ;

Préambule

A compter du 1^{er} mars 2019, et ce pour une durée de 3 ans, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération a délégué à VIPE Services la gestion et l'exploitation des pépinières d'entreprises, propriétés de l'agglomération situées à Vannes, à savoir : « Créalis » à Pentaparc et « Le Prisme » au PIBS.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier l'annexe 6 : GRILLES TARIFAIRES PREVUES de la DSP de gestion et d'exploitation des pépinières d'entreprises communautaires.



Agence de Développement
& Technopole

Affiché le 10/09/2020

Envoyé en préfecture le 10/09/2020
Reçu en préfecture le 10/09/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200907-200907_DEL22-DE



Il permet de ce fait la possibilité, pour le délégataire, de louer, dans la limite de 5 bureaux au 2^{ème} étage de la pépinière Le Prisme (bureaux 2.6, 2.7, 2.8, 2.11 et 2.12) un bureau à des entreprises ou porteurs de projets accompagnés sous la forme d'un ou des deux volets suivants :

- Dispositif « Pass Création » piloté par la Région Bretagne ;
- Accompagnement sous convention par une des structures présentes au Prisme (ADIE, BGE, BRETAGNE ACTIVE, CPME, FILEO GROUPE, INITIATIVE VANNES, VIPE VANNES).

Cette offre évolutive comprend le loyer, internet, la taxe foncière et les services déjà proposés par le délégataire aux usagers des pépinières. Cette offre vient s'ajouter à celle déjà existante et donc aux grilles tarifaires actuellement en place.

Article 2 : Modification de l'annexe 6 « GRILLES TARIFAIRES PREVUES »

LE PRISME
Bureaux :

Location & charges locatives				
HT / m ²	2019	2020	2021	
Loyer HT	9,17€	9.30€	9.43€	Indice pour l'augmentation : ILAT (en moyenne +1.4% par an)
Taxe foncière	1.50€	1.52€	1.54€	
Redevance-de charges*	11,10€	11.25€	11.41€	
Total	21.77€	22.07€	22.38€	+1.4% : moyenne enregistrée des charges

Nouvelle offre « tout compris » (bureaux 2.6, 2.7, 2.8, 2.11 et 2.12)

	1ère année	2ème année	3ème année
Tarifs HT (12m ²)	99 €	169 €	298 €
% du tarif normal	33%	57%	100%
Economie Locataire:	- 199 €	- 129 €	-

Le reste de l'article reste inchangé.



Agence de Développement
& **Technopole**



Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa date de signature par les parties jusqu'au terme de la DSP, à savoir le 28 février 2022.

Article 4 : Champ d'application

Les autres dispositions du contrat de DSP et de ses annexes qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

L'économie générale de la délégation ne se trouve pas modifiée.

Fait à Vannes, le :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

VIPE Services

M. David ROBO
Président

Mme Maryvonne LE ROCH NOCERA
Présidente

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOISIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



-23-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

MARCHES PUBLICS

COMMUNE D'ELVEN

**TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES
ET DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE**

RUE DE COEDELLO - AVENUE DE L'ARGOAT

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 3 juillet dernier, selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et de renforcement du réseau d'eau potable rue de Coedello - avenue de l'Argoat sur la commune d'Elven.

Deux offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères prévus au règlement de la consultation, la société SOGEA OUEST TP présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 214 960 € HT.

Il vous est proposé :

- *d'attribuer le marché à la société SOGEA OUEST TP ;*
- *d'autoriser M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
 ARZON : Roland TABART
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
 BRANDIVY : Pascal HERISSON
 ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
 LE BONO : Yves DREVES
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
 MEUCON : Pierrick MESSAGER
 MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
 PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
 SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
 SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
 SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
 SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
 SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Daniëlle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
 COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
 ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
 PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



-24-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

MARCHES PUBLICS

COMMUNE DE SAINT-AVE

**TRAVAUX D'OPTIMISATION DES PROCESS DES STATIONS D'EPURATION
ET DES POSTES DE RELEVAGE**

LANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises doit être lancée, selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, pour la réalisation de travaux d'optimisation des process des stations d'épuration et des postes de relevage sur la commune de Saint-Avé.

Les sites concernés sont les suivants :

- station d'épuration de Beauregard
- station d'épuration de Lesvellec
- poste de relevage de Kermelin
- poste de relevage de Le Poteau
- poste de relevage de Berval
- poste de relevage de Petit Rulliac
- poste de relevage de Parc Lann
- poste de relevage de Kerozer
- poste de relevage de La Briqueterie
- poste de relevage du Champ des Oiseaux
- poste de relevage de Plaisance
- poste de relevage de Kerolet
- poste de relevage du Loc
- poste de relevage de ZAC Ouest
- poste de relevage de Kerlis
- poste de relevage des Trois Rois
- poste de relevage de Coëtdigo.

Le montant des travaux est estimé à 540 000 € HT.

Il vous est proposé :

- *de lancer une procédure conformément au Code de la commande publique pour la réalisation de travaux d'optimisation des process des stations d'épuration et des postes de relevage sur la commune de Saint-Avé ;*
- *conformément à l'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, d'autoriser M. le Président à contracter ce marché ;*

Affiché le 10/09/2020

Envoyé en préfecture le 10/09/2020

Reçu en préfecture le 10/09/2020

Affiché le

ID : 056-200067932-20200907-200907_DEL24-DE

- *d'autoriser M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

POUR : 86 VOIX CONTRE : 0 VOIX ABSTENTION : 1 VOIX
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0 VOIX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERRISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELAN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



-25-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

MARCHES PUBLICS

COMMUNE DE PLOUGOUMELLEN

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET DE REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE ET DU RESEAU D'EAUX USEES

RUE DES CHENES, DE ROCH MANE, JOSEPH LE BRIS ET DES CHAUMIERES, PLACE DE L'EGLISE, SECTEURS DU LERION, DU KENEAH SUD ET DE PARC MARION

LANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises doit être lancée, selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, pour la réalisation des travaux de renouvellement et de réhabilitation du réseau d'eau potable et du réseau d'eaux usées, rue des Chênes, de Roch Mané, Joseph Le Bris et des Chaumières, place de l'Eglise, secteurs du Lérion, du Kénéah Sud et de Parc Marion.

Ce marché se décompose en deux lots définis comme suit :

- Lot n° 1 : bourg de Plougoumelen (rue des Chênes, de Roch Mané, Joseph Le Bris et des Chaumières, place de l'Eglise)
- Lot n° 2 : Secteurs du Lérion, du Kénéah Sud et de Parc Marion

Le montant des travaux est estimé à 1 275 000 € HT.

Il vous est proposé :

- *de lancer une procédure conformément au Code de la commande publique pour la réalisation de travaux de renouvellement et de réhabilitation du réseau d'eau potable et du réseau d'eaux usées sur la commune de Plougoumelen ;*
- *conformément à l'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, d'autoriser M. le Président à contracter ce marché ;*
- *d'autoriser M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



-26-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

MARCHES PUBLICS

COMMUNE D'ARZON

RENOUVELLEMENT COMPLET DES RESEAUX QUAI DES VOILIERS

LANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Dans le cadre des travaux d'aménagement du port sous maîtrise d'ouvrage de la Compagnie des Ports du Morbihan, les diagnostics réalisés mettent en évidence la nécessité d'effectuer le renouvellement complet des réseaux quai des voiliers.

Il s'agit de travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées sur 500 m et de renouvellement du réseau d'eau potable avec reprise des branchements.

Une consultation des entreprises doit donc être lancée, selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, pour la réalisation de ces travaux.

Le montant des travaux est estimé à 350 000 € HT.

Il vous est proposé :

- *de lancer une procédure conformément au Code de la commande publique pour la réalisation de travaux de renouvellement complet des réseaux quai des voiliers sur la commune d'Arzon ;*
- *conformément à l'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, d'autoriser M. le Président à contracter ce marché ;*
- *d'autoriser M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOISIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



-27-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

MARCHES PUBLICS

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

LANCEMENT DU MARCHÉ

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Afin de répondre aux besoins de la collectivité pour l'entretien de ses espaces verts, une consultation des entreprises doit être lancée, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an à compter de sa date de notification qui devrait intervenir en janvier 2021, reconductible trois fois un an, décomposé en trois lots, dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Appellation du lot	Seuil maximum de commande/an
Lot n° 1	Entretien des espaces verts - secteur nord <i>Marché réservé en vertu de l'article L. 2113-12 du Code de la commande publique</i>	100 000 € HT/an
Lot n° 2	Entretien des espaces verts - secteur ouest <i>Marché réservé en vertu de l'article L. 2113-12 du Code de la commande publique</i>	100 000 € HT/an
Lot n° 3	Entretien des espaces verts (tous secteurs)	275 000 € HT/an

Ces montants seront identiques pour les 3 périodes de reconduction.

Il vous est proposé :

- de lancer une procédure d'appel d'offres soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique pour des prestations d'entretien des espaces verts ;
- conformément à l'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, d'autoriser Monsieur le Président à contracter ce marché ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
 ARZON : Roland TABART
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
 BRANDIVY : Pascal HERISSON
 ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
 LE BONO : Yves DREVES
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
 MEUCON : Pierrick MESSAGER
 MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
 PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
 SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
 SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
 SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
 SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
 SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOISIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
 COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
 ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
 PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO

-28-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

MARCHES PUBLICS

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE PISTES CYCLABLES

LANCEMENT DU MARCHE

Monsieur Denis BERTHOLOM présente le rapport suivant :

Le conseil communautaire du 27 septembre 2018 a adopté par délibération les statuts de la collectivité issue de la fusion de Vannes agglo, Loc'h communauté et de la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys.

Ces statuts présentent les compétences exercées par la collectivité et celles qu'elle souhaite exercer au titre de ses compétences optionnelles et facultatives dont la compétence « création, aménagement, signalétique et entretien des linéaires cyclables présentant un intérêt majeur sur le territoire communautaire ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique cyclable, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération souhaite encourager et sécuriser la pratique du vélo sur son territoire.

Plusieurs itinéraires ou tronçons existants se heurtent à des ruptures (traversées d'axes routiers, ferroviaires, accessibilité du site, ...). Des opérations d'aménagement s'avèrent nécessaires. Elles peuvent consister en :

- l'aménagement de chemin (piétonnier, forestier, agricole, ...) en piste cyclable roulante,
- la réalisation d'aménagement permettant la traversée d'axe routier
- l'aménagement de cheminement dans des zones humides ou cours d'eau
- la mise en place de signalisation directionnelle type jalonnement
- l'aménagement de route communale en voirie partagée.

Afin d'entreprendre les travaux d'aménagement des pistes cyclables, une consultation des entreprises doit être lancée, selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Cet accord-cadre à bons de commande, d'une durée d'un an à compter de sa notification, est reconductible deux fois un an. Le seuil maximum de commande est fixé à 1 000 000 € HT/an.

Il vous est proposé :

- de lancer une consultation des entreprises soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique pour les travaux d'aménagement des pistes cyclables ;

Affiché le 10/09/2020

Envoyé en préfecture le 10/09/2020
Reçu en préfecture le 10/09/2020
Affiché le
ID : 056-200067932-20200907-200907_DEL28-DE

- *conformément à l'article L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, d'autoriser Monsieur le Président à contracter ce marché ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Daniëlle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



-29-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

MARCHES PUBLICS

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DE SAINT-THEBAUD
SUR LA COMMUNE DE SAINT-AVE**

LANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur Yves BLEUNVEN présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises doit être lancée, selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, pour la réalisation des travaux d'aménagement de la zone d'activités de Saint-Thébaud sur la commune de Saint-Avé.

Ces travaux à réaliser sont les suivants :

- pose de réseaux : pluvial et assainissement
- pose de bordures
- aménagement d'espaces verts
- travaux de voirie et de revêtements.

Le montant des travaux est estimé à 250 000 € HT.

Il vous est proposé :

- *de lancer une procédure conformément au Code de la commande publique pour les travaux d'aménagement de la zone d'activités de Saint-Thébaud sur la commune de Saint-Avé ;*
- *conformément à l'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, d'autoriser M. le Président à contracter ce marché ;*
- *d'autoriser M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces travaux ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
 ARZON : Roland TABART
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
 BRANDIVY : Pascal HERISSON
 ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
 LE BONO : Yves DREVES
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
 MEUCON : Pierrick MESSAGER
 MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
 PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
 SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
 SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
 SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
 SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
 SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSENIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
 COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
 ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
 PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



-30-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

DSP

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DE LA COMMUNE DE PLAUDREN**

AVENANT N° 3

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

La commune de Plaudren a confié la gestion de son service public d'assainissement collectif à la SAUR, en vertu d'un contrat de délégation de service public (DSP), signé le 1^{er} septembre 2010 et reçu en Préfecture du Morbihan le 2 septembre 2010. Il est entré en vigueur le 6 octobre 2010 pour une durée de 10 ans et a été précédemment modifié par deux avenants.

L'avenant n° 1 avait pour objet la prise en compte de la réforme de la réglementation dans le but de prévenir les dommages causés aux réseaux lors des travaux réalisés dans leur voisinage.

L'avenant n° 2 venait pour l'essentiel modifier le régime fiscal lié à la TVA et permettre une meilleure information permanente de la collectivité.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exerce depuis le 1er janvier 2020 la compétence assainissement en application de la loi NOTRe. L'agglomération est donc titulaire du contrat, en lieu et place de la commune de Plaudren, depuis cette date.

L'échéance du contrat s'établit au 5 octobre 2020, soit moins d'un an après la prise de compétence par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Cette délibération, correspond à l'avenant n° 3, et a pour objet :

- ❖ De prolonger de 1 an le contrat initial, ce qui représente 1/10^{ème} de la durée initiale ;

En conséquence, l'article 1.4 du contrat est abrogé et remplacé par le nouvel article suivant :

➤ **Article 1.4 - Durée de la délégation**

Le contrat prend effet à compter du 6 octobre 2010. L'échéance du contrat est fixée au 5 octobre 2021, sauf résiliation anticipée.

Cette modification prendra effet à la date de notification de l'avenant n° 3.

Toutes les clauses et conditions du contrat de base, non contraires au présent avenant, demeurent applicables.

Affiché le 10/09/2020

Envoyé en préfecture le 10/09/2020

Reçu en préfecture le 10/09/2020

Affiché le

ID : 056-200067932-20200907-200907_DEL30-DE

Il vous est proposé :

- *d'approuver l'avenant n° 3 au contrat de DSP ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération

AVENANT N°3

Au contrat
de délégation par affermage du service public d'assainissement
collectif
de la commune de Plaudren

ENTRE

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, représenté par son Président, Monsieur David ROBO, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire, en date du 16 juillet 2020,

Désigné, dans le texte qui suit, sous l'appellation « **LA COLLECTIVITE** »,

Et :

La société **SAUR** – Société par Actions simplifiée au capital de 101.529.000 d'euros, inscrite au registre du Commerce de VERSAILLES, sous le numéro B 339 379 984, dont le siège social est 11 chemin de Bretagne, 92 130 ISSY LES MOULINEAUX, représentée par Monsieur Emmanuel DURAND, Directeur délégué Ouest, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Directeur Général,

Désignée dans le texte qui suit sous l'appellation "**LE DELEGATAIRE**",

PREAMBULE :

La commune de Plaudren a confié la gestion de son service public d'assainissement collectif au Déléгатaire, en vertu d'un contrat de délégation de service public (DSP), reçu en Préfecture du MORBIHAN le 2 septembre 2010. Il est entré en vigueur le 6 octobre 2010 pour une durée de 10 ans et a été modifié par deux avenants.

L'avenant n°1 a pour objet la prise en compte de la réforme de la réglementation dans le but de prévenir les dommages causés aux réseaux lors des travaux réalisés dans leur voisinage. L'avenant n°2 vient pour l'essentiel modifier le régime fiscal lié à la TVA et permettre une meilleure information permanente de la collectivité.

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération exerce depuis le 1^{er} janvier 2020 la compétence assainissement en application de la loi NOTRe. Golfe du Morbihan – Vannes agglomération est donc titulaire du contrat en lieu et place de la commune de Plaudren depuis le 1^{er} janvier 2020.

Au vu de l'échéance du contrat d'exploitation le 5 octobre 2020, soit moins d'un an après la prise de compétence par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, il est proposé de prolonger de 1 an le contrat initial, ce qui représente 1/10^{ème} de la durée initiale ;

EN CONSÉQUENCE, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – DURÉE DE LA DÉLÉGATION

L'article 1.4 du contrat de délégation de service public est abrogé et remplacé par le nouvel article suivant :

1.4 – Durée de la délégation

Le contrat prend effet à compter du 6 octobre 2010. L'échéance du contrat est fixée au 5 octobre 2021, sauf résiliation anticipée.

ARTICLE 2 - DATE D'EFFET

Le présent avenant, soumis au contrôle de la légalité, prend effet au 6 octobre 2020.

ARTICLE 3 – CLAUSES NON CONTRAIRES

Toutes les clauses et conditions du contrat de base, non contraires au présent avenant, demeurent applicables.

Fait à Vannes, le

POUR LA COLLECTIVITE
LE PRESIDENT

POUR LE DÉLÉGATAIRE,
LE DIRECTEUR DÉLÉGUÉ OUEST

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELAN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



-31-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Eau

Adhésion au syndicat mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Monsieur Thierry Eveno présente le rapport suivant :

Vu la loi N°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) qui engage les Commissions Locales de l'Eau (CLE) à se doter d'une structure porteuse ayant une légitimité sur l'ensemble du bassin versant pour la mise en œuvre de leur politique locale de l'eau, traduite dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Vu l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2011 fixant le périmètre du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel (GMRE),

Considérant que les communes suivantes font partie du territoire du SAGE GMRE : Arradon, Arzon, Baden, Brandivy, Colpo, Elven, Grand-Champ, L'île d'Arz, L'île-aux-Moines, La Trinité-Surzur, Larmor-Baden, Le Bono, Le Hézo, Locmaria-Grand-Champ, Locqueltas, Meucon, Monterblanc, Plaudren, Plescop, Ploeren, Plougoumelen, Saint-Armel, Saint-Avé, Saint-Gildas-de-Rhuys, Saint-Nolff, Sarzeau, Séné, Sulniac, Surzur, Theix-Noyal, Treffléan, Vannes

Considérant qu'il a été décidé de transformer le SMLS, actuel syndicat porteur du SAGE, et d'étendre son périmètre à celui du SAGE,

Vu la délibération du 16 mars 2020 « CS-2020-14 Statuts - Transformation et extension du syndicat » du comité syndical du SMLS,

Considérant le courrier du SMLS en date du 17 juillet 2020 notifiant les statuts délibérés le 16 mars 2020,

Vu l'avis favorable du bureau du 31 août, il vous est proposé :

- *D'adhérer au Syndicat mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel*
- *D'adopter les statuts du syndicat mixte joints à la présente délibération*
- *D'autoriser le Président à signer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision :*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

SMLS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
MIXTE DU LOC'H ET DU SAL - 56400 AURAY**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 10 mars 2020 à Locqueltas, le comité syndical a été à nouveau convoqué le 11 mars pour se réunir le 16 mars en Mairie de Locqueltas et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Présents – Membres Titulaires (2) : Michel GUERNEVE, André GUILLAS.

Présents – Membres Suppléants (0) :

Absents excusés – Membres Titulaires (13) : Freddy JAHIER, Jean-Michel YANNIC, Gérard MARCALBERT, Yvonnick GUEHENNEC, Sandrine CAINJO, Patrick CAINJO, Martine LOHEZIC, Jean-Marie FAY, Patrick PARISOT, Valérie ROUSSEAU, Philippe CADORET, Michel JALU, Ronan LE DELEZIR.

Absents excusés – Membres Suppléants (9) : Jean Claude BOUQUET, Yannick LE NINIVEN, Nicolas LEGROS, Alain LAVACHERIE, Erwan LE DIZEZ, Thierry GUEHENNEC, Gérard PIERRE, Dominique ROGALA, Anne PERES.

Excusé : Mr Denis L'ANGE, Trésorier

Secrétaire de séance : André GUILLAS

Délibération du 16 mars 2020**CS-2020-14 Statuts– Transformation et extension du syndicat**

Le Président lit et développe le rapport suivant :

Pour rappel, CONSIDERANT que :

- Le SMLS exerçait jusqu'à présent des compétences assimilées à la GEMA et assurait le portage du SAGE GMRE,
- AQTA et GMVA ont fait part, lors d'une réunion le 4 septembre 2019, d'exercer en propre la compétence GEMA et les compétences optionnelles liées,
- Il convient d'étendre le périmètre du syndicat porteur du SAGE afin de le mettre en cohérence avec le périmètre du SAGE,

le comité syndical a délibéré le 24 septembre 2019 sur la modification des statuts du SMLS afin de n'exercer que la compétence liée au portage du SAGE et d'étendre le syndicat afin d'intégrer tous les EPCI concernés par le SAGE.

Les statuts modifiés ont été soumis aux EPCI membres du SMLS et concernés par l'extension au périmètre du SAGE. Centre Morbihan Communauté et Lorient Agglomération ayant délibéré défavorablement, la procédure n'a pas abouti.

Une réunion regroupant les 6 EPCI concernés et le SMLS a eu lieu le 17 février 2020. Elle a conduit à modifier les statuts proposés afin qu'il soit partagé par tous.

Le Président propose de modifier les statuts du SMLS tels que décidé lors de la réunion du 17 février 2020.

Affiché le 10/09/2020

Envoyé en préfecture le 10/09/2020

Reçu en préfecture le 10/09/2020

Affiché le

ID : 056-200067932-20200907-200907_DEL31-DE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical est invité à :


- Valider la transformation et l'extension du syndicat tels que dans les statuts annexés à la présente délibération ;**
- Autoriser le Président à consulter les EPCI membres actuels et futurs du syndicat**

Pour : 2

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président,
MICHEL GUYENNEVE
C.C. SYNDICAT MIXTE
CLOCHET DU SAULT



**STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU
SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU GOLFE
DU MORBIHAN ET DE LA RIA D'ETEL**

Préambule

La loi N°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) engage les Commissions Locales de l'Eau (CLE) à se doter d'une structure porteuse ayant une légitimité sur l'ensemble du bassin versant pour la mise en œuvre de leur politique locale de l'eau, traduite dans le SAGE.

L'étude gouvernance initiée par le Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal (SMLS), porteur actuel du SAGE, a conduit à la proposition d'un syndicat mixte porteur du SAGE. Dans le même temps, les lois n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République venaient introduire et réglementer l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations confiée dès le 1^{er} janvier 2018 aux EPCI.

Les collectivités et établissements concernés par le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel ont souhaité se doter d'une structure juridique afin de permettre l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE ainsi que la coordination des actions relatives à la ressource en eau et aux milieux aquatiques.

Il est proposé de transformer le SMLS en un syndicat mixte fermé en application des dispositions des articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ayant pour objet unique le portage du SAGE.

Considérant l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2011 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel,

TITRE I : CONSTITUTION DU SYNDICAT

ARTICLE 1 : COMPOSITION-DENOMINATION

En application des articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé un Syndicat Mixte fermé entre :

- Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA)
- Lorient Agglomération
- Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA)
- Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan (CCBBO)
- Questembert Communauté

Statuts annexés à la délibération du SMLS du 16/03/20

Ce syndicat mixte prend la dénomination de « Syndicat
d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel ».

Il est désigné ci-après par « le syndicat ».

Envoyé en préfecture le 10/09/2020

Reçu en préfecture le 10/09/2020

Affiché le

ID : 056-200067932-20200907-200907_DEL31-DE

ARTICLE 2 : PERIMETRE D'INTERVENTION

Le territoire d'intervention du syndicat correspond au périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel, tel que défini par l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2011 hormis les communes de Baud et de Saint-Jean-de-Brévelay (Centre Morbihan Communauté n'ayant pas souhaité adhérer). Il concerne :

- **Pour la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, les communes de :**
 - o Auray
 - o Belz
 - o Brech
 - o Camors
 - o Carnac
 - o Crach
 - o Erdeven
 - o Etel
 - o La Trinité-sur-Mer
 - o Landaul
 - o Landévant
 - o Locmariaquer
 - o Locoal-Mendon
 - o Ploemel
 - o Plouharnel
 - o Plumergat
 - o Pluneret
 - o Pluvigner
 - o Quiberon
 - o Sainte-Anne-d'Auray
 - o Saint-Philibert
 - o Saint-Pierre-Quiberon
- **Pour la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan, les communes de :**
 - o Kervignac
 - o Merlevenez
 - o Nostang
 - o Plouhinec
 - o Sainte-Hélène
- **Pour Lorient Agglomération, les communes de :**
 - o Brandérion
 - o Languidic
 - o Riantec
- **Pour Golfe du Morbihan Vannes Agglomération les communes de :**
 - o Arradon
 - o Arzon
 - o Baden
 - o Bono
 - o Brandivy

Statuts annexés à la délibération du SMLS du 16/03/20

- Colpo
 - Elven
 - Grand-Champ
 - île-aux-Moines
 - île-d'Arz
 - La Trinité-Surzur
 - Larmor-Baden
 - Le Hézo
 - Locmaria-Grand-Champ
 - Locqueltas
 - Meucon
 - Monterblanc
 - Plaudren
 - Plescop
 - Ploeren
 - Plougoumelen
 - Saint-Armel
 - Saint-Avé
 - Saint-Gildas-de-Rhuys
 - Saint-Nolff
 - Sarzeau
 - Séné
 - Sulniac
 - Surzur
 - Theix-Noyal
 - Treffléan
 - Vannes
- **Pour Questembert Communauté les communes de :**
- Berric
 - Lauzach

ARTICLE 3 : OBJET ET COMPETENCES

3.1 Objet

Le Syndicat a pour objet de concourir pour ses membres, à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et la préservation et la gestion des milieux aquatiques, à l'échelle du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel, dans les principes de solidarité amont-aval.

3.2 Compétences :

Les EPCI membres transfèrent au syndicat l'item 12 du L211-7 du code de l'environnement « animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ».

Conformément à l'article R. 212-33 du Code de l'environnement, le syndicat mixte constitue le support institutionnel de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE GMRE. A ce titre, le syndicat assure :

- **L'animation de la CLE et de ses instances de concertation.** Elle élabore les documents du SAGE et assure sa révision. La cellule d'animation du SAGE accompagne la CLE dans l'analyse de la compatibilité des projets locaux avec les objectifs et les orientations du SAGE, lors des avis émis dans le cadre de sa consultation obligatoire, ainsi que des avis informatifs sur les autres projets qui lui sont soumis.
- **Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE,** nécessitant la mise en place d'un tableau de bord.
- **La communication et la sensibilisation** auprès des acteurs locaux pour assurer la mise en œuvre des dispositions et règles du SAGE. La mutualisation des outils de communication à l'échelle du périmètre du SAGE peut également être envisagée, pour harmoniser la communication à cette échelle et mutualiser les efforts et les connaissances.
- **La mise en réseau** des acteurs locaux pour assurer la cohérence des actions dans le domaine de l'eau et hors domaine de l'eau avec les objectifs du SAGE.
- **Le portage d'études à l'échelle de son périmètre d'intervention,** si celles-ci sont nécessaires à la bonne mise en œuvre du SAGE et ne peuvent être portées par une autre structure.

Le syndicat joue un rôle de moteur et de coordination des actions des collectivités locales et de leurs groupements afin de favoriser la prise en compte par ces derniers des enjeux de protection de l'eau et des milieux naturels.

ARTICLE 4 : SIEGE

Le siège du syndicat est fixé à Auray.

Toutefois les réunions du Comité syndical, du bureau et éventuellement des commissions pourront se tenir dans tout autre endroit sur le périmètre du syndicat.

ARTICLE 5 : DUREE

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée. Il peut néanmoins faire l'objet d'une dissolution dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

TITRE II : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

ARTICLE 6 : LE COMITE SYNDICAL

6.1 Composition, rôle et fonctionnement

Le Syndicat est administré par un comité composé de 17 délégués titulaires et 17 suppléants élus par les assemblées délibérantes des membres répartis comme suit :

	Titulaires	Suppléants
GMVA	7 Sièges	7 Sièges
AQTA	5 Sièges	5 Sièges
CCBBO	2 Sièges	2 Sièges

Lorient Agglomération	2 Sièges	2 Sièges
Questembert Communauté	1 Sièges	1 Sièges
TOTAL	17 Sièges	17 Sièges

Chaque membre dispose d'un nombre de délégués suppléants égal au nombre de délégués titulaires.

La durée du mandat de chaque délégué, titulaire et suppléant, est liée à la durée de son mandat au sein de l'assemblée qui le désigne. Le renouvellement des délégués est effectué conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier à la suite des élections municipales et communautaires.

Le comité élabore et règle par délibérations les affaires du syndicat notamment :

- Règlement intérieur,
- Budgets, comptes, emprunts et acceptations de dons et legs,
- Répartition des charges entre les membres,
- Effectifs et statuts du personnel,
- Validation des programmes d'action,
- Commande publique,
- Modifications statutaires,
- Admission et retrait des membres,
- Transfert du siège,
- Représentation du syndicat auprès des partenaires.

Il peut déléguer au Bureau une partie de ses attributions, à l'exception des attributions listées à l'article L5211-10 du CGCT. Le contenu et les modalités de mise en œuvre de ces délégations sont fixés dans le règlement intérieur ; ainsi que les modalités de fonctionnement du comité.

Sont invités aux travaux du comité, sans voix délibérative, toute personne qualifiée ou organisme ressource pour participer à la programmation du syndicat, ou sur sollicitation sur toute question technique dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Le Président du syndicat invite à toutes les réunions du comité le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE GMRE. Le Président de la CLE fait connaître au comité syndical les décisions prises par celle-ci. Le Président de la CLE du SAGE GMRE n'a pas de voix délibérative s'il n'est pas membre du syndicat.

Les délibérations du comité syndical ne sont valables que si plus de la moitié de ses membres, titulaires et/ou le cas échéant suppléants, est présente.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés, sous réserve des dispositions du Code général des Collectivités Territoriales prévoyant des conditions de majorité différentes.

ARTICLE 7 : CONSTITUTION ET COMPOSITION DU BUREAU

7.1 Le bureau

Le comité syndical élit parmi ses membres un bureau.

Le bureau exerce les attributions qui lui ont été déléguées par le comité.

Les modalités de fonctionnement et de modification du bureau sont fixées dans le règlement intérieur.

7.2 Présidence et vice-présidence

Le Président convoque aux réunions du comité et du bureau. Il dirige les débats et décompte les votes. Il a voix prépondérante en cas de partage égal des voix, sauf en cas de scrutin secret. Il assure l'exécution des délibérations prises par le comité et le bureau, il :

- représente le syndicat dans tous les actes de la vie civile,
- prépare et exécute les délibérations du comité syndical,
- est l'ordonnateur des dépenses, et prescrit l'exécution des recettes du syndicat,
- représente le syndicat en justice.

Il peut donner délégation de pouvoir aux vice-présidents.

TITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le syndicat pourvoit aux dépenses nécessitées par l'exécution des missions constituant son objet.

ARTICLE 8 : RESSOURCES

8.1 Les ressources du syndicat comprennent :

- Les cotisations versées par les membres adhérents,
- Les subventions ou dotations qui peuvent lui être allouées,
- Les produits des dons et legs,
- Le produit des emprunts contractés,
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services rendus ou aux investissements réalisés,
- Les intérêts et revenus des biens meubles et immeubles, et valeurs lui appartenant,
- Les capitaux provenant des économies faites sur le budget annuel,
- Toutes autres ressources autorisées par la loi.

8.2 Les cotisations pour l'exécution de la mission générale du syndicat :

Les contributions des EPCI à fiscalité propre membres du syndicat sont calculées selon une clé de répartition basée sur les critères suivants :

- 1/3 de la population DGF de l'EPCI à FP comprise dans le périmètre du SAGE,
- 1/3 de la surface de l'EPCI à FP comprise dans le périmètre du SAGE,
- 1/3 du potentiel fiscal de l'EPCI à FP rapporté à la proportion de superficie de l'EPCI sur le territoire du SAGE.



8.3 Comptabilité et receveur

Les règles de la comptabilité publique sont applicables au syndicat. La comptabilité est tenue sous l'autorité du Président et sous le contrôle du comité.

L'instruction comptable est la M14.

Les fonctions de receveur du syndicat sont exercées par le comptable assignataire désigné par le représentant de l'État dans le département, après avis conforme du Directeur départemental des finances publiques.

ARTICLE 9 : ADHESION – RETRAIT- DISSOLUTION

9.1 L'adhésion

L'adhésion d'un nouveau membre est soumise à la délibération du comité syndical à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés.

Les modalités d'adhésion sont fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

9.2 Retrait et dissolution

Les modalités de retrait sont définies par le Code Général des Collectivités Territoriales.
Statuts annexés à la délibération du SMLS du 16/03/20

La dissolution du syndicat est opérée dans les conditions prévues au Code Général des collectivités Territoriales. La procédure de dissolution ainsi que les conséquences patrimoniales et financières de celle-ci s'effectuent selon les dispositions des articles L.5211-25-1 et L. 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 10 : DIVERS

Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, le « syndicat » est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par son règlement intérieur.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOISIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



-32-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Eau

Eau du Morbihan : demande de retrait des communes de Pluherlin et St Gravé

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

En attente validation de Eau de Morbihan

Par délibération, respectivement du 12 septembre 2019 et du 19 septembre 2019, les communes de Saint Gravé et de Pluherlin sollicitent leur retrait de Eau du Morbihan au 31 décembre 2020.

Par cette même décision, elles sollicitent leur adhésion au SIAEP de la Région de Questembert, lui-même membre de Eau du Morbihan, au 1er janvier 2021.

Le périmètre de Eau du Morbihan resterait donc inchangé pour l'exercice des compétences obligatoires Production et Transport. Par contre, le périmètre d'exercice de la compétence à la carte Distribution s'en trouverait réduit. Formellement, la liste des membres de Eau du Morbihan s'en trouvent également modifiée.

Vu l'avis favorable du comité syndical de Eau du Morbihan en date du 12 juin 2020, et du bureau de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération du 31 août 2020, il vous est proposé :

- D'émettre un avis favorable à la demande de retrait du syndicat Eau du Morbihan des communes de Pluherlin et de Saint Gravé ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOISIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Eau

Eau du Morbihan : demande de retrait de la commune de Ploërmel- partie Monterrein

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Suite à la création de la commune nouvelle de Ploërmel entre Ploërmel et Monterrein au 1^{er} janvier 2019, cette dernière se retrouve partagée entre 2 structures compétentes en eau potable :

- ✓ Le SIAEP de Brocéliande pour la partie Ploërmel ,
- ✓ Eau du Morbihan pour la partie Monterrein

Afin de mettre un terme à cette situation, la ville de Ploërmel a, par délibération du 18 déc. 2019, demandé son retrait de Eau du Morbihan pour la partie Monterrein, dans l'objectif d'une adhésion de l'intégralité de la commune nouvelle au SIAEP de Brocéliande, lui-membre de Eau du Morbihan pour les compétences obligatoires Production et Transport d'eau potable.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2020, Ploërmel Communauté est compétente en eau potable sur l'ensemble de son territoire et se substitue donc à la commune Nouvelle au sein de Eau du Morbihan.

Toutefois, la commune de Monterrein ayant initialement conservé l'exercice de la compétence distribution en propre, ce retrait n'engendrerait aucune modification de l'activité de Eau du Morbihan pour les compétences obligatoires, mais modifierait formellement ses membres.

Vu l'avis favorable du comité syndical de Eau du Morbihan en date du 12 juin 2020, et du bureau de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération du 31 août 2020, il vous est proposé :

- *D'émettre un avis favorable à la demande de retrait du syndicat Eau du Morbihan de la commune nouvelle de Ploërmel pour la partie Monterrein ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELAN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

CULTURE

RESEAU DES MEDIATHEQUES DU GOLFE - CONVENTION DE PARTENARIAT, INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE

Madame Nathalie LE LUHERNE présente le rapport suivant :

Composé jusqu'alors d'équipements communaux ou communautaires, le réseau des « Médiathèques du Golfe » s'ouvre à un partenariat associatif en proposant l'intégration au réseau de la bibliothèque de « l'Institut Culturel de Bretagne » (ICB).

Détenteur d'un fond régional spécialisé d'environ 5.000 documents, dont 1.200 en langue bretonne et galloise, « l'ICB » - installé dans les locaux du « Ti ar Vro » à Vannes - profite de l'opportunité pour relancer l'exploitation de sa bibliothèque, bloquée depuis plusieurs années en raison de difficultés techniques (perte du catalogue et des bases de données).

La démarche vise un double objectif de développement. Il s'agit d'une part d'enrichir l'offre de lecture publique par un apport en fonds spécifiques au bénéfice du territoire et, d'autre part, d'affirmer le soutien de la collectivité à la préservation et la valorisation du Patrimoine Culturel Immatériel, notamment dans sa partie linguistique.

Le projet engage une convention de partenariat sur 3 ans (l'adhésion, à l'instar des communes n'est pas envisageable compte-tenu du statut associatif de « l'ICB »), laquelle prévoit :

Pour GMVa :

- Un accompagnement méthodologique et technique pour le catalogage des fonds et la mise en place d'une politique documentaire structurée.
- La mise à disposition d'une licence informatique « DECALOG SIGB ».
- L'Intégration des bases de données de « l'ICB » dans le catalogue des « Médiathèques du Golfe ».
- Une valorisation spécifique du fonds spécialisé sur le Portail des « Médiathèques du Golfe ».
- L'intégration au dispositif de circulation des documents au sein du réseau.
- La création d'un logo partenaire (dérivé du logo du réseau).

Pour l'ICB :

- Le respect des procédures techniques et bibliothéconomiques des « Médiathèques du Golfe », notamment dans l'usage du Système Informatique de Gestion de Bibliothèques (SIGB).
- La participation aux formations initiées dans le cadre du réseau.
- La circulation des fonds de « l'ICB » dans le réseau des « Médiathèques du Golfe ».
- En bibliothéconomie, la mise en œuvre d'un budget annuel d'acquisitions de 5.000 €/an accompagné d'une politique documentaire structurée.
- L'accès gracieux aux fonds de « l'ICB » pour tout adhérent de l'une des médiathèques affiliée au réseau des « Médiathèques du Golfe ».
- Une contribution en informations au portail des « Médiathèques du Golfe ».
- Un engagement sur deux ouvertures hebdomadaires aux publics.

Toute évolution donnant lieu à des prestations complémentaires à celles précitées nécessitera une entente entre les parties, notamment sur les prises en charges financières.

L'ouverture du service s'entendrait pour le second trimestre 2021.

Considérant :

- La plus-value résultant du partenariat pour le réseau des « Médiathèques du Golfe »,

A Saisissez du texte ici

Envoyé en préfecture le 10/09/2020

Reçu en préfecture le 10/09/2020

Affiché le

ID : 056-200067932-20200907-200907_DEL34-DE

- L'opportunité pour « l'ICB » d'un renouvellement dynamique de son activité documentaire,
- La valorisation du PCI et des pratiques linguistiques telle que définie dans les orientations communautaires,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 31 août 2020.

Il vous est proposé :

- *D'autoriser la signature d'une convention de partenariat entre « Golfe du Morbihan - Vannes agglomération » et « l'Institut Culturel de Bretagne » en vue d'une intégration de la bibliothèque de « l'ICB » au réseau des « Médiathèques du Golfe ».*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Saisissez du texte ici

RESEAU DES MEDIATHEQUES
GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMERATION
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE
ET LE RESEAU DES MEDIATHEQUES

ENTRE

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération représentée par son Président, M. David ROBO, autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 soumise à toutes obligations lui incombant en vertu de la présente convention,

D'une part,

ET

L'Institut Culturel de Bretagne (ICB) représenté par son Président Jacky FLIPPOT par décision du Conseil d'Administration en date du ..., soumise à toutes obligations lui incombant en vertu de la présente convention,

D'autre part.

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Parc d'Innovation Bretagne Sud II
30 rue Alfred Kastler - CS 70206
56006 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 68 14 24
Fax : 02 97 68 14 25
Courriel : courrier@gmvaglo.bzh

golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

1. Objet de la convention

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVa) coordonne et anime le réseau des médiathèques du Golfe, composé de médiathèques communales, associatives et communautaires présentes sur son territoire. GMVa élargit sa proposition d'accompagnement en matière de lecture publique, aux structures associatives possédant des fonds documentaires, dits « spécifiques ».

GMVa intervient dans le domaine de la lecture publique en qualité de coordinateur sur son territoire sur le fondement de l'article L.5211-4-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les Médiathèques du Golfe posent les bases d'une collaboration étroite entre les acteurs institutionnels et mettent en cohérence la politique de lecture publique sur le territoire. Ce partenariat s'inscrit dans la politique de préservation et valorisation des langues de Bretagne que mène l'agglomération au titre de ses axes de préservation du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI).

Ce réseau s'est construit autour de trois fondamentaux :

- La coordination d'un réseau de médiathèques dont le statut reste inchangé.
- L'articulation du projet autour de deux échelles de territoire : l'un global, l'autre, le sous-réseau estimé plus fonctionnel pour certains points.
- L'affirmation d'une recherche de convergence dans la proposition de lecture publique du territoire (tarifs, abonnements).

A cela s'ajoute aujourd'hui le souhait de créer les conditions d'un partenariat avec des centres de documentation présents sur le territoire.

Les Médiathèques du Golfe fonctionnent depuis 2018 avec un volet informatique commun :

- un logiciel bibliothéconomique,
- des bases de données et procédures partagées,
- un portail : point d'accès unique.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de partenariat avec l'Institut Culturel de Bretagne (ICB) et entend expliciter le déploiement du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB), de son hébergement et de sa maintenance dans le cadre du Réseau des Médiathèques de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, ainsi que celles de la création et de la mise à disposition du portail du Réseau. Elle vise à définir les règles de fonctionnement et les engagements réciproques des parties.

2. Gouvernance

Les orientations prises par les Médiathèques du Golfe émanent d'un groupe de travail d'élus communautaires et communaux, à même d'élaborer des préconisations pour l'ensemble du réseau. Ces orientations sont elles-mêmes basées sur les réflexions conjointes des responsables d'équipements et du service de lecture publique de l'agglomération qui s'attachent à objectiver des éléments à des fins d'aide à la décision.

Ces groupes sont ouverts aux collectivités signataires de la convention d'adhésion. Les choix posés en matière technique, (à titre d'exemple : procédure de catalogage, gestion des plannings de fermeture) par le réseau s'appliquent également aux centres de documentation partenaires. Les partenaires seront consultés à raison de 3 fois par an, afin de vérifier l'adéquation et au besoin de réajuster les propositions.

3. Durée - Retrait et résiliation

- Durée :

La signature de la présente convention engage les partenaires sur une durée de trois ans à partir de la date de signature, renouvelée par tacite reconduction.

- Retrait :

L'ICB peut se retirer à l'issue d'un délai de trois ans, à compter de sa date de signature. La demande de retrait est adressée à la présidence de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de trois mois.

- Résiliation :

Le non-respect des engagements exposés dans cette convention implique de facto la rupture de celle-ci.

4. Propriétés et utilisation des données informatiques

Les données informatiques recueillies dans la base unique le sont dans le respect du RGPD (Règlement Général de Protection des Données). Ces données sont la propriété de GMVa.

- Principe de mutualisation des données :

Le principe de mutualisation vise à favoriser l'échange des données entre les partenaires du réseau, à permettre leur réutilisation et à contribuer à leur diffusion, à destination des professionnels du réseau.

- Protection des données à caractère personnel :

Sans préjudice des propres obligations de GMVa, les utilisateurs du S.I.G.B s'engagent à respecter l'ensemble des dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel conformément aux lois du 6 janvier 1978 et du 6 août 2004 dites lois « Informatique et Libertés ». Dans le respect du Règlement Général de Protection des Données, l'ICB s'assure que ses adhérents ont bien connaissance du propriétaire des données recueillies, et l'acceptent par écrit.

- En cas de résiliation, de retrait ou de non reconduction à l'issue de la période de 3 ans, GMVa s'engage à restituer à l'ICB, l'intégralité de ses bases de données bibliographiques exemplaires ainsi que sa base de données « adhérents » et à leur en transférer l'entière propriété.

5. Propriété du fonds documentaire

Le fonds documentaire est propriété de l'ICB.

En cas de désengagement de l'une ou l'autre des deux parties, il restera propriété de l'ICB.

6. Engagement réciproques

La présente convention fait l'objet d'engagements réciproques détaillés comme suit :

Engagements de GMVa	Engagements de l'ICB
<p><u>SIGB :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Mettre à disposition gracieusement le SIGB utilisé par les Médiathèques du Golfe selon la version standard et les fonctionnalités existantes au jour de la signature.• Proposer un accompagnement technique du Service Lecture Publique (administrateur SIGB).• Proposer des formations SIGB mises en œuvre par le Service Lecture Publique.	<p><u>SIGB :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Respecter les procédures définies par le Service Lecture publique pour l'ensemble du traitement des documents.• S'engager dans une dynamique de formation au SIGB, catalogage.• Toute demande d'évolution donnant lieu à des prestations complémentaires impliquera une décision commune des deux parties, sur les montants de la prise en charge respective.
<p><u>Bibliothéconomie :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Proposer l'expertise du service Lecture publique dans la réalisation des tâches bibliothéconomiques et la définition d'une politique documentaire propre à l'ICB. Cette politique documentaire s'articulera entre autres choses, autour de :<ul style="list-style-type: none">- L'évaluation de l'existant.- Le désherbage.- La structuration (politique d'acquisition) et spatialisation des collections.- Le catalogage.• L'expertise prend la forme d'un interlocuteur référent du service Lecture Publique qui pourra être amené à accompagner certaines tâches in situ. Il sera en charge de la co-construction, avec l'ICB, d'un comité d'expertise bilingue permettant de dessiner les contours des futures collections.	<p><u>Bibliothéconomie :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Renouveler les fonds par la mise en place d'un budget d'acquisition annuel d'un minimum de 5000 € (hors valorisation des dons éditeurs).• Mettre en œuvre la gestion des collections dans le cadre proposé par le Service de Lecture Publique (Désherbage des collections, définition et mise en œuvre d'une politique documentaire, plan quinquennal de développement des collections).• Participer à la construction et à l'animation d'un comité d'expertise bilingue.• Se doter des moyens requis pour permettre la formation des bénévoles impliqués dans la gestion de la médiathèque.

<p><u>Navettes de documents</u></p> <p>Navette hebdomadaire de documents (enlèvement et dépôt à l'ICB). Seul le fonds de l'ICB tourne sur l'équipement : l'ICB ne peut être destinataire, via la navette, de documents émanant des Médiathèques du Golfe.</p>	<p><u>Navettes de documents</u></p> <p>L'ICB s'engage à préparer les navettes hebdomadaires à l'attention des médiathèques du territoire. L'ICB autorise la circulation de son fonds dans le réseau des Médiathèques du Golfe.</p>
<p><u>Modalités des emprunts :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Emprunt à titre « individuel » : Les usagers réservent - sur le portail ou dans une médiathèque de leur pôle d'inscription - les documents souhaités en fonction des quotas et de la durée de de prêt prévus dans leur cotisation.• Emprunt « carte collectivité » : Une collectivité (classe, ALSH, association...) peut solliciter un prêt d'ouvrages à l'ICB via une médiathèque de son pôle (selon les modalités de sa cotisation – 50 prêts, durée plus longue...).• Fonds « flottant » : Une médiathèque peut solliciter l'ICB pour un prêt « longue durée » d'une partie de ses collections. Les collections sont alors intégrées dans le fonds de la médiathèque de façon temporaire, avant restitution à l'ICB. Les règles de prêt entre les deux établissements sont décrites et acceptées par les deux parties dans une convention spécifique (ex : prêt thématique de 100 ouvrages pendant 3 mois).	<p><u>Accès des usagers des Médiathèques du Golfe à l'ICB</u></p> <ul style="list-style-type: none">• L'adhésion à l'une des médiathèques du Golfe donne accès au fonds documentaire de l'ICB (disponible par réservation sur le portail ou en accès sur place), selon les modalités et quotas de prêts définis en amont.• La médiathèque de l'ICB doit pouvoir accueillir le public à raison de deux demi-journées par semaine à minima.
<p><u>Portail :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Définition de la maquette graphique La forme sera réalisée en concertation avec l'ICB.	<p><u>Portail :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Toute demande d'évolution donnant lieu à des prestations complémentaires impliquera une décision commune des deux parties, sur les montants de la prise en charge respective.

<ul style="list-style-type: none">• Accès au portail et aux comptes lecteurs GMVa s'engage à donner accès au catalogue de l'ICB à ses adhérents, ainsi qu'aux usagers des Médiathèques du Golfe. Les adhérents de l'ICB ont accès à leur compte lecteur, permettant de réserver sur le fonds de l'ICB, de prolonger les ouvrages qu'ils ont en prêt et de bénéficier en outre des ressources numériques de GMVa. (VOD – autoformation – e-book en français).• Publications GMVa s'engage à publier de façon régulière les actualités rédigées par l'ICB afin de valoriser leurs actions.	<ul style="list-style-type: none">• L'ICB s'engage à contribuer à l'alimentation du portail (événements, actualité, sélections, coups de cœur, en français et / ou en breton) selon les modalités et la périodicité définies par le service de Lecture Publique.• L'ICB désignera un référent contributeur.
<p><u>Communication :</u></p> <p>GMVa s'engage à la création d'un logo partenaire basé sur le logo générique des Médiathèques du Golfe.</p>	<p><u>Communication :</u></p> <p>L'ICB s'engage à utiliser du logo « partenaire des Médiathèques du Golfe » dans le respect de la charte graphique de GMVa.</p>

7. Litiges

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à la juridiction compétente, après épuisement des voies amiables.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Vannes, le

Le Président de
Golfe du Morbihan-Vannes agglomération

Le Président de l'Institut Culturel
de Bretagne

Davis ROBO

Jacky FLIPPOT

doc de travail au 09/10/20

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
 ARZON : Roland TABART
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
 BRANDIVY : Pascal HERISSON
 ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
 LE BONO : Yves DREVES
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
 MEUCON : Pierrick MESSAGER
 MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
 PLOUGOUMELAN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
 SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
 SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
 SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
 SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
 SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Daniëlle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
 COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
 ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
 PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



Affichée le 10/09/2020

-35-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 AOUT 2020

CULTURE

RENOUVELLEMENT DES LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE N° 1, 2, 3.

Madame Nathalie LE LUHERNE présente le rapport suivant :

Les licences d'Entrepreneur de spectacle - délivrées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles / Ministère de la Culture - se définissent comme une autorisation professionnelle garantissant les conditions administratives et juridiques encadrant le secteur du spectacle vivant, notamment l'emploi de personnels bénéficiant du statut d'intermittents du spectacle (artistes ou techniciens). La délivrance et/ou le renouvellement de licences permettent également à l'autorité de tutelle de vérifier la régularité de la situation de l'entrepreneur de spectacles au regard de ses obligations sociales et réglementaires.

Trois types de licences sont délivrés :

- Licence 1 : Exploitant de salle de spectacles (délivrance sous réserve d'une formation spécifique).
- Licence 2 : Diffuseur de spectacles (délivrance sur dossier de présentation de l'activité).
- Licence 3 : Producteur de spectacles (id.).

Les licences s'attribuent aux personnes, mais la responsabilité à l'égard des obligations relatives aux entrepreneurs de spectacles demeure du ressort du responsable légal, en l'occurrence le Président de l'agglomération, lequel doit disposer à titre propre ou par sujétions associées (agents qualifiés), des compétences requises.

Dans le cadre de sa politique culturelle, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération propose une programmation qui nécessite la détention de licences d'entrepreneurs du spectacle, soit :

- Les dispositifs Déclic « Tribu », « Tempo » et « Mômes ».
- La saison culturelle de l'Hermine (présence de personnels formés à la licence 1).
- Les festivals « Plages de danse » et « Hivernales du Jazz ».

Le renouvellement de l'exécutif communautaire engage de facto un renouvellement des licences d'entrepreneurs de spectacle et les droits qui s'y attachent pour

- les licences n° 2-1075176, N° 3-1075177 (dispositifs Déclic)
- les licences n° 1-1077344, N° 2-1077345, N° 3-1077346 (centre culturel l'Hermine et festivals précités).

Considérant :

- L'obligation réglementaire d'un porteur de licences pour exercer l'activité afférente au spectacle vivant.
- Le renouvellement de l'exécutif communautaire.

Il vous est proposé :

- *D'autoriser le renouvellement des trois licences précitées pour une période de 5 ans.*
- *D'autoriser Monsieur le Président, en qualité de responsable légal, à en exécuter les responsabilités.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOISIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 AOUT 2020

CULTURE

TARIFICATIONS CONSERVATOIRE DE RHUYS REAJUSTEMENTS DE COTISATIONS - PERIODE DU CONFINEMENT.

Madame Nathalie LE LUHERNE présente le rapport suivant :

Le confinement résultant de la pandémie de Covid-19 a suspendu les enseignements artistiques du Conservatoire de Rhuy s à la mi-mars 2020. Dès la première semaine du confinement, l'équipe enseignante a mis en place un suivi pédagogique en distanciel (cours en visioconférences, tutoriels Internet, envois par mails de contenus culturels et pédagogiques). Ce faisant, 70 % des élèves ont bénéficié du dispositif.

Cependant, les possibilités n'ont pas été homogènes :

- Toutes les disciplines artistiques n'ont pas les mêmes facilités pédagogiques sur les outils à distance.
- Tous les enseignants ne bénéficiaient pas d'une fluidité de leur connexion Internet et n'ont pas forcément la même aisance pédagogie qu'en présentiel...
- Dans une même famille, deux enfants ont pu ne pas bénéficier d'un même suivi pédagogique à distance en raison du professeur et/ou de la discipline...
- Tous les élèves n'avaient pas le même accès à l'Internet : ordinateur familial réservé au télétravail, moyens familiaux limités, connexion insuffisante, etc...

Si globalement les disciplines musicales ont plutôt été bien accompagnées pendant la durée du confinement, les activités collectives (arts plastique, danse, théâtre, éveil) n'ont pas pu bénéficier de la même attention.

Cette situation et les éléments précités plaident pour une révision tarifaire de la période Mars à Juin, avec un allègement des cotisations pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2019/2020, soit :

- Pour la musique, considérant une continuité pédagogique : un allègement partiel des cotisations (- 50%) du 3^{ème} trimestre.
- Pour les autres disciplines, considérant l'absence d'une réelle continuité pédagogique : Le non recouvrement intégral des cotisations du 3^{ème} trimestre.

Considérant :

- la prise en compte de la réalité suspensive des enseignements pour les familles pour les disciplines collectives,
- La continuité pédagogique partiellement assurée pour les disciplines musicales,
- l'impact possible du chômage partiel sur les ressources des foyers,
- la disparité des enseignements et des situations,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 Mai 2020.

Il vous est proposé :

- *De voter l'allègement tarifaire proposé sur la cotisation annuelle*
- *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni le 7 septembre 2020, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET (Arrivé à 18h35) - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERRISSON
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (Arrivée à 18h15)
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Nadine FREMONT
PLOUGOUMELAN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Christian LE MENACH
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Jean-Yves PIRONNEC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT - Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine DUCLOUX - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Laetitia DUMAS - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN (Arrivée à 18h25)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
PLOEREN : Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Nadine FREMONT

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2020

COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dans les six mois suivant la fin de l'exercice concerné.

Le rapport liste les indicateurs techniques et financiers de l'ensemble du service de collecte des déchets pour l'année 2019.

Je vous demande de prendre acte de l'information donnée au Conseil Communautaire, au titre de l'année 2019, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DE CE BORDEREAU



2019

Rapport annuel

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS

Golfe du Morbihan -
Vannes agglomération



Liste des tableaux en annexe

Tableau 1 : Moyens humains (hors encadrement) et logistiques au 31 décembre 2019.....	2
Tableau 2 : Modes et équipements de collecte des emballages légers et des journaux magazines au 31 décembre 2019	3
Tableau 3 : Bacs pucés à couvercle jaune en place au 31 décembre 2019	5
Tableau 4 : Evolution par commune des quantités d'emballages et papiers collectées.....	6
Tableau 5 : Evolution des tonnages recyclés par les repreneurs	7
Tableau 6 : Modes et équipements de collecte du verre	8
Tableau 7 : Evolution par commune des quantités de verre collectées.....	9
Tableau 8 : Fréquence et jours de collecte des ordures ménagères résiduelles.....	10
Tableau 9 : Bacs à ordures ménagères résiduelles en place au 31 décembre 2019	12
Tableau 10 : Evolution par commune des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées...13	
Tableau 11 : Détail des tonnages réceptionnés sur les déchèteries	14
Tableau 12 : Détail des tonnages réceptionnés sur la déchèterie dédiée aux professionnels de Bonnervo à Theix	21
Tableau 13 : Synthèse des tonnages de 2010 à 2019	22
Tableau 14 : Taux de TEOM appliqués en 2019.....	23

Tableau 1 : Moyens humains (hors encadrement) et logistiques au 31 décembre 2019

Effectifs du Service Prévention et Gestion des Déchets au 31.12.2019		
Localisation	Nombre d'agents (hors encadrement)	Nombre de véhicules
Centre d'Exploitation Déchets Theix-Noyal	50 agents de collecte 9 grutiers 3 agents de conteneurisation 2 mécaniciens	27 BOM dont 1 HS et 2 vendues début 2020 8 camions-grue 7 VL 4 VU
Centre Technique de Sarzeau	12 agents de collecte 1 mécanicien	4 BOM 4 camions-grue 2 VL 1 VU
Déchèteries	12 gardiens de déchèteries	
Pôle Prévention - Communication	1 animateur 3 ambassadeurs de tri 1 chargé de mission ZDZG	3 VL 1 Bus Environnement
Siège Service Déchets	3 assistantes	1 VL
TOTAL	97 AGENTS	31 BOM 12 camions-grue 12 VL 7 VU 1 Bus environnement

Tableau 2 : Modes et équipements de collecte des emballages légers et des journaux magazines au 31 décembre 2019

COLLECTE SELECTIVE - MODES ET MOYENS DE COLLECTE DES EMBALLAGES LEGRS ET PAPIERS (EN MELANGE)				
Commune	Mode de collecte	Jours de collecte des bacs individuels	Nombre de conteneurs apport volontaire (4 à 5 m ³)	Précisions
Arradon	Bacs individuels Point de regroupement sauf hyper-centre en enterrés	Jeudi des semaines impaires	7	Point d'apport volontaire dans les campings
Arzon	Bacs individuels Bacs collectifs Enterrés	Lundi Eté: Lundi, Jeudi	23	
Baden	Bacs individuels Point de regroupement	Campagne nord-est : Mercredi des semaines impaires Bourg et Port-Blanc : Jeudi des semaines	5	Point d'apport volontaire dans les campings 2 semi-enterrés pour les résidences secondaires
Brandivy	Bacs individuels Point de regroupement	Mardi des semaines paires		
Colpo	Bacs individuels Point de regroupement	Mercredi des semaines paires		
Elven	Bourg : semi-enterrés Camp. : Bacs individuels en Point de regroupement	Campagne : Mardi des semaines paires	59	
Grand-Champ	Bacs individuels Point de regroupement	Mercredi des semaines impaires		
Ile aux Moines	Sacs de tri en bacs de regroupement et le port en enterrés	Les mêmes jour et fréquence que les ordures ménagères	4	
Ile d'Arz	Sacs de tri en bacs de regroupement	Les mêmes jour et fréquence que les ordures ménagères		
Larmor-Baden	Bacs individuels Point de regroupement	Jeudi des semaines paires	5	Point d'apport volontaire dans les campings 3 enterrés pour les résidences secondaires
La Trinité-Surzur	semi-enterrés sauf ZA monténo bacs roulettes	ZA de Monténo : Mardi des semaines paires	21	
Le Bono	Bacs individuels Point de regroupement	Mercredi des semaines impaires		
Le Hézo	Bourg : semi-enterrés Camp. : Bacs individuels en Point de regroupement	Campagne : Mardi des semaines impaires	10	
Le Tour-Du-Parc	Bacs collectifs et Enterrés	Jeudi Eté: Lundi, Jeudi	10	
Locmaria Grand-Champ	Bacs individuels Point de regroupement	Mercredi des semaines paires		
Locqueltas	Bacs individuels Point de regroupement	Jeudi des semaines impaires		
Meucon	Bacs individuels Point de regroupement	Lundi des semaines paires		
Monterblanc	Bacs individuels Point de regroupement	Lundi des semaines paires	2	Point d'apport volontaire dans les campings
Plaudren	Bacs individuels	Lundi des semaines paires		

COLLECTE SELECTIVE - MODES ET MOYENS DE COLLECTE DES EMBALLAGES LE

Commune	Mode de collecte	Jours de collecte des bacs individuels	Nombre de conteneurs apport volontaire (4 à 5 m ³)	Précisions
Plescop	Bacs individuels Point de regroupement sauf ZAC moustoir en semi-enterrés	Vendredi des semaines paires	10	
Ploeren	Bacs individuels Point de regroupement	Luscanen : Mercredi des semaines paires Bourg et campagne : Vendredi des semaines impaires		
Plougoumelen	Bacs individuels Point de regroupement	Mercredi des semaines paires	2	Point d'apport volontaire dans les campings
Saint-Armel	Bacs collectifs et Enterrées	Mercredi, Eté: Mercredi, Samedi	5	
Saint-Avé	Bacs individuels Point de regroupement	Bourg et St Michel : Jeudi des semaines paires ZA de Kermelin et Hôpital : Vendredi des		
Saint-Gildas-de-Rhuys	Bacs collectifs et Enterrées	Mardi Eté: Mardi, Vendredi	14	
Saint-Nolff	Bacs individuels Point de regroupement sauf écoquartier du pré vert	Lundi des semaines impaires	4	
Sarzeau	Bacs individuels Bacs collectifs Enterrées	Lundi Eté: Lundi Jeudi	39	
Séné	Bacs individuels Point de regroupement sauf hyper- centre, kerfontaine et cœur	Bourg et Presqu'îles : jeudi des semaines impaires Poulfanc et Limur : Vendredi des semaines	6	
Sulniac	Bourg : semi-enterrés Camp. : Bacs individuels en Point de regroupement	Camp. : Mardi des semaines impaires	41	
Surzur	Bacs individuels Point de regroupement	Mardi des semaines paires		
Theix-Noyal	Bacs individuels Point de regroupement sauf hyper- centre et 2 résidence en enterrés	Mardi des semaines impaires	11	1 camping en apport volontaire
Trédion	Bacs individuels Point de regroupement	Mardi des semaines paires		
Treffléan	Bourg :semi-enterrés Camp. : Bacs individuels en Point de regroupement	Camp. : Lundi des semaines impaires	21	
Vannes	Bacs individuels Point de regroupement Hyper-centre, collectifs Ménimur: Enterrés	Jeudi ou Vendredi	158	
TOTAL			457	

Tableau 3 : Bacs pucés à couvercle jaune en place au 31 décembre 2019

	CS 120 litres	CS 140 litres	CS 240 litres	CS 360 litres	CS 770 litres	TOTAL / Commune
ARRADON		1 668	1 010	146	93	2 917
ARZON		26	6	3	23	58
BADEN		1 794	961	118	56	2 929
BRANDIVY	278	21	261	3	4	567
COLPO	534	39	390	10	16	989
ELVEN		506	257	10	15	788
GRAND-CHAMP	1 061	97	1 111	45	53	2 367
ILE-AUX-MOINES					14	14
ILE-D"ARZ		2	1	2	32	37
LA TRINITE-SURZUR		7	13	2		22
LARMOR-BADEN		541	248	31	25	845
LE BONO	1	931	357	38	38	1 365
LE HEZO		72	28	9	3	112
LE TOUR-DU-PARC				1		1
LOCMARIA-GRAND-CHAMP	258	26	398	6	12	700
LOCQUeltas	368	28	401	22	8	827
MEUCON		548	302	37	12	899
MONTERBLANC		744	523	49	22	1 338
PLAUDREN	447	39	391	7	8	892
PLESCOP		1 222	706	137	96	2 161
PLOEREN	1	1 492	1 106	113	93	2 805
PLOUGOUMELLEN		734	447	28	23	1 232
PLUMERGAT	2		2			4
SAINT-AVE		2 713	1 589	351	84	4 737
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS				2	1	3
SAINT-NOLFF		1 080	479	68	13	1 640
SARZEAU		23	11	4	7	47
SENE		2 906	1 106	253	70	4 335
SULNIAC		332	110	1		443
SURZUR		1 338	746	78	23	2 185
THEIX-NOYALO		2 315	1 054	156	55	3 580
TREDION	1	406	174	15	3	599
TREFFLEAN	1	321	156	16	2	496
VANNES		7 741	3 446	3 510	261	14 958
Total général	2 952	29 712	17 790	5 271	1 165	56 892

Tableau 4 : Evolution par commune des quantités d'emballages et papiers collectés

COLLECTE SELECTIVE															
Communes	DONNEES 2019					DONNEES 2018					DONNEES 2017				
	Multi matériaux (tonnes)			Ratio kg/hab	Ratio Kg/hab (DGF)	Multi matériaux (tonnes)			Ratio kg/hab	Ratio Kg/hab (DGF)	Multi matériaux (tonnes)			Ratio kg/hab	Ratio Kg/hab (DGF)
	Bacs/Sacs	P.A.V.	Total	(Municipale - INSEE)		Bacs/Sacs	P.A.V.	Total	(Municipale - INSEE)		Bacs/Sacs	P.A.V.	Total	(Municipale - INSEE)	
Arradon	342	24	367	66,13	60,60	350	21	370	66,80	61,22	364	8	372	65,89	60,36
Baden	296	27	323	71,81	61,55	288	25	314	69,70	59,75	291	25	316	68,53	59,86
Elven	73	252	325	54,04	53,17	68	234	302	50,16	49,35	66	231	297	51,10	50,27
Ile aux Moines		62	62	99,76	41,08		47	47	76,61	31,55		43	43	68,92	29,52
Ile d'Arz	5	34	39	166,75	62,13		18	18	77,78	28,98		16	16	65,81	26,07
Larmor-Baden	60	20	80	87,71	56,04	57	16	73	79,96	51,09	66	16	81	87,64	56,40
La Trinité-Surzur	2	86	88	55,18	53,85	2	87	89	55,98	54,63	0	85	85	57,14	55,98
Le Bono	139		139	58,26	53,14	142		142	59,35	54,14	136		136	62,21	56,06
Le Hézo	14	47	62	76,03	68,59	12	48	60	74,46	67,17	12	44	56	70,51	63,67
Meucon	116		116	50,54	50,30	116		116	50,34	50,10	116		116	49,28	49,05
Monterblanc	171	4	175	52,37	52,07	173	3	176	52,59	52,30	170	4	174	52,30	51,96
Plescop	283	40	323	54,78	52,19	275	41	316	53,51	50,98	275	41	316	54,15	52,13
Ploeren	377		377	55,46	54,91	373		373	54,88	54,33	382		382	57,38	56,68
Plougoumelen	126	1	127	50,45	47,84	131	1	132	52,46	49,74	128	1	129	50,93	48,30
Saint-Avé	648		648	55,53	54,98	639		639	54,69	54,15	641		641	57,38	56,72
Saint-Nolff	193	11	204	53,01	52,41	200	9	209	54,43	53,81	194	7	200	53,04	52,45
Séné	501	18	519	56,38	53,74	505	20	525	56,98	54,31	511	20	531	57,59	55,03
Sulniac	52	160	212	57,66	55,17	46	156	202	54,91	52,54	41	152	193	54,31	52,01
Surzur	257	3	260	58,85	56,48	245	1	246	55,64	53,40	241	1	243	57,24	55,03
Theix-Noyalo	409	58	467	58,31	57,01	407	68	475	59,31	57,99	407	61	467	58,27	57,07
Trédion	48		48	37,88	35,73	55		55	42,97	40,52	53		53	42,45	40,02
Treffléan	52	63	115	49,71	48,95	60	60	119	51,50	50,71	52	60	112	51,28	50,60
Vannes	2 469	551	3 020	54,34	52,52	2 481	491	2 972	53,49	51,69	2 496	492	2 988	53,80	52,38
Sous-Total	6 635	1 462	8 097	56,43	53,73	6 623	1 347	7 970	55,55	52,89	6 641	1 306	7 947	55,98	53,51
Brandivy, Colpo, Grand-Champ, Locmaria Grand-Champ, Locqueillas, Plaudren	656		656	45,34	44,68	696		696	48,13	47,43	721		721	51,05	50,23
Arzon, Le Tour-du-Parc, Saint-Armel, Saint-Gildas-de-Rhuys, Sarzeau		1 341	1 341	95,68	46,95		1 273	1 273	90,77	44,54		1 168	1 168	60,03	33,88
TOTAL	7 291	2 803	10 094	58,70	52,05	7 319	2 619	9 939	57,80	51,24	7 362	2 474	9 836	57,81	51,45

Tableau 5 : Evolution des tonnages recyclés par les repreneurs

	Tonnage expédié (tonnes)									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Journaux revues magazines	3 827	3 268	3 334	3 131	3 154	3 155	2 958	3 684	3 564,27	3 419,64
Sorte 1.11	-16%	-15%	2%	-6,10%	0,75%	0,02%	-6,24%	24,55%	-3,26%	-4,06%
Papier "Gros de magasin"	736	1 898	1 397	1 208	1 529	1 233	1 263	2 136	1 695,81	1 035,58
Sorte 1.02		158%	-26%	-13,54%	26,57%	-19,36%	2,43%	69,12%	-20,61%	-38,93%
Plastiques	614	643	594	632	517	633	589	1 048	773,61	887,95
	45%	5%	-8%	6,44%	-18,20%	22,52%	-7,02%	77,94%	-26,19%	14,78%
Cartonnettes	608	602	642	649	659	802	808	1 287	1 558,46	1 394,65
	-1%	-1%	7%	1,05%	1,54%	21,73%	0,72%	59,33%	21,06%	-10,51%
Cartons déchèteries	-	-	959	959	829	825	1 037	1 270	1 292,71	1 442,00
				0,06%	-13,56%	-0,51%	25,71%	22,47%	1,79%	11,55%
Cartons industriels	-	-	-	-	122	178	201	237	238,25	238,22
						46,05%	12,81%	17,91%	0,53%	-0,01%
Briques alimentaires	114	125	102	129	92	105	129	111	73,19	118,73
	4%	10%	-18%		-29%	14%	23%	-14%	-34%	62%
Acier	194	192	234	235	230	218	240	289	346,98	230,69
	14%	-1%	22%	0,63%	-2,29%	-5,37%	10,27%	20,28%	20,20%	-33,52%
Aluminium	11	18	5	15	13	17	28	34	25,66	26,43
	-27%	59%	-70%	184,35%	-14,78%	34,82%	60,85%	19,74%	-23,47%	2,99%
Sacs	-	47	31	7	12	6	-	-	-	-
			-34%	-76%	67%	-56%				
Refus	312	236	726	967	1 013	833	829	1 241	1 574	2 481
	-12%	-24%	207%	33,12%	4,76%	-17,80%	-0,45%	49,68%	26,85%	57,65%
Verre	5 462	5 592	5 714	5 754,26	6 015,79	6 292,78	6 410,72	8 704,55	8 962,50	9 584,18
(tonnages recyclés)	0%	2%	2%	0,70%	4,54%	4,60%	1,87%	35,78%	2,96%	6,94%

Tableau 6 : Modes et équipements de collecte du verre

Commune	COLLECTE SELECTIVE DU VERRE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE	
	Nombre de conteneurs 1,5 à 5 m ³	Remarques
Arradon	23	
Arzon	47	
Baden	22	
Brandivy	5	
Colpo	8	
Elven	25	
Grand-Champ	22	
Ile aux moines	2	2 enterrés + bacs aériens
Ile d'Arz		bacs aériens
Larmor-Baden	8	
La Trinité-Surzur	6	
Le Bono	8	
Le Hézo	3	
Le Tour-du-Parc	10	
Locmaria Grand-Champ	5	
Locqueltas	12	
Meucon	6	
Monterblanc	17	
Plaudren	10	
Plescop	17	
Ploeren	17	
Plougoumelen	10	
Saint-Armel	7	
Saint-Avé	35	
Saint-Gildas-de-Rhuys	37	
Saint-Nolff	17	
Sarzeau	100	
Séné	26	
Sulniac	17	
Surzur	16	
Theix-Noyal	38	
Trédion	8	
Treffléan	9	
Vannes	188	
TOTAL	781	

Tableau 7 : Evolution par commune des quantités de verre collectées

COLLECTE SELECTIVE - VERRE																
Communes	DONNES 2019				DONNES 2018				DONNES 2017				DONNES 2016			
	Verres (tonnes)	Ratio kg/hab (Municipale - INSEE)	Ratio kg/hab (DGF)	Résultats 2019 / 2018	Verres (tonnes)	Ratio kg/hab (Municipale - INSEE)	Ratio kg/hab (DGF)	Résultats 2018 / 2017	Verres (tonnes)	Ratio kg/hab (Municipale - INSEE)	Ratio kg/hab (DGF)	Résultats 2017 / 2016	Verres (tonnes)	Ratio kg/hab (Municipale - INSEE)	Ratio kg/hab (DGF)	Résultats 2016 / 2015
Arradon	421,07	75,96	69,62	3%	410,53	74,06	67,88	9%	374,92	66,38	60,80	4%	360,19	65,32	57,44	6%
Baden	336,59	74,78	64,10	-3%	345,47	76,75	65,79	6%	326,81	70,88	61,91	5%	310,89	71,53	60,29	-2%
Elven	319,03	53,07	52,21	2%	312,63	52,00	51,17	5%	296,77	51,05	50,23	4%	284,57	50,73	48,44	26%
Ile aux Moines	97,15	156,95	64,64	4%	93,01	150,26	61,88	-2%	95,14	152,96	65,52	359%	20,72	33,91	15,70	-75%
Ile d'Arz	57,48	245,64	91,53	13%	50,98	217,86	81,18	-1%	51,28	206,77	81,92	809%	5,64	22,65	9,01	-88%
Larmor-Baden	91,57	100,08	63,95	16%	78,91	86,24	55,10	-4%	82,08	88,45	56,92	1%	81,30	89,64	56,73	-3%
La Trinité-Surzur	77,53	48,88	47,71	9%	71,18	44,88	43,80	13%	63,19	42,32	41,46	5%	60,22	41,76	40,25	3%
Le Bono	134,77	56,44	51,48	0%	134,81	56,45	51,49	5%	128,31	58,86	53,04	-2%	131,60	62,34	54,40	3%
Le Hézo	41,45	51,11	46,11	-8%	45,00	55,49	50,06	10%	40,94	51,69	46,68	17%	35,08	46,22	40,74	5%
Meucan	85,66	37,21	37,03	10%	77,93	33,85	33,69	-6%	82,58	35,19	35,02	4%	79,05	35,01	33,78	-2%
Monterblanc	111,66	33,41	33,22	-1%	112,85	33,77	33,58	1%	111,70	33,57	33,35	-3%	115,19	35,53	34,16	7%
Plescop	226,69	38,41	36,60	1%	225,37	38,19	36,39	3%	218,82	37,52	36,13	-1%	221,31	41,22	38,78	1%
Ploeren	363,02	53,35	52,82	3%	351,15	51,60	51,09	4%	337,25	50,64	50,01	0%	338,34	53,84	51,74	1%
Plougoumelen	87,24	34,55	32,76	4%	83,49	33,07	31,35	2%	82,02	32,34	30,67	4%	78,81	31,87	29,52	8%
Saint-Avé	599,95	51,38	50,87	3%	584,69	50,07	49,58	5%	557,15	49,87	49,30	1%	550,89	51,35	49,37	2%
Saint-Nolff	166,89	43,44	42,95	-1%	168,82	43,94	43,44	1%	167,41	44,31	43,81	2%	164,12	44,78	43,00	4%
Séné	379,65	41,24	39,31	2%	373,72	40,60	38,70	6%	354,22	38,41	36,70	1%	351,95	39,90	36,63	-3%
Sulniac	177,49	48,26	46,17	-4%	185,56	50,45	48,27	3%	179,80	50,69	48,54	7%	168,35	49,78	46,62	0%
Surzur	220,84	49,99	47,98	10%	200,54	45,39	43,57	6%	189,25	44,60	42,87	3%	183,26	44,94	42,06	-3%
Theix-Noyal	493,55	61,64	60,26	2%	482,79	60,30	58,95	3%	468,69	58,45	57,25	4%	451,87	58,49	55,79	35%
Trédion	53,56	41,91	39,53	-7%	57,39	44,91	42,35	3%	55,61	44,92	42,35	4%	53,65	44,90	41,36	-3%
Treffléan	91,48	39,48	38,88	3%	89,21	38,50	37,91	0%	89,53	40,96	40,42	5%	85,38	40,56	39,06	13%
Vannes	2 291,24	41,23	39,85	1%	2 259,32	40,65	39,29	3%	2 199,89	39,62	38,57	4%	2 107,48	39,74	36,96	9%
Sous-Total	6 925,57	48,27	45,96	2%	6 795,35	47,36	45,09	4%	6 553,36	46,16	44,13	4%	6 239,86	45,91	42,38	5%
Brandivy, Colpo, Grand-Champ, Locmaria Grand-Champ, Locqueilas, Plaudren	724,80	50,12	49,39		654,44	45,25	44,60		634,00	44,89	44,17		598,00		45,00	
Arzon, Le Tour-du-Parc, Saint-Armel, Saint-Gildas-de-Rhuys, Sarzeau	1 598,79	114,04	55,96		1 532,80	109,34	53,65		1 501,71	77,18	43,56		1 467,00		52,36	
Total	9 249,16	53,79	47,69		8 982,59	52,24	46,31		8 689,07	51,07	45,45		8 304,86			

Tableau 8 : Fréquence et jours de collecte des ordures ménagères résiduelles

MODES ET MOYENS DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES				
Commune	Fréquence	Type de Collecte	Jour de collecte	Nombre de conteneurs apport volontaire 5m3 OM
Arradon	1	Bacs individuels sauf hyper-centre en enterrés	Mardi Mercredi	3
Arzon	Hiver:2 Printemps:3 Eté: 4	Bacs individuels et collectifs et enterrés	Hiver: lundi jeudi ,Printemps: Lundi,Mercredi, Samedi Eté: Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi	28
Baden	1	Bacs individuels et 2 semi-enterrés pour rés secondaires		3
Brandivy	1 Bourg 0,5 campagne hors été	Bacs individuels	Jeudi	0
Colpo	1 Bourg 0,5 campagne hors été	Bacs individuels	Mardi	0
Elven	1	Bacs individuels et bourg en semi-enterrés	Campagne : Mardi Semi-enterré mardi-mercredi	62
Grand-Champ	1 Bourg 0,5 campagne hors été	Bacs individuels	Lundi	0
Ile aux Moines	1 (3 en haute saison)	Bacs collectifs et port en enterrés	Basse Saison : Lundi Haute Saison : lundi, mercredi, vendredi	4
Ile d'Arz	1 (3 en haute saison)	Bacs individuels et collectifs	Basse Saison : Mercredi Haute Saison : lundi, mercredi, vendredi	0
Larmor-Baden	1	Bacs individuels et 3 enterrés pour rés secondaires	Mardi	5
La Trinité Surzur		tout en semi-enterrés sauf ZA	SE lundi-mardi et bacs le vendredi	26
Le Bono	1	Bacs individuels	Lundi	0
Le Hézo	1	Bourg en semi-enterrés et campagne en bacs individuels	bacs Campagne : Jeudi Semi-enterrés mercredi ou jeudi	11
Le Tour-Du-Parc	2 Eté: 3	Bacs collectifs et enterrés		10
Locmaria Grand-Champ	1 Bourg 0,5 campagne hors été	Bacs individuels	Mardi	0
Locqueltas	1 (3 en haute saison)	Bacs individuels	vendredi	0
Meucon	1	Bacs individuels	Mardi	0
Monterblanc	1	Bacs individuels	Mardi Sauf Camp militaire : Lundi	0
Plaudren	1 Bourg 0,5 campagne hors été	Bacs individuels		0
Plescop	1	Bacs individuels sauf ZAC moustoir en semi-enterrés	Campagne : Lundi Bourg : Jeudi	9
Ploeren	1	Bacs individuels	Mardi	0
Plougoumelen	1	Bacs individuels	Lundi	0

MODES ET MOYENS DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES				
Commune	Fréquence	Type de Collecte	Jour de collecte	Nombre de conteneurs apport volontaire 5m3 OM
Saint-Armel	Hiver:1 Printemps:2 Eté:3	Bacs collectifs et enterrés	Hiver: Vendredi Printemps: Lundi, Jeudi Eté: lundi, Mercredi, Vendredi	7
Saint-Avé	1	Bacs individuels	Bourg et St Michel : Lundi ZA de Kermelin et Hôpital : Mercredi	0
Saint-Gildas-de-Rhuys	Hiver:1 Printemps:2 Eté:3	Bacs collectifs et enterrés	Hiver: Mardi Printemps: Mardi, Vendredi Eté: Mardi, Jeudi, Samedi	16
Saint-Nolff	1	Bacs individuels sauf écoquartier pré vert en semi-enterrés	Mercredi	4
Sarzeau	2 Eté:3	Bacs individuels et collectifs et enterrés	Hiver Printemps: Lundi, Jeudi Eté: Lundi, Mercredi, Vendredi	46
Séné	1	Bacs individuels sauf hyper-centre, kerfontaine et cœur poulfanc en enterrés	Bourg et Presqu'iles : Lundi Poulfanc et Limur : Mercredi	5
Sulniac	1	Bourg en semi-enterrés et campagne en bacs individuels	Campagne : Jeudi Semi-enterré lundi-mardi et vendredi	45
Surzur	1	Bacs individuels	Vendredi	0
Theix- Noyal	1	Bacs individuels sauf hyper-centre et 2 résidences en enterrés	Jeudi	9
Trédion	1	Bacs individuels	Vendredi	0
Treffléan	1	Bourg en semi-enterrés et campagne en bacs individuels	Campagne : Mercredi Semi-enterrés samedi	20
Vannes	Pavillons : 1	bacs individuels	Lundi, Mardi ou Mercredi	92
	Collectifs : 2	bacs à roulettes	Lundi-Jeudi ou Mardi-Vendredi	
	collectifs Mémimur C1 à C2	Enterrés	lundi et mercredi-jeudi	
	Centre ville périphérique : 5	bacs individuels	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	
	Hyper-centre C4 en moyenne	Enterrés	du lundi au samedi	
	DIB	bacs à roulettes	jeudi	
TOTAL				405

Tableau 9 : Bacs à ordures ménagères résiduelles en place au 31 décembre 2019

	OM 80 litres	OM 120 litres	OM 140 litres	OM 180 litres	OM 240 litres	OM 360 litres	OM 500 litres	OM 660 litres	OM 770 litres	OM 1 000 litres	TOTAL / Commune
ARRADON			2 042		645	145			163		2 995
ARZON			36		5	3			26	1	71
BADEN			2 242		523	118			111		2 994
BRANDIVY	91	185	27	195	61	6			7		572
COLPO	200	341	56	282	90	8			24		1 001
ELVEN	2		663		101	13			16		795
GRAND-CHAMP	372	695	144	777	275	75			96		2 434
ILE-AUX-MOINES					1				51		52
ILE-D'ARZ			83		4	1			81		169
LA TRINITE-SURZUR			9		12	2					23
LARMOR-BADEN			604		180	54			34		872
LE BONO			1 136		160	31			46		1 373
LE HEZO			83		11	7			12		113
LE TOUR-DU-PARC										1	1
LOCMARIA-GRAND-CHAMP	85	173	58	267	97	7			14		701
LOCQUeltas	145	224	45	273	102	18			19		826
MEUCON			766		118	22			36		942
MONTERBLANC			1 091		179	35			44		1 349
PLAUDREN	165	279	42	281	104	3			15		889
PLESCOP			1 649		286	115			171		2 221
PLOEREN			2 172		400	104			206		2 882
PLOUGOMELEN			987	7	194	47			59		1 294
SAINT-ARMEL									1		1
SAINT-AVE			3 566		647	340	1	5	183		4 742
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS									1		1
SAINT-NOLFF			1 351		204	52		1	41		1 649
SARZEAU			27		7	4			9	15	62
SENE		1	3 505		460	219		1	204		4 390
SULNIAC			397		45						442
SURZUR			1 826		301	61			54		2 242
THEIX-NOYALO			2 972		442	110			127		3 651
TREDION			522		64	14			14		614
TREFFLEAN			423		57	11			5		496
VANNES		2	9 328		2 046	4 030	20	42	1 361		16 829
Total général	1 060	1 900	37 852	2 082	7 821	5 655	21	49	3 231	17	59 688

Tableau 10 : Evolution par commune des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES												
Communes	DONNEES 2019			DONNEES 2018			DONNEES 2017			DONNEES 2016		
	OM (tonnes)	Ratio kg/hab (Municipale - INSEE)	Ratio kg/hab (DGF)	OM (tonnes)	Ratio kg/hab (Municipale - INSEE)	Ratio kg/hab (DGF)	OM (tonnes)	Ratio kg/hab (Municipale - INSEE)	Ratio kg/hab (DGF)	OM (tonnes)	Ratio kg/hab (Municipale - INSEE)	Ratio kg/hab (DGF)
Arradon	1 072	193	177	1 073	194	177	1 145	203	186	1 120	203	179
Baden	896	199	171	892	198	170	923	200	175	907	209	176
Elven	1 035	172	169	1 020	170	167	993	171	168	961	171	164
Ile aux Moines	336	542	223	333	538	222	345	554	237	339	555	257
Ile d'Arz	150	642	239	153	655	244	139	561	222	149	599	238
Larmor-Baden	275	301	192	263	287	183	268	289	186	268	295	187
La Trinité-Surzur	249	157	153	247	156	152	239	160	157	231	160	155
Le Bono	445	187	170	472	198	180	462	212	191	455	216	188
Le Hézo	179	221	199	171	211	191	169	214	193	153	202	178
Meucon	324	141	140	313	136	135	323	137	137	317	140	135
Monterblanc	424	127	126	429	128	128	435	131	130	416	128	124
Plescop	1 011	171	163	1 014	172	164	1 061	182	175	1 027	191	180
Ploeren	1 147	169	167	1 126	165	164	1 137	171	169	1 115	177	171
Plougoumelen	449	178	168	470	186	176	441	174	165	431	174	161
Saint-Avé	1 931	165	164	1 930	165	164	1 929	173	171	1 867	174	167
Saint-Nolff	547	142	141	552	144	142	525	139	137	503	137	132
Séné	1 547	168	160	1 579	172	164	1 611	175	167	1 626	184	169
Sulniac	667	181	174	661	180	172	642	181	173	601	178	167
Surzur	687	155	149	666	151	145	638	150	144	644	158	148
Theix-Noyalou	1 343	168	164	1 356	169	166	1 349	168	165	1 300	168	161
Trédion	213	167	158	204	159	150	203	164	154	197	165	152
Treffléan	333	144	141	322	139	137	337	154	152	318	151	146
Vannes	13 038	235	227	12 766	230	222	12 581	227	221	12 209	230	214
Sous Total	28 298	197	188	28 012	195	186	27 894	196	188	27 156	200	184
Brandivy, Colpo, Grand-Champ, Locmaria Grand-Champ, Locqueltas, Plaudren	1 443	100	98	1 696	117	116	1 578	112	110	1 496		
Arzon, Le Tour-du-Parc, Saint-Armel, Saint-Gildas-de-Rhuys, Sarzeau	7 025	501	246	6 672	476	234	7 075	364	205	6 961		
TOTAL	36 765	214	190	36 380	212	188	36 548	215	191	35 613		

Tableau 11 : Détail des tonnages réceptionnés sur les déchèteries

			BOIS	CARTON	DECHETS VERTS	FERRAILLE	GRAVATS	TOUT VENANT	PLASTIQUES DURS	MOBILIER	HUILE MINERALE	PNEUS	BATTERIES	DDS Hors Filière Eco Org.	DDS Filière Eco Org.	D3E	LAMPES NEONS	PILES	Tonnage TOTAL	Fréquentation	Ratio kg/dépôt	
ARRADON	Années	2010	398	115	1 875	259	788	624			7,0				19				1,4	4 086	86 000	48
		2011	421	123	2 239	136	697	602	3,0		7,0	2			22		65		1,7	4 319	86 000	50
		2012	429	120	2 401	175	798	593	11,2		7,0	2			25		108		2,0	4 672	86 000	54
		2013	411	114	2 323	181	768	598	13,4		3,6				27		107		0,6	4 547	82 000	55
		2014	442	110	2 650	204	723	618	3,0		4,5				4	17	106		1,3	4 882	120 000	41
		2015	454	107	2 378	178	714	574	9,3		4,5				9	15	111		1,8	4 556	88 255	52
		2016	421	121	2 775	209	838	587		173	4,8				17	12	136	1	0,9	5 297	86 083	62
		2017	440	135	3 838	226	1 279	709		265	6,1				15	17	159	0,5	1,4	7 090	103 000	69
		2018	480	149	3 453	247	1 522	593		289	5,6				16	16	157	0,5	1,7	6 931	100 000	69
	2019	475	141	4 370	269	1 398	788		364	6,7				27	13	165	0,7	1,4	8 019	90 516	89	
	Evolution des tonnages	2010 à 2011	5,9%	7,4%	19,4%	-47,5%	-11,6%	-3,4%			0,0%				17,3%				25,5%	5,7%	0,0%	5,7%
		2011 à 2012	1,9%	-2,7%	7,2%	28,3%	14,6%	-1,6%			0,0%				16,0%		65,0%		15,1%	8,2%	0,0%	8,2%
		2012 à 2013	-4,2%	-5,2%	-3,3%	3,6%	-3,8%	0,9%			-48,6%				7,7%		-0,6%		-70,9%	-2,7%	-4,7%	2,1%
		2013 à 2014	7,4%	-3,5%	14,1%	12,5%	-5,9%	3,4%			25,0%				-85,1%		-0,7%		119,9%	7,4%	46,3%	-26,6%
		2014 à 2015	2,9%	-2,6%	-10,2%	-12,7%	-1,3%	-7,1%			0,0%				114,2%	-10,1%	4,0%		37,5%	-6,7%	-26,5%	26,9%
		2015 à 2016	-7,3%	13,6%	16,7%	17,7%	17,4%	2,1%			6,0%				97,8%	-22,6%	23,2%		-47,3%	16,3%	-2,5%	19,2%
		2016 à 2017	4,5%	11,3%	38,3%	8,0%	52,6%	20,9%	1		28,3%				-13,2%	37,7%	16,3%	-52,5%	50,9%	33,9%	19,7%	11,9%
		2017 à 2018	9,1%	10,4%	-10,0%	9,3%	19,0%	-16,4%		0	-9,2%				8,7%	-0,8%	-1,0%	0,0%	20,7%	-2,2%	-2,9%	0,7%
2018 à 2019		-1,0%	-5,4%	26,6%	9,0%	-8,1%	32,9%		0	19,8%				62,6%	-18,8%	5,1%	40,0%	-20,1%	15,7%	-9,5%	27,8%	
THEIX-NOYALO	Années	2010	582	174	1 874	199	1 504	952			5,0	15			41				2,8	5 497	69 000	80
		2011	602	160	2 304	196	1 470	891	5,5		5,0	0			42				3,0	5 812	62 553	93
		2012	654	174	2 614	172	1 406	969	13,5		6,0	5			42				3,0	6 184	57 723	107
		2013	645	161	2 409	183	1 156	934	7,0		2,6	22			42				0,4	5 685	56 704	100
		2014	563	169	2 643	178	1 090	954	1,4	186	6,2	146			11	20	123		1,2	6 093	70 600	86
		2015	502	154	2 280	184	1 182	1 056		281	1,8	4			30	2	128		1,6	5 807	84 245	69
		2016	562	171	2 167	211	1 367	899		294	5,8	19			23	14	155	0,1	1,6	5 889	90 176	65
		2017	619	184	2 216	227	1 351	965		331	8,0	4			19	17	149	2	2,3	6 095	98 277	62
		2018	663	182	2 169	206	1 255	1 061		404	10,5	9			20	21	164	1	2,0	6 167	96 294	64
	2019	558	160	2 121	216	1 311	875		423	8,6	4,5			28	15	142	1	1,6	5 865	66 947	88	
	Evolution des tonnages	2010 à 2011	3,4%	-8,5%	23,0%	-1,6%	-2,3%	-6,4%							1,0%		-9,5%		8,1%	5,7%	-9,3%	16,6%
		2011 à 2012	8,6%	9,2%	13,5%	-12,5%	-4,3%	8,7%			20,0%				0,9%		-6,9%		-1,1%	6,4%	-7,7%	15,3%
		2012 à 2013	-1,4%	-7,6%	-7,9%	6,7%	-17,8%	-3,6%			-56,7%	347,2%			-0,6%		-1,6%		-86,2%	-8,1%	-1,8%	-6,4%
		2013 à 2014	-12,7%	4,8%	9,7%	-2,5%	-5,8%	2,2%			138,5%	553,0%			-73,0%		0,8%		197,8%	7,2%	24,5%	-13,9%
		2014 à 2015	-10,9%	-8,6%	-13,7%	2,8%	8,5%	10,6%		51,0%	-71,0%	-97,1%			162,0%	-87,7%	3,9%		30,6%	-4,7%	19,3%	-20,1%
		2015 à 2016	12,0%	10,7%	-5,0%	14,8%	15,7%	-14,9%		4,6%	220,0%	350,5%			-21,4%	477,3%	20,8%		2,1%	1,4%	7,0%	-5,3%
		2016 à 2017	10,2%	7,7%	2,3%	7,7%	-1,2%	7,4%		12,5%	38,9%	-77,0%			-18,8%	17,6%	-3,6%		39,9%	3,5%	9,0%	-5,0%
		2017 à 2018	7,1%	-1,1%	-2,1%	-9,3%	-7,1%	9,9%		22,1%	31,6%	95,5%			4,2%	27,3%	9,9%		-13,0%	1,2%	-2,0%	3,3%
2018 à 2019		-15,8%	-11,9%	-2,2%	5,0%	4,5%	-17,6%		4,7%	-17,9%	-47,7%			41,4%	-27,2%	-13,5%		-20,0%	-4,9%	-30,5%	36,8%	

Envoyé en préfecture le 10/09/2020

Reçu en préfecture le 10/09/2020

Affiché le

ID : 056-200067932-20200907-200907_RPDECHET-DE

			BOIS	CARTON	DECHETS VERTS	FERRAILLE	GRAVATS	TOUT VENANT	PLASTIQUES DURS	MOBILIER	HUILE MINERALE	PNEUS	BATTERIES	DDS Hors Filière Eco Org.	DDS Filière Eco Org.	D3E	LAMPES NEONS	PILES	Tonnage TOTAL	Fréquentation	Ratio kg/dépôt	
ELVEN	Années	2010	263	102	809	143	488	506			4,0				17		87		1,8	2 421	36 000	67
		2011	292	96	1 100	128	492	478			4,0		3		17		93		1,5	2 705	35 000	77
		2012	323	109	1 075	131	558	467			4,0		2		20		99		2,0	2 790	46 000	61
		2013	333	110	952	145	569	479			0,0	0			21		103		0,0	2 712	42 900	63
		2014	359	104	1 082	143	545	493			0,6				4	10	106		0,9	2 847	45 900	62
		2015	350	107	1 018	144	468	464			0,9				4	9	106		1,5	2 670	40 448	66
		2016	392	113	1 039	180	466	503			5,4				6	7	119	0	1,1	2 831	45 570	62
		2017	431	120	1 136	185	486	529			5,0				7	8	110	0,4	1,2	3 019	40 338	75
		2018	466	118	932	193	458	571			4,5	0			13	7	99	0,2	1,0	2 862	42 593	67
	2019	531	119	934	215	493	743			4,9	0			24	4	93	0,6	1,4	3 163	46 500	68	
	Evolution des tonnages	2010 à 2011	11,1%	-5,4%	36,0%	-10,3%	0,7%	-5,5%			0,0%				0,2%		6,8%			11,7%	-2,8%	14,9%
		2011 à 2012	10,7%	13,2%	-2,2%	1,8%	13,3%	-2,4%			0,0%				15,6%		6,9%			3,1%	31,4%	-21,5%
		2012 à 2013	3,2%	0,3%	-11,5%	11,0%	2,2%	2,8%			-100,0%				2,0%		3,9%			-2,8%	-6,7%	4,2%
		2013 à 2014	7,6%	-4,7%	13,6%	-1,4%	-4,3%	2,8%							-82,2%		3,2%			5,0%	7,0%	-1,9%
		2014 à 2015	-2,5%	2,3%	-5,9%	0,4%	-14,1%	-5,9%			50,0%				13,7%	-17,5%	-0,7%			-6,2%	-11,9%	6,4%
		2015 à 2016	12,0%	5,8%	2,1%	25,6%	-0,5%	8,4%			504,4%				55,2%	-18,6%	12,5%			6,0%	12,7%	-5,9%
		2016 à 2017	10,0%	6,2%	9,4%	2,6%	4,4%	5,2%			-8,1%				8,2%	15,2%	-7,5%		9,1%	6,6%	-11,5%	20,5%
2017 à 2018		8,1%	-1,7%	-18,0%	4,3%	-5,8%	7,9%			-10,4%				85,7%	-16,0%	-10,1%		-16,7%	-5,2%	5,6%	-10,2%	
2018 à 2019	14,0%	0,5%	0,2%	11,3%	7,6%	30,2%			8,5%				86,9%	-37,5%	-5,7%		35,0%	10,5%	9,2%	1,2%		
PLOEREN	Années	2010	234	89	728	104	353	331			2,0			0	8		26			1 875	26 789	70
		2011	267	98	1 109	82	525	376			2,0		2	0	7		45		1,3	2 514	27 000	93
		2012	252	105	1 332	94	540	397			0,0		0	0	4		69		1,3	2 794	32 000	87
		2013	303	97	1 219	123	470	424			0,0		0	0	6		57		0,0	2 697	44 900	60
		2014	305	104	1 395	119	539	408			1,3				4	1	62		0,6	2 939	50 800	58
		2015	345	95	1 324	133	533	374			0,0				6		64		0,8	2 874	52 915	54
		2016	409	98	1 226	162	539	404			1,9				5	0	66		0,9	2 912	46 120	63
		2017	306	94	1 000	112	364	358		80	3,2				5	1	70	0,0	0,3	2 393	41 285	58
		2018	272	99	888	124	341	378		174	3,2				10	6	77	0,0	0,9	2 373	41 285	57
	2019	274	95	972	129	339	440		226	3,3				15	3	88	0,2	0,5	2 585	52 947	49	
	Evolution des tonnages	2010 à 2011	14,1%	9,8%	52,2%	-21,0%	48,8%	13,8%			0,0%				-14,3%		72,9%			34,1%	0,8%	33,0%
		2011 à 2012	-5,7%	7,5%	20,1%	14,1%	2,8%	5,5%			-100,0%				-41,7%		53,2%		0,0%	11,1%	18,5%	-6,2%
		2012 à 2013	20,3%	-8,0%	-8,5%	31,1%	-13,0%	6,8%							45,3%		-18,0%			-3,5%	40,3%	-31,2%
		2013 à 2014	0,8%	7,8%	14,4%	-3,0%	14,7%	-3,7%							-26,7%		9,1%			8,9%	13,1%	-3,7%
		2014 à 2015	13,0%	-8,9%	-5,1%	11,7%	-1,1%	-8,4%			-100,0%				30,4%	-100,0%	4,3%		33,2%	-2,2%	4,2%	-6,1%
		2015 à 2016	18,8%	3,3%	-7,4%	21,8%	1,1%	7,9%							-12,8%		2,9%		6,7%	1,3%	-12,8%	16,2%
		2016 à 2017	-25,3%	-4,4%	-18,4%	-30,8%	-32,4%	-11,3%			67,6%				1,9%		4,9%		-65,3%	-17,8%	-10,5%	-8,2%
2017 à 2018		-11,1%	5,3%	-11,2%	10,7%	-6,3%	5,6%		117,5%	1,0%				100,0%		10,2%		190,0%	-0,9%	0,0%	-0,9%	
2018 à 2019	0,7%	-4,0%	9,4%	3,8%	-0,6%	16,5%			30,1%				45,0%		14,8%		-47,1%	8,9%	28,2%	-15,1%		

			BOIS	CARTON	DECHETS VERTS	FERRAILLE	GRAVATS	TOUT VENANT	PLASTIQUES DURS	MOBILIER	HUILE MINERALE	PNEUS	BATTERIES	DDS Hors Filière Eco Org.	DDS Filière Eco Org.	D3E	LAMPES NEONS	PILES	Tonnage TOTAL	Fréquentation	Ratio kg/dépôt
SAINT-AVÉ	Années	2010	599	195	2 371	244	1 203	1 158			11,0		0	28		128		2,1	5 939	103 000	58
		2011	640	197	2 786	140	1 227	1 088			10,0	8	0	28		109		0,9	6 234	105 000	59
		2012	699	195	3 107	182	1 302	1 203			11,0	5	0	37		120		1,0	6 862	140 000	49
		2013	719	197	2 768	248	1 287	1 105			4,0	3	0	41		140		0,5	6 511	129 000	50
		2014	822	210	3 251	243	1 309	1 283				5		11	25	150		1,2	7 309	90 000	81
		2015	892	231	3 167	267	1 534	1 363			7			18	21	175	1,0	1,9	7 677	109 734	70
		2016	917	241	2 907	324	1 579	1 318			3	10		28	16	221	0,6	2,3	7 568	140 969	54
		2017	944	238	2 875	345	1 512	1 317			8	5		24	18	199	1,1	2,2	7 488	144 921	52
		2018	939	224	2 718	337	1 956	1 278		144	7	3		29	17	205	1,0	2,2	7 860	128 000	61
	2019	806	271	4 752	368	2 958	1 181		617	10	11		41	17	236	1,2	2,5	11 272	188 721	60	
	Evolution des tonnages	2010 à 2011	6,9%	1,1%	17,5%	-42,7%	2,0%	-6,0%			-9,1%			-1,7%		-14,7%		-55,2%	5,0%	1,9%	3,0%
		2011 à 2012	9,2%	-1,3%	11,5%	29,8%	6,1%	10,6%			10,0%	-36,1%		31,9%		10,0%		8,5%	10,1%	33,3%	-17,5%
		2012 à 2013	2,8%	1,4%	-10,9%	36,4%	-1,1%	-8,1%			-63,6%	-48,7%		10,7%		16,3%		-48,2%	-5,1%	-7,9%	3,0%
		2013 à 2014	14,5%	6,2%	17,5%	-2,1%	1,7%	16,1%			-100,0%	90,9%		-74,1%		7,3%		127,8%	12,3%	-30,2%	60,9%
		2014 à 2015	8,5%	10,1%	-2,6%	9,9%	17,2%	6,2%				-100,0%		67,3%	-19,0%	17,2%		64,4%	5,0%	21,9%	-13,9%
		2015 à 2016	2,8%	4,3%	-8,2%	21,5%	2,9%	-3,3%			-57,9%			59,0%	-20,6%	26,3%		18,8%	-1,4%	28,5%	-23,3%
		2016 à 2017	2,9%	-1,1%	-1,1%	6,5%	-4,2%	-0,1%			171,9%			-14,5%	9,5%	-10,3%		-4,5%	-1,0%	2,8%	-3,7%
2017 à 2018		-0,5%	-5,9%	-5,5%	-2,3%	29,4%	-3,0%			-9,6%			18,8%	-3,7%	3,0%		0,0%	5,0%	-11,7%	18,8%	
2018 à 2019	-14,2%	21,0%	74,8%	9,1%	51,2%	-7,6%			46,2%			43,9%	-4,0%	15,2%		13,6%	43,4%	47,4%	-2,7%		
ILE AUX MOINES	Années	2010				45		118						2					165	3 100	53
		2011		21		31		112						2		13			180	3 300	55
		2012		20		28		112						3		14			177	2 600	68
		2013		19		30		113						4		14			180	2 300	78
		2014		15		31		127						1	2	14			190	3 020	63
		2015	46	17		32		120						2	2	14			234	2 849	82
		2016	56	17		35	22	118		1				2	2	18		0,00	270	2 780	97
		2017	68	18	0	35	127	98						3	1	18	0	0,00	368	3 281	112
		2018	65	18	0	35	215	86		0	0,5			6	1	16	0	0,60	443	3 282	135
	2019	84	30	0	39	157	101		0	0,2			6	0	18	0	0,36	436	3 788	115	
	Evolution des tonnages	2010 à 2011				-30,2%		-4,7%						17,6%					9,1%	6,5%	2,5%
		2011 à 2012		-4,4%		-11,5%		-0,4%						22,9%		7,0%			-2,0%	-21,2%	24,4%
		2012 à 2013		-6,6%		9,6%		0,4%						38,0%		5,3%			2,1%	-11,5%	15,4%
		2013 à 2014		-19,8%		0,6%		13,1%						-77,7%		-1,2%			5,6%	31,3%	-19,6%
		2014 à 2015		10,2%		5,6%		-5,7%						138,7%	7,8%	-1,3%			22,9%	-5,7%	30,3%
		2015 à 2016	21,1%	-0,8%		6,7%		-1,4%						-7,4%	-26,0%	30,7%			15,4%	-2,4%	18,2%
		2016 à 2017	21,1%	9,1%		1,4%	490,1%	-17,1%						50,0%	-39,1%	-1,9%			36,4%	18,0%	15,6%
2017 à 2018		-4,4%	0,0%		0,0%	69,3%	-12,2%						100,0%	-14,3%	-11,7%			20,3%	0,0%	20,3%	
2018 à 2019	29,7%	66,7%		12,1%	-27,0%	17,4%						1,7%	-74,4%	13,7%			-1,4%	15,4%	-14,6%		

			BOIS	CARTON	DECHETS VERTS	FERRAILLE	GRAVATS	TOUT VENANT	PLASTIQUES DURS	MOBILIER	HUILE MINERALE	PNEUS	BATTERIES	DDS Hors Filière Eco Org.	DDS Filière Eco Org.	D3E	LAMPES NEONS	PILES	Tonnage TOTAL	Fréquentation	Ratio kg/dépôt		
ILE D'ARZ	Années	2010		10	52	19	54	66			1,0		0	2					203	5 260	39		
		2011		10	56	14	43	70					0	2			4		199	5 900	34		
		2012		9	81	13	60	54				1,0		0	1		6		225	5 000	45		
		2013		14	92	14	12	73				0,0		0	2		4		210	4 800	44		
		2014		13	132	20	81	89						1	1		5		342	5 500	62		
		2015		16	102	18	57	85						1	0		10		0,55	290	5 171	56	
		2016		16	102	21	43	84				0		2	0		10		0,00	277	4 204	66	
		2017	65	17	95	29	65	61						1	1		7	0	0,00	341	4 903	70	
		2018	62	15	101	27	62	68		0	0			1	0,2		6	0	0,00	342	4 930	69	
		2019	72	20	114	29	91	81		0	0			2	0,2		8	0	0,24	417	5 000	83	
	Evolution des tonnages	2010 à 2011		0,2%	8,7%	-25,1%	-21,0%	6,4%							-36,0%					-2,1%	12,2%	-12,7%	
		2011 à 2012		-12,4%	45,1%	-7,9%	40,8%	-22,6%							54,6%		36,3%			13,4%	-15,3%	33,8%	
		2012 à 2013		57,9%	13,3%	10,3%	-80,0%	34,2%							-65,4%		-33,4%			-6,7%	-4,0%	-2,8%	
		2013 à 2014		-1,1%	43,3%	45,2%	565,3%	22,6%							47,7%		35,7%			62,9%	14,6%	42,2%	
		2014 à 2015		15,9%	-22,3%	-12,1%	-28,6%	-4,9%							95,3%		93,4%			-15,2%	-6,0%	-9,8%	
		2015 à 2016		3,6%	0,1%	14,5%	-25,9%	-1,2%							-123,3%		-7,0%			-4,6%	-18,7%	17,3%	
		2016 à 2017		5,5%	-7,3%	41,1%	52,7%	-27,4%							-45,4%		-23,4%			23,2%	16,6%	5,6%	
		2017 à 2018		-11,8%	6,3%	-6,9%	-4,6%	11,5%							-165,4%		-15,1%			0,4%	0,6%	-0,1%	
	2018 à 2019		35,5%	12,9%	5,9%	46,3%	18,7%							-80,1%		29,0%			21,7%	1,4%	20,0%		
TOHANNIC / VANNES	Années	2010	479	154	1 670	138	877	711			6,0	5	0	30		89		1,6	4 160	74 261	56		
		2011	564	169	2 219	127	1 131	829		6,3		8,0		0	36		95	0,4	5 185	93 682	55		
		2012	661	223	2 843	192	1 385	1 027		10,9		9,0		0	42		168	1,0	6 562	100 349	65		
		2013	754	252	2 923	185	1 386	1 194		9,3		3,7	12	0	46		139	0,0	6 905	132 000	52		
		2014	891	248	3 207	227	1 765	1 323		0,0		3,6	7		9	25	183	1	1,0	7 889	192 000	41	
		2015	874	239	3 283	256	1 927	1 351			168	2,1	7		35	6	233	1	2,5	8 384	190 000	44	
		2016	945	260	3 356	281	2 119	1 415			314	6,0	11		24	16	247	1	2,3	8 996	199 000	45	
		2017	1 022	288	3 350	284	1 979	1 589			347	6,9	5		27	19	234	1	3,8	9 156	200 000	46	
		2018	984	300	3 003	301	2 092	1 726			529	5,9	9		35	21	234	2	3,8	9 245	228 358	40	
		2019	754	328	3 511	357	1 726	1 749			712	5,8	9		49	16	303	1,6	4,0	9 526	200 000	48	
	Evolution des tonnages	2010 à 2011		17,8%	10,1%	32,8%	-7,8%	29,0%	16,5%			33,3%			20,0%		7,1%			-77,1%	24,6%	26,2%	-1,2%
		2011 à 2012		17,3%	31,7%	28,1%	51,3%	22,5%	23,9%			12,5%			15,6%		76,6%			165,3%	26,6%	7,1%	18,2%
		2012 à 2013		14,0%	13,1%	2,8%	-3,6%	0,1%	16,3%			-58,9%			10,2%		-17,4%			5,2%	31,5%	-20,0%	
		2013 à 2014		18,2%	-1,7%	9,7%	22,6%	27,3%	10,8%			-2,7%	-45,4%		-81,2%		31,5%			14,3%	45,5%	-21,5%	
		2014 à 2015		-1,9%	-3,8%	2,4%	12,8%	9,2%	2,2%			-42,5%	2,0%		308,1%	-77,6%	27,3%	42,9%	161,1%	6,3%	-1,0%	7,4%	
		2015 à 2016		8,1%	8,8%	2,2%	9,7%	10,0%	4,7%		86,6%	191,3%	56,7%		-31,8%	192,1%	5,9%	13,0%	-7,6%	7,3%	4,7%	2,4%	
		2016 à 2017		8,2%	10,9%	-0,2%	1,2%	-6,6%	12,3%		10,5%	14,9%	-51,5%		11,6%	19,5%	-5,3%	-5,3%	63,2%	1,8%	0,5%	1,3%	
		2017 à 2018		-3,7%	4,2%	-10,4%	6,0%	5,7%	8,6%		52,4%	-14,3%	76,1%		29,6%	7,8%	0,1%	86,9%	0,0%	1,0%	14,2%	-11,6%	
	2018 à 2019		-23,4%	9,3%	16,9%	18,6%	-17,5%	1,3%		34,6%	-3,0%	0,0%		40,9%	-21,3%	29,7%	-20,0%	5,3%	3,0%	-12,4%	17,6%		

			BOIS	CARTON	DECHETS VERTS	FERRAILLE	GRAVATS	TOUT VENANT	PLASTIQUES DURS	MOBILIER	HUILE MINERALE	PNEUS	BATTERIES	DDS Hors Filière Eco Org.	DDS Filière Eco Org.	D3E	LAMPES NEONS	PILES	Tonnage TOTAL	Fréquentation	Ratio kg/dépôt	
LOCMARIA	Années	2010	0	46	405	99	427	448				3			13					1 441		
		2011	0	86	804	124	665	1 016							20		98			2 813		
		2012	169	82	1 238	137	872	953							19		103			3 573		
		2013	184	88	1 349	157	888	1 049							23		123			3 861		
		2014	161	100	1 481	86	845	1 144							24		126			3 967		
		2015	111	94	1 392	168	860	1 078							28		124			3 855	43 966	88
		2016	130	131	1 823	174	917	1 112			93				32		129			4 541	47 638	95
		2017	159	83	1 835	162	992	1 118,7			168		4,28		26		129,2	0,2	1,6	4 679	53 481	87
		2018	240	99	1 598	210	895	1 213			175	6,64			28		143	0,6	2,4	4 611	52 500	88
		2019	379	156	1 732	210	529	1 017			232	7,65	11,5		29,3	0,75	140	0,8	2,02	4 447	51 000	87
	Evolution des tonnages	2010 à 2011			88,0%	98,4%	24,8%	55,9%	127,0%						54,4%					95,3%		
		2011 à 2012			-4,7%	54,0%	10,5%	31,1%	-6,2%						-5,0%		5,1%			27,0%		
		2012 à 2013	8,9%		7,3%	9,0%	14,6%	1,8%	10,1%						21,1%		19,4%			8,1%		
		2013 à 2014	-12,5%		13,6%	9,8%	-45,2%	-4,8%	9,1%						4,3%		2,4%			2,7%		
		2014 à 2015	-31,1%		-6,0%	-6,0%	95,3%	1,8%	-5,8%						16,7%		-1,6%			-2,8%		
		2015 à 2016	17,1%		39,4%	31,0%	3,6%	6,6%	3,2%						14,3%		4,0%			17,8%	8,4%	8,7%
		2016 à 2017	22,3%		-36,6%	0,7%	-6,9%	8,2%	0,6%						-18,8%		0,2%			3,0%	12,3%	-8,2%
		2017 à 2018	50,9%		19,3%	-12,9%	29,6%	-9,8%	8,4%						7,7%		10,7%			-1,5%	-1,8%	0,4%
		2018 à 2019	57,9%		57,6%	8,4%	0,0%	-40,9%	-16,2%						4,6%		-2,1%			-3,5%	-2,9%	-0,7%
ARZON	Années	2010	214	68	1 534	48	1 043	328							14					3 249		
		2011	239	75	2 071	36	1 272	378							13					4 084		
		2012	236	70	2 304	21	1 070	377							17					4 095		
		2013	244	58	2 061	14	883	414							17					3 691		
		2014	252	60	2 287	19	840	465							15					3 938		
		2015	259	67	2 000	50	831	475							19					3 701		
		2016	245	68	1 544	78	797	529							16					3 277	41 958	78
		2017	243	75	1 287	68	854	504			15	3,6			15		65,8	0,15	0,22	3 131	49 840	63
		2018	226	87	1 198	107	714	502			100	1,8			17		72	0,3	0,5	3 026	39 008	78
		2019	257	84	1 316	115	847	508			112	1,8			17,3	2,4	75	0,42	0,53	3 336	35 715	93
	Evolution des tonnages	2010 à 2011			11,7%	11,0%	35,0%	-25,0%	22,0%	15,2%					-7,1%					25,7%		
		2011 à 2012			-1,3%	-6,7%	11,3%	-41,7%	-15,9%	-0,3%					30,8%					0,3%		
		2012 à 2013			3,4%	-17,1%	-10,5%	-33,3%	-17,5%	9,8%					0,0%					-9,9%		
		2013 à 2014			3,3%	3,4%	11,0%	35,7%	-4,9%	12,3%					-11,8%					6,7%		
		2014 à 2015			2,8%	11,7%	-12,5%	163,2%	-1,1%	2,2%					26,7%					-6,0%		
		2015 à 2016			-5,4%	1,5%	-22,8%	56,0%	-4,1%	11,4%					-15,8%					-11,5%		
		2016 à 2017			-0,8%	10,3%	-16,6%	-12,8%	7,2%	-4,7%					-6,3%					-4,5%	15,8%	
		2017 à 2018			-7,0%	16,0%	-6,9%	57,4%	-16,4%	-0,4%					13,3%		9,4%	100,0%	127,3%	-3,4%	-27,8%	
		2018 à 2019			13,7%	-3,4%	9,8%	7,5%	18,6%	1,2%					1,8%		4,2%	40,0%	6,0%	10,3%	-9,2%	

			BOIS	CARTON	DECHETS VERTS	FERRAILLE	GRAVATS	TOUT VENANT	PLASTIQUES DURS	MOBILIER	HUILE MINERALE	PNEUS	BATTERIES	DDS Hors Filière Eco Org.	DDS Filière Eco Org.	D3E	LAMPES NEONS	PILES	Tonnage TOTAL	Fréquentation	Ratio kg/dépôt		
ST GILDAS DE RHUYS	Années	2010	247	75	2 096	32	1 014	403		0					1					3 868			
		2011	296	78	2 698	26	1 434	492		0					10					5 034			
		2012	326	83	2 962	20	1 459	655		0					14					5 519			
		2013	305	74	3 019	11	1 374	753		0					17					5 553			
		2014	414	81	3 455	20	1 174	917		0					20					6 081			
		2015	359	85	3016	54	1141	777		0					14					5446			
		2016	325	85	2246	109	1078	754		0					16					4613	44 717	103	
		2017	407	95	2263	81	1160	795		0	2,61				16		45,6	0,15	0	4865	119 434	41	
		2018	439	107	1863	130	1157	888		0	2,61				2		72	0,11	0,6	4661	60 279	77	
	2019	525	112	2239	178	1279	855		0	3,6				25	0	92	0,13	0,7	5309	63 253	84		
	Evolution des tonnages	2010 à 2011	19,8%	4,0%	28,7%	-18,8%	41,4%	22,1%							1900,0%					30,2%			
		2011 à 2012	10,1%	6,4%	9,8%	-23,1%	1,7%	33,1%							40,0%					9,6%			
		2012 à 2013	-6,4%	-10,8%	1,9%	-45,0%	-5,8%	15,0%							21,4%					0,6%			
		2013 à 2014	35,7%	9,5%	14,4%	81,8%	-14,6%	21,8%							17,6%					9,5%			
		2014 à 2015	-13,3%	4,9%	-12,7%	170,0%	-2,8%	-15,3%							-30,0%					-10,4%			
		2015 à 2016	-9,5%	0,0%	-25,5%	101,9%	-5,5%	-3,0%							14,3%					-15,3%			
		2016 à 2017	25,2%	11,8%	0,8%	-25,7%	7,6%	5,4%							0,0%					5,5%	167,1%	-60,5%	
2017 à 2018		7,9%	12,6%	-17,7%	60,5%	-0,3%	11,7%							-87,5%		57,9%	-26,7%		-4,2%	-49,5%	89,8%		
2018 à 2019	19,6%	4,7%	20,2%	36,9%	10,5%	-3,7%							1150,0%		27,8%	18,2%	16,7%	13,9%	4,9%	8,5%			
SARZEAU	Années	2010	214	68	1 534	48	1 043	328		0					14					3 249			
		2011	330	75	1 817	48	1 406	550		0					13					4 239			
		2012	389	78	1 831	38	1 552	666		0					17					4 571			
		2013	395	78	1 793	19	1 305	698		0					19					4 307			
		2014	414	78	2 176	27	1 271	823		0					20					4 809			
		2015	421	79	1993	74	1038	754		0					23					4382			
		2016	422	80	1813	127	1028	786		0					20					4276	47 728	90	
		2017	323	89	1777	97	1120	734		117	3,6				19		68,9	0,15	0,46	4349	64 993	67	
		2018	336	105	1456	131	954	715		152	3,69				22	0,66	86,71	0,16	0,55	3963	43 604	91	
	2019	411,28	98	1684	166	932	694		169	4,95				20	7	96	0,12	0,5	4283	45 443	94		
	Evolution des tonnages	2010 à 2011	54,2%	10,3%	18,4%	0,0%	34,8%	67,7%							-9,7%					30,5%			
		2011 à 2012	17,9%	4,0%	0,8%	-20,8%	10,4%	21,1%							30,8%					7,8%			
		2012 à 2013	1,5%	0,0%	-2,1%	-50,0%	-15,9%	4,8%							11,8%					-5,8%			
		2013 à 2014	4,8%	0,0%	21,4%	42,1%	-2,6%	17,9%							5,3%					11,7%			
		2014 à 2015	1,7%	1,3%	-8,4%	174,1%	-18,3%	-8,4%							15,0%					-8,9%			
		2015 à 2016	0,2%	1,3%	-9,0%	71,6%	-1,0%	4,2%							-13,0%					-2,4%			
		2016 à 2017	-23,5%	11,3%	-2,0%	-23,6%	8,9%	-6,6%							-5,0%					1,7%	36,2%	-25,3%	
2017 à 2018		4,0%	18,0%	-18,1%	35,1%	-14,8%	-2,6%							15,8%		25,8%	6,7%	19,6%	-8,9%	-32,9%	35,8%		
2018 à 2019	22,4%	-6,7%	15,7%	26,7%	-2,3%	-2,9%							-10,0%		10,7%	-25,0%	-9,1%	8,1%	4,2%	3,7%			

			BOIS	CARTON	DECHETS VERTS	FERRAILLE	GRAVATS	TOUT VENANT	PLASTIQUES DURS	MOBILIER	HUILE MINERALE	PNEUS	BATTERIES	DDS Hors Filière Eco Org.	DDS Filière Eco Org.	D3E	LAMPES NEONS	PILES	Tonnage TOTAL	Fréquentation	Ratio kg/dépôt	
TOTAL	Années	2010	3 229	1 096	14 948	1 378	8 794	5 972	0	0	36	23			190	0	478	0	10	36 153	403 410	90
		2011	3 651	1 189	19 203	1 089	10 361	6 883	15	0	36	14			212	0	656	0	9	43 318	418 435	104
		2012	4 138	1 268	21 790	1 201	11 003	7 473	36	0	38	14			242	0	811	0	10	48 023	469 672	102
		2013	4 292	1 261	20 907	1 310	10 099	7 835	30	0	14	37			265	0	809	0	2	46 860	494 604	95
		2014	4 623	1 293	23 758	1 317	10 180	8 645	4	186	16	158			123	101	876	1	6	51 287	577 820	89
		2015	4 614	1 290	21 954	1 556	10 285	8 471	9	449	16	11			188	55	966	2	11	49 877	617 583	81
		2016	4 824	1 401	20 998	1 910	10 791	8 508	0	875	28	40			192	67	1 101	3	9	50 746	796 943	64
		2017	5 027	1 436	21 672	1 851	11 289	8 778	0	1 323	47	19	0		177	81	1 254	6	13	52 974	923 753	57
		2018	5 172	1 503	19 379	2 048	11 621	9 079	0	1 967	52	21	1		199	90	1 331	5	16	52 484	840 133	62
	2019	5 127	1 614	23 744	2 291	12 060	9 032	0	2 855	58	36	1		284	80	1 456	7	16	58 659	849 830	69	
	Evolution des tonnages	2010 à 2011	13,1%	8,5%	28,5%	-21,0%	17,8%	15,3%			0,0%	-39,6%			11,8%		37,4%		-7,7%	19,8%	3,7%	15,5%
		2011 à 2012	13,3%	6,7%	13,5%	10,3%	6,2%	8,6%	141,1%		5,6%	0,6%			13,8%		23,6%		15,5%	10,9%	12,2%	-1,2%
		2012 à 2013	3,7%	-0,5%	-4,1%	9,1%	-8,2%	4,8%	-16,8%			-63,4%	164,4%		9,5%		-0,3%		-85,3%	-2,4%	5,3%	-7,3%
		2013 à 2014	7,7%	2,5%	13,6%	0,5%	0,8%	10,3%	-85,2%			16,2%	325,5%		-53,5%		8,3%		308,7%	9,4%	16,8%	-6,3%
		2014 à 2015	-0,2%	-0,2%	-7,6%	18,2%	1,0%	-2,0%	111,8%	141,5%		-0,2%	-93,0%		53,0%	-45,4%	10,2%	185,7%	72,6%	-2,7%	6,9%	-9,0%
		2015 à 2016	4,6%	8,6%	-4,4%	22,7%	4,9%	0,4%	-100,0%	94,6%		70,9%	262,3%		1,9%	21,6%	14,1%	43,2%	-14,2%	1,7%	29,0%	-21,2%
		2016 à 2017	4,2%	2,5%	3,2%	-3,1%	4,6%	3,2%			51,3%	70,2%	-51,8%		-7,7%	20,9%	13,9%	99,8%	47,0%	4,4%	15,9%	-9,9%
		2017 à 2018	2,9%	4,7%	-10,6%	10,6%	2,9%	3,4%			48,7%	11,0%	7,5%		12,2%	10,6%	6,1%	-6,1%	20,3%	-0,9%	-9,1%	8,9%
	2018 à 2019	-0,9%	7,4%	22,5%	11,8%	3,8%	-0,5%			45,1%	11,1%	74,8%		42,7%	-11,3%	9,4%	24,2%	-3,7%	11,8%	1,2%	10,5%	

Tableau 12 : Détail des tonnages réceptionnés sur la déchèterie dédiée aux professionnels de Bonnervo à Theix

		BOIS	CARTON	DECHETS VERTS	FERRAILLE	GRAVATS	TOUT VENANT	TOTAL	
CENTRE DE TRI PROFESSIONNELS DE BONNERVO	Années	2010	101	20	1 091	144	1 105	3 429	5 890
		2011	126	45	1 164	118	989	3 328	5 770
		2012	147	56	1 141	90	911	3 016	5 361
		2013	189	60	1 113	114	1 012	2 669	5 157
		2014	188	78	1 006	94	953	2 526	4 845
		2015	204	67	904	67	606	2 265	4 113
		2016	216	48	976	90	780	2 113	4 223
		2017	237	48	1 084	92	780	2 225	4 466
		2018	316	38	983	91	925	2 291	4 644
		2019	205	54	760	65	553	989	2 626
	Evolution des tonnages	2010 à 2011	24,75%	125,00%	6,69%	-18,06%	-10,50%	-2,95%	-2,04%
		2011 à 2012	16,67%	24,44%	-1,98%	-23,73%	-7,89%	-9,38%	-7,09%
		2012 à 2013	28,57%	7,14%	-2,45%	26,67%	11,09%	-11,51%	-3,81%
		2013 à 2014	-0,53%	30,00%	-9,61%	-17,54%	-5,83%	-5,36%	-6,05%
		2014 à 2015	8,51%	-14,10%	-10,14%	-28,72%	-36,41%	-10,33%	-15,11%
		2015 à 2016	5,88%	-28,36%	7,96%	34,33%	28,71%	-6,71%	2,67%
		2016 à 2017	9,72%	0,00%	11,07%	2,22%	0,00%	5,30%	5,75%
		2017 à 2018	33,33%	-20,83%	-9,32%	-1,09%	18,59%	2,97%	3,99%
		2018 à 2019	-35,13%	42,11%	-22,69%	-28,57%	-40,22%	-56,83%	-43,45%

Tableau 13 : Synthèse des tonnages de 2010 à 2019

SYNTHESE DES TONNAGES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Emballages légers et papiers collectés	7 904	8 575	8 679	8 798	9 195	9 370	9 569	9 836	9 939	10 094
Verre	7 298	7 351	7 599	7 813	8 013	8 289	8 305	8 689	8 983	9 249
Ordures ménagères résiduelles	43 086	42 185	39 655	38 228	36 037	35 745	35 613	36 548	36 380	36 765
OMR enfouies	37 597						23 511	30 820	18 996	35 821
Encombrants (porte à porte)	232	180	195	139	215	94	0	51	89	90
Textiles	328	386	420	435	487	529	566	738	791	864
Cartons Professionnels	-	-	-	-	-	-	238	271	250	275
Amiante	-	-	-	-	-	-	-	63	85	122
Déchèteries	36 153	43 318	48 023	46 860	51 286	49 875	50 744	52 968	52 478	58 652
Végétaux	14 948	19 203	21 790	20 907	23 758	21 954	20 998	21 672	19 379	23 744
Gravats	8 794	10 361	11 003	10 099	10 180	10 285	10 791	11 289	11 621	12 060
Non valorisables	5 972	6 883	7 473	7 835	8 645	8 471	8 508	8 778	9 079	9 032
Bois	3 229	3 651	4 138	4 292	4 623	4 614	4 824	5 027	5 172	5 127
Ferraille	1 378	1 089	1 201	1 310	1 317	1 556	1 910	1 851	2 048	2 291
Carton	1 096	1 189	1 268	1 261	1 293	1 290	1 401	1 436	1 503	1 614
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	478	656	811	809	876	966	1 101	1 254	1 331	1 456
Mobilier	0	0	0	0	186	449	875	1 323	1 967	2 855
Pneus	23	14	14	37	158	11	40	19	21	36
Déchets diffus spécifiques (DDS) - filière éco-organisme	0	0	0	0	101	188	192	81	90	0
DDS hors filière éco-organisme	190	212	242	265	123	55	67	177	199	284
Piles	10	9	10	2	6	11	9	13	16	16
Plastiques durs	0	15	36	30	4	9	0	0	0	0
Huile	36	36	38	14	16	16	28	47	52	58
Batteries	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
Apports professionnels sur déchèterie de Theix-Bonnervo	5 890	5 770	5 361	5 157	4 846	4 114	4 223	4 466	4 644	2 626
Végétaux	1 091	1 164	1 141	1 113	1 006	904	976	1 084	983	760
Gravats	1 105	989	911	1 012	953	606	780	780	925	553
Non valorisables	3 429	3 328	3 016	2 669	2 526	2 265	2 113	2 225	2 291	989
Bois	101	126	147	189	188	204	216	237	316	205
Ferraille	144	118	90	114	94	67	90	92	91	65
Cartons	20	45	56	60	78	67	48	48	38	54
Total	100 891	107 765	109 932	107 430	110 078	108 016	109 259	113 630	113 639	118 738

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population DGF	179 454	181 488	181 488	183 332	185 250	186 977	189 453	191 187	192 942	193 946

Tableau 14 : Taux de TEOM appliqués en 2019

	Taux 2019
Arradon	7,43
Arzon	9,70
Baden	9,20
Brandivy	13,20
Colpo	13,20
Elven	8,86
Grand-Champ	13,20
Ile aux Moines	7,79
Ile d'Arz	14,60
Larmor-Baden	7,73
La Trinité-Surzur	10,55
Le Bono	9,68
Le Hézo	10,34
Le Tour-Du-Parc	9,70
Locmaria Grand-Champ	13,20
Locqueltas	13,20
Meucon	10,08

	Taux 2019
Monterblanc	8,91
Noyal	6,97
Plaudren	13,20
Plescop	8,18
Ploeren	7,53
Plougoumelen	14,41
Saint-Armel	9,70
Saint-Avé	8,13
Saint-Gildas-de-Rhuys	9,70
Saint-Nolff	10,25
Sarzeau	9,70
Séné	7,54
Sulniac	11,45
Surzur	9,40
Theix	7,98
Trédion	12,04
Treffléan	11,15
Vannes	7,85